



Plan de paie

24 mars 2020

BU HCM – Cegid HR Sprint

Version : mars 2020

Niveau : Document Public

Mise à jour : 24 mars 2020

Destinataires : Clients – Collaborateurs CEGID

À propos de ce document

Le but de ce document est de présenter les apports et corrections du plan de paie du 24 mars 2020.

Niveau de confidentialité	Document Confidentiel
Dernière mise à jour	24 mars 2020
Destinataires	Réservé à un usage strictement interne

Mentions légales

La permission est accordée en vertu du présent Accord pour télécharger les documents détenus par Cegid et pour utiliser l'information contenue dans les documents uniquement en interne, à condition que: (a) la mention de copyright sur les documents demeure sur toutes les copies du matériel ; (b) l'utilisation de ces documents soit à usage personnel et non commercial, à moins qu'il n'ait été clairement défini par Cegid que certaines spécifications puissent être utilisées à des fins commerciales ; (c) les documents ne seront ni copiés sur des ordinateurs en réseau, ni publiés sur quelque type de support, à moins d'en avoir obtenu l'autorisation explicite de Cegid; et (d) aucune modification ne soit apportée à ces documents.

1. Préambule.....	8
1.1. Plan de paie	8
1.2. Informations.....	8
1.3. Préconisations	8
2. Points d'attention utilisateur.....	10
3. DSN.....	11
3.1. Prime exceptionnelle de pouvoir d'achat	11
3.2. Assiette exonérée de cotisation des stagiaires.....	11
3.2.1. URSSAF.....	11
3.2.2. MSA.....	13
3.3. Salaire rétabli des stagiaires	15
3.1. Organisme.....	16
3.2. Frais de santé	17
4. Chèque santé	18
5. Activité partielle	19
5.1. Rappel.....	19
5.1.1. Principe.....	19
5.1.2. Effets paie du dispositif :	19
5.2. Paramétrage.....	20
5.2.1. Motifs d'absence.....	20
5.2.2. Gestion du plafond de cotisation	24
5.2.3. Gestion de la remuneration mensuelle minimale.....	25
5.2.4. Exemple de bulletin de paie	32
5.3. Ecrêtement de la CSG-CRDS sur les revenus de remplacement	34
6. Intéressement et Participation.....	37
6.1. Intéressement versé ou bloqué	37

6.1.1.	520 « RG Intéressement versé ou bloqué »	37
6.1.2.	LF4 « MSA Intéressement versé ou bloqué »	37
6.1.3.	Exemples de bulletin.....	38
6.2.	Participation versée ou bloquée	38
6.2.1.	522 « RG Participation versée ou bloquée »	38
6.2.2.	LH2 « MSA Participation versée ou bloquée »	39
6.2.3.	Exemples de bulletin.....	39
6.3.	Intéressement Placé sur PEE	40
6.3.1.	528 « RG Intéressement Placé sur PEE »	40
6.3.2.	LF6 « MSA Intéressement Placé sur PEE »	40
6.3.3.	Exemple de bulletin.....	40
6.4.	Participation Placée sur PEE.....	41
6.4.1.	KK6 « RG Participation Placée sur PEE »	41
6.4.2.	LH6 « MSA Participation Placée sur PEE »	41
6.4.3.	Exemple de bulletin.....	41
6.5.	RG Participation Placée sur PEI	42
6.5.1.	LN0 « RG Intéressement Placé sur PEI »	42
6.5.2.	LO4 « MSA Intéressement Placé sur PEI »	42
6.5.3.	Exemple de bulletin.....	43
6.6.	Participation Placée sur PEI	43
6.6.1.	LN2 « RG Participation Placée sur PEI »	43
6.6.2.	LP0 « MSA Participation Placée sur PEI »	43
6.6.3.	Exemple de bulletin.....	44
6.7.	Intéressement Placé sur PERCO	44
6.7.1.	JA8 « RG Intéressement Placé sur PERCO »	44
6.7.2.	LF8 « MSA Intéressement Placé sur PERCO »	45
6.7.3.	Exemple de bulletin.....	45
6.8.	Participation Placée sur PERCO	47
6.8.1.	KK4 « RG Participation Placée sur PERCO »	47
6.8.2.	LH4 « MSA Participation Placée sur PERCO »	47
6.8.3.	Exemple de bulletin.....	48
6.9.	Abondement PEE	48
6.9.1.	PI4 « RG Abondement PEE »	48
6.9.2.	PJ2 « MSA Abondement PEE »	48
6.9.3.	Exemple de bulletin.....	49

6.9.4.	PO0 « RG Abondement PEE fds actionnariat ».....	50
6.9.5.	PO2 « MSA Abondement PEE fds actionnariat ».....	50
6.9.6.	Exemple de bulletin.....	50
6.10.	Abondement PEI	51
6.10.1.	LO2 « RG Abondement PEI ».....	51
6.10.2.	LP6 « MSA Abondement PEI ».....	51
6.10.3.	Exemple de bulletin	51
6.11.	Abondement PERCO	52
6.11.1.	PI6 « RG Abondement PERCO »	52
6.11.2.	PJ4 « MSA Abondement PERCO »	52
6.11.3.	Exemple de bulletin	53
7.	Versement mobilité	54
7.1.	Profils	54
7.2.	Cotisations.....	55
8.	FNAL.....	57
8.1.	profil 306 Profil FNAL +11 et moins de 50 salariés	57
8.2.	FNAL +20 CCVRP avant 2020.....	58
8.3.	Fnal TA <50 salariés	58
9.	Participation construction.....	61
10.	Plan de paie du 17 février 2020.....	63
10.1.	DSN	63
10.1.1.	Organismes.....	63
10.1.2.	Taxe CDDU	64
10.1.3.	MSA Réduction heures supplémentaires	65
10.1.4.	Prévoyance et retraite supplémentaire	65
10.1.5.	Frais de santé.....	70
10.1.6.	S21.G00.30.013 - Codification UE.....	72
10.1.7.	Assiette forfait social 10%.....	74
10.2.	Demi SMIC	76
10.3.	Versement transport stagiaire	76

10.4. MSA Aide à domicile	85
10.5. Journal de paie et base CRDS chômage intempérie	85
10.6. FNAL TA < 50 salariés.....	87
11. Plan de paie du 23 janvier 2020	88
11.1. DSN	88
11.1.1. Identifiant du taux de prélèvement à la source	88
11.1.2. Aide à domicile	88
12. Plan de paie au 16 janvier 2020	90
12.1. DSN	90
12.1.1. Aide à Domicile.....	90
12.1.2. Réduction de retraite complémentaire LODEOM.....	96
12.1.3. Régul retraite DSN 106.....	98
12.1.4. Régul retraite DSN 105.....	98
12.1.5. MSA - ANEFA, ANFCA, PROVEA et ASCPA	98
12.1.6. MSA - Réduction heures supplémentaires et complémentaires	106
12.1.7. MSA Complément maladie.....	106
12.1.8. Prime pouvoir d'achat non soumise	108
12.1.9. Correction.....	109
12.2. MSA Cotisation ANEFA-AFNCA-PROVEA APPRENTI	109
13. Plan de paie du 6 janvier 2020	111
13.1. Valeurs 2020	111
13.1.1. Frais professionnels	111
13.1.2. Retenue à la source	111
13.1.3. Taxe sur les salaires	112
13.1.4. Barème de taux neutre.....	112
13.1.5. Saisie des rémunérations	112
13.1.6. Cotisation salariale supplémentaire maladie Alsace-Moselle.....	113
13.2. Evolutions 2020.....	114
13.2.1. Fraction taux AT/MP.....	114
13.2.2. Réduction générale et abattement pour frais professionnels (DFS)	116
13.2.3. Réduction LODEOM renforcée	123
13.2.4. Prime pouvoir d'achat.....	132
13.2.5. Taxe CDDU	143

13.3. DSN	144
13.3.1. Organisme	144
13.3.2. Apprenti.....	145
13.3.3. Réduction LODEOM renforcée	148
13.3.4. Profils réduction générale annuelle	148
14. Plans de paie – 19 décembre 2019.....	149
14.1. Valeurs 2020	149
14.1.1. Plafond de la sécurité sociale	149
14.1.2. SMIC.....	149
14.1.3. Minimum garanti.....	149
14.1.4. Pourcentage Smic base apprenti	150
14.1.5. AGS	150
14.2. Changement seuil d'effectif - FNAL	150
14.3. Changement seuil d'effectif – Réduction générale	155
14.4. Assurance Chômage pour les CDDU.....	156
14.5. Taxe forfaitaire CDDU.....	157
14.6. DSN	167
14.6.1. Montant du SMIC retenu pour le calcul de la Réduction générale des cotisations patronales de sécurité sociale (S21.G00.79).....	167
14.7. Réduction salariale sur heures supplémentaires en cas de DFS.....	168
14.8. Réduction générale	171
14.8.1. Correction.....	171
14.8.2. Optimisation	172
14.9. Nouveautés : profils retenue à la source jour, hebdomadaire et mensuel.....	178
14.9.1. Profils	178
14.9.2. Principe de fonctionnement	180

1. PREAMBULE

1.1. Plan de paie

Pour connaître la version du plan de paie, vous pouvez consulter la valeur de l'élément national **9994**. Pour ce plan de paie, elle correspond à la valeur : **24032020,0001**.

1.2. Informations

Les rubriques d'origine conventionnelle présentes dans le plan de paie de Cegid HR Sprint ont été apportées pour répondre à des problématiques ponctuelles sur des points particuliers et précis des dispositions conventionnelles. Les valeurs apportées lors de la création de ces paramétrages n'ont donc pas vocation à être actualisées.

Nous vous informons par conséquent qu'aucune de ces valeurs d'origine conventionnelle n'est plus mise à jour depuis le plan de paie d'octobre 2018.

1.3. Préconisations

Pour une utilisation optimisée, nous vous conseillons la mise en place des niveaux préconisés.

Vous trouverez la [KB0014362](#) - La gestion des niveaux préconisés - dans la base de connaissance de votre portail utilisateurs CEGID.

Pour activer la gestion des niveaux préconisés, dans vos dossiers, vous devez cocher dans les paramètres Sociétés / Préférence : gestion des niveaux et des éléments dossiers.

Paramètres Société

Paie
Paramètres
Salarié
Caractéristiques
Génération comptable
N4DS
Préférences
Formation
Interface
Compléments

Paramètres
Salarié
Caractéristiques
Génération comptable
N4DS
Préférences
Formation
Interface
Compléments
Autres
DUE dématérial
IJSS & maintien
eRH
DSN

Modèle d'édition du bulletin
Par défaut CEGID Bulletin de Paie
Absence éditée en bas de bulletin
Absence 1
Acquis
Pris
Absence 2
Acquis
Pris
Absence 3
Acquis
Pris
Absence 4
Acquis
Pris
Etat justificatif
Heure 20 Heures travaillées
Rémunération 01 Brut avant abattement
Repas pris Montant rémunération 0500
Heures exo. 44 Heures complémentaires exonérées
Eléments du bulletin
Gestion des niveaux et des éléments dossier
Gestion édition Original/Duplicata/Spécimen
Alertes
Gestion des alertes de paie
Application de paie
Libellé des rubriques
Mode d'impression rubriques
Mode de saisie des rubriques

Cumul édité en bas de bulletin
Cumul 1
Cumul 2
Cumul 3
Cumul 4
Cumul 5
Cumul 6
Cumul mensuel édité en bas de bulletin
Champ 1
Libellé
Champ 2
Libellé
Champ 3
Libellé
Calendrier
Edité en
Gestion en heures
Visite médicale
Périodicité
Tous les 2 ans
Nb de zones libres combo
Nb de zones libres montant
DUCS
Factorisation
Gestion des Accidents du travail
Activer la gestion des accidents du travail
Activer la gestion automatique des MAJs

2. POINTS D'ATTENTION UTILISATEUR

Vous trouverez ci-dessous les points apportés qui peuvent nécessiter une intervention de l'utilisateur.

Titre	Pages
Prime exceptionnelle de pouvoir d'achat	P11
Assiette exonérée de cotisation des stagiaires	P11 à 14
Activité partielle	P19 à 36
Intéressement et Participation	P37 à 53
FNAL	P57 à 60

3. DSN

3.1. Prime exceptionnelle de pouvoir d'achat

Correction de l'onglet DSN de la rémunération 10M4 « Prime pouvoir d'achat soumise » qui devient :

The screenshot shows a software window titled "Rémunération : 10M4 Prime pouvoir d'achat soumise". It has several tabs: "Caractéristiques", "Calcul", "Validité", "Déclarations", and "DSN" (which is selected). The form contains the following fields:

- ☐ Périodicité: Aucun
- Nature prime:
 - Nature: 026 026 - Prime exceptionnelle liée à l'activité avec période de rattachement spécifique
 - Date d'application: 01 janv. 2020
 - Date modification: 19 févr. 2020
- Autres éléments:
 - Autre élément: <Aucune>
 - Date d'application: 01 janv. 2016
 - Date modification: 27 déc. 2018
- Rappels de paie:
 - Type rappel de paie: Autres
- ☐ Non soumis à cotisation

https://dsn-info.custhelp.com/app/answers/detail/a_id/2065/kw/pepa

3.2. Assiette exonérée de cotisation des stagiaires

3.2.1. URSSAF

Pour vous permettre de déclarer l'assiette de cotisation exonérée des stagiaires du régime URSSAF, nous créons la cotisation 22S6 « Assiette exonérée STAGIAIRE ».

Cotisations : 22S6 Assiette exonérée STAGIAIRE

Caractéristiques **Calcul** Etats

Prédéfini: CEGID Code: 22S6

Libellé: Assiette exonérée STAGIAIRE

Nature: Cotisation Thème: URSSAF

Nom court: Assiette exonérée ☐ Ne se calcule que si le salarié est présent en fin de mois

Organisme: URSSAF ☐ Rubrique imprimable sur le bulletin

Activité: <Toutes> Critère d'application: ...

Validité

Du: <<Aucun>> Au: <<Aucun>>

Mois: <<Aucun>> Mois: <<Aucun>>

Mois: <<Aucun>> Mois: <<Aucun>>

Cotisations : 22S6 Assiette exonérée STAGIAIRE

Caractéristiques **Calcul** Etats

	Type	Valeur	Libellé	Imprimable	Décimales
Base de cotisation	Variable de Paie	2034	Base exo stagiaire	☒	2
Tranche plafond	En Totalité du Salaire				
Taux salarial	<<Aucun>>			☐	2
Taux patronal	<<Aucun>>			☐	2
Forfait salarial	<<Aucun>>			☐	2
Forfait patronal	<<Aucun>>			☐	2
Minimum salarial	<<Aucun>>				
Maximum salarial	<<Aucun>>				
Minimum patronal	<<Aucun>>				
Maximum patronal	<<Aucun>>				

Cette cotisation est affectée à la codification DUCS 1A99900 « Assiette stagiaire ».



Pour le bon fonctionnement de ce paramétrage, vous devez absolument installer le patch applicatif de **mars 2020**.

Cette cotisation est ajoutée au profil 600 « Stagiaire ».



Pour les clients V9, vous ne devez plus utiliser le profil 600 mais le dupliquer et retirer la cotisation 22S6.

3.2.2. MSA

Pour vous permettre de déclarer l'assiette de cotisation exonérée des stagiaires du régime MSA, nous créons la cotisation 22S8 « Assiette exonérée STAGIAIRE MSA ».

Cotisations : 22S8 Assiette exonérée STAGIAIRE MSA

Caractéristiques Calcul Etats DSN

Prédéfini CEGID Code 22S8

Libellé Assiette exonérée STAGIAIRE MSA

Nature Cotisation Thème URSSAF

Nom court Assiette exonérée ☐ Ne se calcule que si le salarié est présent en fin de mois

Organisme MSA ☐ Rubrique imprimable sur le bulletin

Activité <Toutes> Critère d'application

Validité

Du <<Aucun>> Au <<Aucun>>

Mois <<Aucun>> Mois <<Aucun>>

Mois <<Aucun>> Mois <<Aucun>>

Cotisations : 22S8 Assiette exonérée STAGIAIRE MSA

Caractéristiques Calcul Etats DSN

	Type	Valeur	Libellé	Imprimable	Décimales
Base de cotisation	Variable de Paie	2034	Base exo stagiaire	☒	2
Tranche plafond	En Totalité du Salaire				
Taux salarial	<<Aucun>>			☐	2
Taux patronal	<<Aucun>>			☐	2
Forfait salarial	<<Aucun>>			☐	2
Forfait patronal	<<Aucun>>			☐	2
Minimum salarial	<<Aucun>>				
Maximum salarial	<<Aucun>>				
Minimum patronal	<<Aucun>>				
Maximum patronal	<<Aucun>>				

Cotisations : 22S8 Assiette exonérée STAGIAIRE MSA

Caractéristiques Calcul Etats DSN

Composant base assujettie URSSAF <<Aucun>>

Autre composant base assujettie <<Aucun>>

Code cotisation individuelle 022 - Exonération de cotisations applicable à une gratification de stage

Code cotisation imputable à l'établissement <<Aucun>>

Cette cotisation est ajoutée au profil KS4 « MSA stagiaire »

3.3. Salaire rétabli des stagiaires

Nous adaptons la rémunération 99Z0 « DSN - Salaire rétabli précalculé » pour les stagiaires. Ainsi, elle correspondra à la partie non exonérée de cotisations.

3.1. Organisme

Ajout du code X395 « MUTUELLE GENERALE DE LA DISTRIBUTION »

Institutions Paie et GRH : MUTUELLE GENERALE DISTRIBUTION

Caractéristiques

Prédéfini
CEGID

Code Institution
X395

Nom institution
MUTUELLE GENERALE DISTRIBUTION

Abrégé
MUTUELLE GENERALE

Code DADSU
AMGD10
☐ Utilisable N4DS

<https://www.net-entreprises.fr/nomenclatures-dsn-p20v01/>

3.2. Frais de santé

Correction de l'onglet DSN de la rémunération 99Y6 « DSN Frais de santé » qui devient :

Rémunération : 99Y6 DSN Frais de santé

Caractéristiques

Calcul

Validité

Déclarations

DSN

☒ Périodicité
 Mois

Nature prime

Nature

<Aucune>

Date d'application

01 janv. 1900

Date modification

01 janv. 1900

Autres éléments

Autre élément

Potentiel nouveau type autre élément de revenu brut A

Date d'application

01 janv. 2020

Date modification

18 févr. 2020

Rappels de paie

Type rappel de paie

Autres

☐ Non soumis à cotisation

4. CHEQUE SANTE

Mise à jour du montant de référence des chèques santé (élément national 4402)


Eléments nationaux : Assiette Min chèque santé
×

Caractéristiques

Commentaire

Prédéfini	CEGID
Code	4402
Libellé	Assiette Min chèque santé
Date de validité	01 janv. 2020
Libellé abrégé	Assiette Min chèq
Valeur	16,3400
Valeur en Alsace Moselle	5,4500
Thème	Général
Convention collective	Toutes les conventions
☒ Type monétaire	☐ Prise en compte du décalage de paie
☒ Régime Alsace Moselle	

Arrêté du 26 février 2020 publié au JO du 11 mars 2020

5. ACTIVITE PARTIELLE

5.1. Rappel

5.1.1. Principe

La loi de sécurisation de l'emploi du 14 juin 2013 (JO du 16) unifie les dispositifs (chômage partiel et APLD) pour mettre en place un dispositif unique : l'activité partielle.

Le recours au dispositif d'activité partielle s'effectue dans les mêmes situations qui ouvraient droit au chômage partiel, c'est-à-dire pour les salariés subissant une perte de rémunération imputable :

- soit à la fermeture temporaire de leur établissement ou partie d'établissement ;
- soit à la réduction de l'horaire de travail pratiqué dans l'établissement ou partie d'établissement en deçà de la durée légale de travail.

A noter : Autorisation expresse ou implicite préalable de l'autorité administrative pour recourir au dispositif d'activité partielle.

5.1.2. Effets paie du dispositif :

Indemnité horaire unique toujours versée par l'employeur :

- 70% de la rémunération brute du salarié servant d'assiette de l'indemnité de congés payés ramenée à un montant horaire sur la base de la durée légale du travail applicable dans l'entreprise ou lorsqu'elle est inférieure, la durée collective du travail ou la durée stipulée au contrat de travail.
- 100 % du salaire net horaire en cas de formation pendant les heures chômées.

Indemnisation de l'employeur :

- Ets < ou = à 250 salariés : 7.74 € (le gouvernement a annoncé une augmentation mais à ce jour, il n'y a eu aucune officialisation de ce point)
- Ets > 250 salariés : 7.23 €.

Il est fait application de la Rémunération minimale garantie, comme auparavant. Ce point est apporté par ce plan de paie.

5.2. Paramétrage

5.2.1. Motifs d'absence

Ce plan de paie vous apporte 4 nouveaux motifs d'absence :

- XX0 « Activité partielle »


Motif d'absences : XX0 Activité partielle (fermeture)
✕

Caractéristiques

Compléments

Prédéfini	CEGID	Motif d'absence	XX0
Libellé	Activité partielle (fermeture)	Abrégé	Activité partiell
Type d'absence	Chômage total ou partiel (4DS-A)		
Motif suspension DSN	Chômage sans rupture de contrat		
☒ Gestion d'une ligne de commentaire dans le bulletin	Attestation liée		<< Aucune >>
☐ Découpage automatique des absences			

Intégration dans le bulletin en heures

Profil absence CEG JP2 Activité Partielle (fermet

Rubrique liée 3240 ... Abs. chômage/Activité partie

Alimentation Base

☒ Alimente le net à payer du bulletin

Intégration dans le bulletin en jours

Profil absence << Aucun >>

Rubrique liée

Alimentation

☐ Alimente le net à payer du bulletin

Décompte

☒ Indexé sur le calendrier salarié

☐ Indexé sur le calendrier civil

☐ Décompte des jours fériés

☐ Indexé sur décompte ouvré (Lun...Vend)

☐ Indexé sur décompte ouvrable (Lun...Sam)

- XX2 « Activité partielle (réduction) »


Motif d'absences : XX2 Activité partielle (réduction)
×

Caractéristiques

Compléments

Prédéfini	CEGID	Motif d'absence	XX2
Libellé	Activité partielle (réduction)	Abrégé	Activité partiell
Type d'absence	Chômage total ou partiel (4DS-A)		
Motif suspension DSN	Chômage sans rupture de contrat		
☒ Gestion d'une ligne de commentaire dans le bulletin	Attestation liée	<< Aucune >>	
☐ Découpage automatique des absences			

Intégration dans le bulletin en heures

Profil absence

CEG JP6 Activité Partielle (réducl

Rubrique liée

3240 ... Abs. chômage/Activité partie

Alimentation

Base

☒ Alimente le net à payer du bulletin

Intégration dans le bulletin en jours

Profil absence

<< Aucun >>

Rubrique liée

Alimentation

☐ Alimente le net à payer du bulletin

Décompte

☒ Indexé sur le calendrier salarié
 ☐ Indexé sur décompte ouvré (Lun...Vend)

☐ Indexé sur le calendrier civil
 ☐ Indexé sur décompte ouvrable (Lun...Sam)

☐ Décompte des jours fériés

- XX4 « Activité Partielle Formation (fermeture) »


Motif d'absences : XX4 Activité Partielle Formation (ferme
✕

Caractéristiques
Compléments

Prédéfini	CEGID	Motif d'absence	XX4
Libellé	Activité Partielle Formation (ferme	Abrégé	Activité Partiell
Type d'absence	Chômage total ou partiel (4DS-A)		
Motif suspension DSN	Chômage sans rupture de contrat		
☒ Gestion d'une ligne de commentaire dans le bulletin	Attestation liée	<< Aucune >>	
☐ Découpage automatique des absences			

Intégration dans le bulletin en heures

Intégration dans le bulletin en jours

Profil absence	CEG JP4 Activité Partielle Format	Profil absence	<< Aucun >>
Rubrique liée	3228 ... Abs. chômage/Act partiel. fo	Rubrique liée	...
Alimentation	Base	Alimentation	
☒ Alimente le net à payer du bulletin		☐ Alimente le net à payer du bulletin	

Décompte

☒ Indexé sur le calendrier salarié	☐ Indexé sur décompte ouvré (Lun...Vend)
☐ Indexé sur le calendrier civil	☐ Indexé sur décompte ouvrable (Lun...Sam)
☐ Décompte des jours fériés	

- XX6 « Activité Partielle Formation (réduction) »


Motif d'absences : XX6 Activité Partielle Formation (réduc)
✕

Caractéristiques

Compléments

Prédéfini	CEGID	Motif d'absence	XX6
Libellé	Activité Partielle Formation (réduc	Abrégé	Activité Partiell
Type d'absence	Chômage total ou partiel (4DS-A)		
Motif suspension DSN	Chômage sans rupture de contrat		
☒ Gestion d'une ligne de commentaire dans le bulletin	Attestation liée	<< Aucune >>	
☐ Découpage automatique des absences			

Intégration dans le bulletin en heures

Profil absence

CEG JP8 Activité Partielle Format

Rubrique liée

3228 ... Abs. chômage/Act partiel. fo

Alimentation

Base

☒ Alimente le net à payer du bulletin

Intégration dans le bulletin en jours

Profil absence

<< Aucun >>

Rubrique liée

Alimentation

☐ Alimente le net à payer du bulletin

Décompte

☒ Indexé sur le calendrier salarié

☐ Indexé sur le calendrier civil

☐ Décompte des jours fériés

☐ Indexé sur décompte ouvré (Lun...Vend)

☐ Indexé sur décompte ouvrable (Lun...Sam)

5.2.2. Gestion du plafond de cotisation

Pour permettre la proratisation du plafond de cotisation en cas de fermeture totale, nous créons la rémunération suivante : 3326 « Abs activité partielle fermeture »

Rémunération : 3326 Abs activité partielle fermeture

Caractéristiques | Calcul | Validité | Déclarations | DSN

Prédéfini: CEGID

Code: 3326 Libellé: Abs activité partielle fermeture

Nom court: Abs activité part

Thème: Absences

Activité: <Toutes>

☐ Rubrique imprimable sur le bulletin

☐ A exclure du calcul du maintien ☐ A exclure du calcul de la paie à l'envers

☐ Participe au calcul des IJSS

☐ A ajouter dans le coût global du salarié

Rubrique à utiliser lors d'absences activité partielle fermeture totale.
Il alimente le cumul TR2

Rémunération : 3326 Abs activité partielle fermeture

Caractéristiques | Calcul | Validité | Déclarations | DSN

Type de calcul effectué: Montant

Base & Taux & Coefficient & Montant

	Base	Taux	Coefficient	Montant
Type	Variables de paie			Valeur
Valeur	CF38			0.0000000001
Nb de jours calendaire...				
Montant	Quantité			
Quantité				
Imprimable/Décimales	☐ 2	☐ 2	☐ 2	☐ 0

Mini & Maxi

	Type	Valeur
Minimum	<<Aucun>>	
Maximum	<<Aucun>>	

Cette rémunération est ajoutée aux profils JP2 « Activité Partielle (fermeture) » et JP4 « Activité Partielle Formation (ferme »

5.2.3. Gestion de la remuneration mensuelle minimale

Pour la détermination de la rémunération minimale, nous devons déterminer le taux à appliquer à la rémunération d'activité et au SMIC net.

Par défaut, nous le déterminons en fonction des cotisations obligatoires (sécurité sociale, assurance chômage, retraite complémentaire). Pour une répartition de cotisations retraite légale, ce taux est de 79,15975.

C'est la variable de paie C8X2 qui détermine ce taux :

Variable : C8X2 Taux obligatoire ✕

Prédéfini	CEGID		
Code	C8X2		
Libellé	Taux obligatoire	Nature	Calcul
Thème	Calcul de la paie		

Type de base	Base	Opérateur
Valeur (coef, taux, quantité)	100	-
Variables de paie	C8X8 ...	-
Variables de paie	CGC2 ...	FIN

Variable de paie C8X8

Variable : C8X8 Taux obligatoire 1

Prédéfini	CEGID		
Code	C8X8		
Libellé	Taux obligatoire 1	Nature	Calcul
Thème	Calcul de la paie		

Type de base	Base	Opérateur
Eléments nationaux	0106 ...	+
Eléments nationaux	0103 ...	+
Eléments nationaux	0500 ...	+
Variables de paie	CKQ8 ...	+
Variables de paie	2050 ...	*
Eléments nationaux	0400 ...	+
Eléments nationaux	0144 ...	+
Variables de paie	CR02 ...	FIN



Si dans vos dossiers, vous avez modifié la répartition des cotisations de retraite (exemple : 55/45), cette variable de paie calculera automatiquement le nouveau taux.



Néanmoins, si vous n'êtes pas d'accord avec celui-ci (exemple : vous souhaitez intégrer les cotisations de prévoyance et/ou mutuelle), vous avez la possibilité d'indiquer votre taux via l'élément national 0614 « Taux net applicable RMM »

Eléments nationaux : Taux net applicable RMM
✕

Caractéristiques

Commentaire

Prédéfini

CEGID

Code

0614

Libellé

Taux net applicable RMM

Date de validité

01 janv. 2020

Libellé abrégé

Taux net applicab

Valeur

0,0000

Valeur en Alsace Moselle

0,0000

Thème

Général

Convention collective

Toutes les conventions

☐ Type monétaire

☐ Prise en compte du décalage de paie

☐ Régime Alsace Moselle

Eléments nationaux : Taux net applicable RMM
✕

Caractéristiques

Commentaire

Valeur par défaut à 0

A personnaliser, si vous souhaitez un autre taux que celui appliqué par défaut (100 - somme des taux de cotisation salariales obligatoires; au 1er janvier 2020, 79,15975)

Personnalisable du niveau DOSSIER jusqu'au niveau SALARIE

C'est la variable de paie CNF6 « Taux net applicable RMM » qui permet d'appliquer ce choix.

Variable : CNF6 Taux net applicable RMM

Prédéfini : CEGID

Code : CNF6

Libellé : Taux net applicable RMM

Nature : Test

Thème : Calcul de la paie

Test

Bloc Note

Si : Eléments nationaux 0614 ... Taux net applicable f = Valeur (coef, taux, quant 0

FIN

Alors : Valeur (coef, taux, quant 1 1 * Variables de paie C8x2 ... Taux obligatoire 1

FIN

Sinon : Eléments nationaux 0614 ... Taux net applicable f FIN

Cette variable de paie est reprise en taux salarial de 2 cotisations :

89Z0 « Rém net d'activité »

Cotisations : 89Z0 Rém net d'activité

Caractéristiques

Calcul

Etats

DSN

Prédéfini : CEGID

Code : 89Z0

Libellé : Rém net d'activité

Nature : Cotisation

Thème : TAXES DIVERSES

Nom court : Rém net d'activit

Organisme :

Activité : <Toutes>

Ne se calcule que si le salarié est présent en fin de mois

Rubrique imprimable sur le bulletin

Critère d'application :

Validité

Du : <<Aucun>> Au : <<Aucun>>

Mois : <<Aucun>> Mois : <<Aucun>>

Mois : <<Aucun>> Mois : <<Aucun>>

Cotisations : 89Z0 Rém net d'activité

Caractéristiques Calcul Etats DSN

Type	Valeur	Libellé	Imprimable	Décimales
Base de cotisation	Variable de Paie	CNF8 ...	rém nette activité	☒ 2
Tranche plafond	En Totalité du Salaire			
Taux salarial	Variable de Paie	CNF6 ...	Taux net applicable RMM	☒ 5
Taux patronal	<<Aucun>>			☐ 2
Forfait salarial	<<Aucun>>			☐ 2
Forfait patronal	<<Aucun>>			☐ 2
Minimum salarial	<<Aucun>>			
Maximum salarial	<<Aucun>>			
Minimum patronal	<<Aucun>>			
Maximum patronal	<<Aucun>>			

89Z2 « SMIC net »

Cotisations : 89Z2 SMIC net

Caractéristiques Calcul Etats DSN

Prédéfini CEGID Code 89Z2

Libellé SMIC net

Nature Cotisation Thème TAXES DIVERSES

Nom court SMIC net ☐ Ne se calcule que si le salarié est présent en fin de mois

Organisme ☐ Rubrique imprimable sur le bulletin

Activité <Toutes> Critère d'application ...

Validité

Du <<Aucun>> Au <<Aucun>>

Mois <<Aucun>> Mois <<Aucun>>

Mois <<Aucun>> Mois <<Aucun>>

Cotisations : 8922 SMIC net

Caractéristiques | Calcul | Etats | DSN

	Type	Valeur	Libellé	Imprimable	Décimales
Base de cotisation	Variable de Paie	CNF2	Smic mensuel 151.67	☒	2
Tranche plafond	En Totalité du Salaire				
Taux salarial	Variable de Paie	CNF6	Taux net applicable RMM	☒	5
Taux patronal	<<Aucun>>			☐	2
Forfait salarial	<<Aucun>>			☐	2
Forfait patronal	<<Aucun>>			☐	2
Minimum salarial	<<Aucun>>				
Maximum salarial	<<Aucun>>				
Minimum patronal	<<Aucun>>				
Maximum patronal	<<Aucun>>				

8920	Rém net d'activité	1 136,18	79,15975	899,40
8922	SMIC net	1 539,45	79,15975	1 218,62

Le complément RMM est ensuite déterminé via la cotisation 9082 « Complément RMM calculé »

Cotisations : 9082 Complément RMM calculé

Caractéristiques | Calcul | Etats | DSN

Prédéfini: CEGID Code: 9082

Libellé: Complément RMM calculé

Nature: Cotisation Thème: TAXES DIVERSES

Nom court: Complément RMM ca

Organisme: <<Aucun>>

Activité: <Toutes>

Critère d'application: C8Y4

Validité: Du <<Aucun>> Au <<Aucun>>

Mois <<Aucun>> Mois <<Aucun>>

Mois <<Aucun>> Mois <<Aucun>>

Cotisations : 9082 Complément RMM calculé

Caractéristiques Calcul Etats DSN

	Type	Valeur	Libellé	Imprimable	Décimales
Base de cotisation	Elément variable			☒	2
Tranche plafond	En Totalité du Salaire				
Taux salarial	<<Aucun>>			☐	2
Taux patronal	<<Aucun>>			☐	2
Forfait salarial	Variable de Paie	C8Y6 ...	Montant RMM	☒	2
Forfait patronal	Variable de Paie	C8Y6 ...	Montant RMM	☒	2
Minimum salarial	<<Aucun>>				
Maximum salarial	<<Aucun>>				
Minimum patronal	<<Aucun>>				
Maximum patronal	<<Aucun>>				

9082	Complément RMM calculé			65,08		65,08
------	------------------------	--	--	-------	--	-------

Le montant du complément est à la fois en cotisation salariale et en cotisation patronale car elle alimente en gain les cumuls de net imposable et de net à payer et l'assiette de CSG-CRDS sur les revenus de remplacement.

Ces cotisations sont non imprimables.

Pour faire apparaître le complément, nous reprenons son montant dans la rémunération 6714 « Complément RMM » :

Rémunération : 6714 Complément RMM

Caractéristiques Calcul Validité Déclarations DSN

Prédéfini CEGID

Code 6714 Libellé Complément RMM

Nom court Complément RMM

Thème Retenues sur Salaires

Activité <Toutes>

☒ Rubrique imprimable sur le bulletin

☐ A exclure du calcul du maintien ☐ A exclure du calcul de la paie à l'envers

☐ Participe au calcul des IJSS

☒ A ajouter dans le coût global du salarié

Rémunération : 6714 Complément RMM

Caractéristiques Calcul Validité Déclarations DSN

Type de calcul effectué Montant

Base & Taux & Coefficient & Montant

	Base	Taux	Coefficient	Montant
Type	Eléments variables			Variables de paie
Valeur				C8Y6
Montant				Montant RMM
Quantité	Quantité			
Imprimable/Décimales	☐ 2	☐ 2	☐ 2	☒ 2

Mini & Maxi

	Type	Valeur
Minimum	<<Aucun>>	
Maximum	<<Aucun>>	

Ces cotisations et rémunérations sont ajoutées aux profils liées à l'activité partielle :

Profil	Libellé
JP2	Activité Partielle (fermeture)

Profil	Libellé
JP4	Activité Partielle Formation (ferme
JP6	Activité Partielle (réduction)
JP8	Activité Partielle Formation (reduc

5.2.4. Exemple de bulletin de paie

Saisie de l'absence via le motif d'absence

 Absence du salarié : 0000000002 NON CADRE LEGAL Luc

Caractéristiques

Salarié

0000000002 ...

NON CADRE LEGAL Luc

Date d'entrée

01/01/2020

Prolongation d'absence

☐

Date d'arrêt initial

01/04/2020

Absences

Suivi IJSS

Activité parti 01/04/20 au 15/04/20

Mouvement

XX0 Activité partielle (fermeture)

Sens

-

Du

01/04/2020

Au

15/04/2020

Début de

Matinée

Fin de

Après-Midi

Nb jours

11

Nb heures

77

☐

Découpage automatique des absences

Date de validité

15/04/2020

Indicateur

Payé

Libellé

Activité parti 01/04/20 au 15/04/20

Suspension du contrat de travail

Chômage sans rupture de

Avec RMM

RUBRIQUES	QUANTITE OU BASE	TAUX	A DEDUIRE	A PAYER	CHARGES PATRONALES TAUX MONTANT	
0002 Salaire mensuel	151,67			1 539,45		
3240 Abs. chômage/Activité partielle	77,00	10,1500	781,55			
3240.1 Activité part 01/04/20 au 15/04/20						
TOTAL BRUT				757,90		
2000 Maladie	757,90				7,0000	53,05
2030 Ass. Vieillesse TA	757,90	6,9000	52,30		8,5500	64,80
2060 Vieillesse dépl.	757,90	0,4000	3,03		1,9000	14,40
2090 Allocations familiales	757,90				3,4500	26,15
2120 Accident du travail	757,90				2,0000	15,16
2150 FNAL TA	757,90				0,1000	0,76
4940 Versement Mobilité	757,90				1,2500	9,47
5700 Contribution solidarité d'autonomie	757,90				0,3000	2,27
7020 Assurance Chômage	757,90	2,4000	18,19		4,0000	30,32
7180 AGS (FNGS)	757,90				0,1500	1,14
71A0 CET Assurance Chômage	757,90				0,0500	0,38
73M0 Réduction Assurance Chômage	757,90	-2,4000	-18,19			
74A0 Contrib. équilibre général T1	757,90	0,5000	6,52		1,2900	9,78
74N0 Retraite comp. unifiée T1	757,90	5,1500	23,87		4,7200	35,77
9000 CSG déductible	744,64	5,5000	50,64			
9256 Contribution au dialogue social	757,90				0,0160	0,12
9750 Réduction générale URSSAF	757,90					-200,39
9756 Régul. réduction générale URSSAF						0,07
9770 Réduction générale retraite	757,90					-45,55
9774 Régularisation réduction retraite						0,02
TOTAL CHARGES SALARIALES			136,36			
9002 CSG non déductible	744,64	2,4000	17,87			
9004 CRDS	744,64	0,5000	3,72			
TOTAL RETENUES			157,95			17,72
4196 Allocation Activité Partielle	77,00	7,1050		547,09		
NET IMPOSABLE				1 240,21		
6714 Complément RMM				71,58		

NET A PAYER AVANT IMPOT SUR LE REVENU			1 218,62	
Dont évolution de la rémunération liée à la suppression des cotisations salariales chômage et maladie				11,21
Impôt sur le revenu	Base	Taux non personnalisé	Montant	
Impôt sur le revenu prélevé à la source	1 240,21	0,00	0,00	
Mode de Règlement :		NET A PAYER	CUMUL CHARGES PATRONALES	
Payé Le : 30/04/2020				
Conv. Coll.: Toutes les conventions		EURO	1 218,62	62,95

Sans RMM

RUBRIQUES	QUANTITE OU BASE	TAUX	A DEDUIRE	A PAYER	CHARGES PATRONALES	
					TAUX	MONTANT
0002 Salaire mensuel	151,67			2 200,00		
3240 Abs. chômage/Activité partielle	77,00	14,5052	1 116,90			
3240.1 Activité part 01/04/20 au 15/04/20						
TOTAL BRUT				1 083,10		
2000 Maladie	1 083,10				7,0000	75,82
2030 Ass. Vieillesse TA	1 083,10	6,9000	74,73		8,5500	92,61
2060 Vieillesse dépl.	1 083,10	0,4000	4,33		1,9000	20,58
2090 Allocations familiales	1 083,10				3,4500	37,37
2120 Accident du travail	1 083,10				2,0000	21,66
2150 FNAL TA	1 083,10				0,1000	1,08
4940 Versement Mobilité	1 083,10				1,2500	13,54
5700 Contribution solidarité d'autonomie	1 083,10				0,3000	3,25
7020 Assurance Chômage	1 083,10	2,4000	25,99		4,0000	43,32
7180 AGS (FNGS)	1 083,10				0,1500	1,62
71A0 CET Assurance Chômage	1 083,10				0,0500	0,54
73M0 Réduction Assurance Chômage	1 083,10	-2,4000	-25,99			
74A0 Contrib. équilibre général T1	1 083,10	0,8000	9,31		1,2900	13,97
74N0 Retraite comp. unifiée T1	1 083,10	5,1500	54,12		4,7200	51,12
9000 CSG déductible	1 064,15	6,8000	72,36			
90B0 CSG déductible chômage	768,15	3,8000	29,19			
9256 Contribution au dialogue social	1 083,10				0,0160	0,17
9750 Réduction générale URSSAF	1 083,10					-57,10
9756 Regul. réduction générale URSSAF						0,13
9770 Réduction générale retraite	1 083,10					-12,98
9774 Régularisation réduction retraite						0,03
TOTAL CHARGES SALARIALES			224,04			
9002 CSG non déductible	1 064,15	2,4000	25,54			
9004 CRDS	1 064,15	0,5000	5,32			
90B2 CSG non déd / Chom Part Intempéries	768,15	2,4000	18,44			
90B4 CRDS / Chom Part Intempéries	768,15	0,5000	3,84			
TOTAL RETENUES			277,18			306,73
4196 Allocation Activité Partielle	77,00	10,1536		781,83		
NET IMPOSABLE				1 640,89		

NET A PAYER AVANT IMPOT SUR LE REVENU				1 587,75	
Dont évolution de la rémunération liée à la suppression des cotisations salariales chômage et maladie					16,02
Impôt sur le revenu	Base	Taux non personnalisé	Montant		
Impôt sur le revenu prélevé à la source	1 640,89	2,10	34,46		

Mode de Règlement :		NET A PAYER	CUMUL CHARGES PATRONALES
Payé Le : 30/04/2020			
Conv. Coll.: Toutes les conventions	EURO	1 553,29	351,96

5.3. Ecrêtement de la CSG-CRDS sur les revenus de remplacement

Le seuil d'ecrêtement est modifié. En effet, il s'agit du smic brut mensuel arrondi à l'euro supérieur (soit 1540 euros en 2020). Or, actuellement, nous appliquons le SMIC mensuel non arrondi.

La variable de paie CNG2 remplace l'élément national 0012 « SMIC Mensuel 35H » dans la variable de paie 4190 « Ecrêtement CSG-CRDS ».

Variable : 4190 Ecrêtement CSG-CRDS

Prédéfini
CEGID

Code
4190

Libellé
Ecrêtement CSG-CRDS

Thème
Calcul de la paie

Nature
Test

Test
Bloc Note

Si

Variables de paie
0062 ...

Net à payer salarié m
<

Variables de paie
CNG2...

SMIC mensuel 35H ar

FIN

Alors

Valeur (coef, taux, quant
0

0

FIN

Sinon

Variables de paie
0062 ...

Net à payer salarié m
-

Variables de paie
CNG2...

SMIC mensuel 35H ar

FIN

Exemple de bulletin de paie

RUBRIQUES	QUANTITE OU BASE	TAUX	A DEDUIRE	A PAYER	CHARGES PATRONALES TAUX MONTANT	
0002 Salaire mensuel	151,67			2 120,00		
3240 Abs. chômage/Activité partielle	77,00	13,9777	1 076,28			
3240.1 Activité partielle 01/04/20 au 15/04/20						
TOTAL BRUT				1 043,72		
2000 Maladie	1 043,72				7,0000	73,06
2030 Ass. Vieillesse TA	1 043,72	6,9000	72,02		8,5500	89,24
2060 Vieillesse dépl.	1 043,72	0,4000	4,17		1,9000	19,83
2090 Allocations familiales	1 043,72				3,4500	36,01
2120 Accident du travail	1 043,72				2,0000	20,87
2150 FNAL TA	1 043,72				0,1000	1,04
4940 Versement Mobilité	1 043,72				1,2500	13,05
5700 Contribution solidarité d'autonomie	1 043,72				0,3000	3,13
7020 Assurance Chômage	1 043,72	2,4000	25,05		4,0000	41,75
7180 AGS (FNGS)	1 043,72				0,1500	1,57
71A0 CET Assurance Chômage	1 043,72				0,0500	0,52
73M0 Réduction Assurance Chômage	1 043,72	-2,4000	-25,05			
74A0 Contrib. équilibre général T1	1 043,72	0,8000	8,98		1,2900	13,46
74N0 Retraite comp. unifiée T1	1 043,72	31,9000	33,88		4,7200	49,26
9000 CSG déductible	1 025,45	5,9000	60,51			
90B0 CSG déductible chômage	740,22	3,8000	28,13			
9256 Contribution au dialogue social	1 043,72				0,0160	0,17
9750 Réduction générale URSSAF	1 043,72					-74,41
9756 Régul. réduction générale URSSAF						0,01
9770 Réduction générale retraite	1 043,72					-16,92
9774 Régularisation réduction retraite						0,01
TOTAL CHARGES SALARIALES			215,91			
9002 CSG non déductible	1 025,45	2,4000	24,61			
9004 CRDS	1 025,45	0,5000	5,13			
90B2 CSG non déd / Chom Part Intempéries	740,22	2,4000	11,47			
TOTAL RETENUES			257,12			271,65
4196 Allocation Activité Partielle	77,00	9,7844		753,40		
NET IMPOSABLE				1 581,21		

NET A PAYER AVANT IMPOT SUR LE REVENU				1 540,00
Dont évolution de la rémunération liée à la suppression des cotisations salariales chômage et maladie				15,45
Impôt sur le revenu	Base	Taux non personnalisé	Montant	
Impôt sur le revenu prélevé à la source	1 581,21	2,10	33,21	

Mode de Règlement :		NET A PAYER	CUMUL CHARGES PATRONALES
Payé Le : 30/04/2020			
Conv. Coll.: Toutes les conventions	EURO	1 506,79	316,88

6. INTERESSEMENT ET PARTICIPATION

Nous vous apportons les profils de type « Participation/Intéressement » suivant

6.1. Intéressement versé ou bloqué

6.1.1. 520 « RG Intéressement versé ou bloqué »

Code : 520		Libellé : RG Intéressement versé ou bloqué		Prédéfini Cegid : CEGID	
Type du Profil :		Participation/intéressement ...		Thème du Profil :	
<u>Liste des Rubriques Associées</u>					
Nature	Code	Libellé	Imprimable	Prédéfini	
Rémunération	1100	Intéressement versé	✓	CEGID	
Rémunération	1102	Intéressement bloqué	✓	CEGID	
Rémunération	7102	Intéressement net bloqué	✓	CEGID	
Rémunération	9900	Suppression FS <50		CEGID	
Rémunération	9902	Suppression FS 50<E<250		CEGID	
Cotisation	8994	Forfait social	✓	CEGID	
Cotisation	9000	CSG déductible	✓	CEGID	
Cotisation	9002	CSG non déductible	✓	CEGID	
Cotisation	9004	CRD S	✓	CEGID	
Cotisation	9102	CSG CRD S Participation et Intéress	✓	CEGID	
Cotisation	9926	CSG taux supplémentaire 2018		CEGID	
strat					
Nombre de rubrique :		11	Profil : 520 RG Intéressement versé ou bloqué		

Nombre de rubrique : 11 Profil : 520 RG Intéressement versé ou bloqué

6.1.2. LF4 « MSA Intéressement versé ou bloqué »

Code : LF4		Libellé : MSA Intéressement versé ou bloqué	Prédéfini Cegid : CEGID	
Type du Profil : Participation/intéressement ...		Thème du Profil :		
Liste des Rubriques Associées				
Nature	Code	Libellé	Imprimable	Prédéfini
Rémunération	1100	Intéressement versé	✓	CEGID
Rémunération	1102	Intéressement bloqué	✓	CEGID
Rémunération	7102	Intéressement net bloqué	✓	CEGID
Rémunération	9900	Suppression FS <50		CEGID
Rémunération	9902	Suppression FS 50<E<250		CEGID
Cotisation	89T0	Forfait social MSA	✓	CEGID
Cotisation	90T0	CSG déductible MSA	✓	CEGID
Cotisation	90T2	CSG non déductible MSA	✓	CEGID
Cotisation	90T4	CRD S MSA	✓	CEGID
Cotisation	91M2	CSG CRD S Participation et Intéress	✓	CEGID
Cotisation	9926	CSG taux supplémentaire 2018		CEGID

Nombre de rubrique : 11 Profil : LF4 MSA Intéressement versé ou bloqué

6.1.3. Exemples de bulletin

- Intéressement versé

RUBRIQUES	QUANTITE OU BASE	TAUX	A DEDUIRE	A PAYER	CHARGES PATRONALES TAUX MONTANT
9000 CSG déductible	500,00	6,8000	34,00		
TOTAL CHARGES SALARIALES			34,00		
9002 CSG non déductible	500,00	2,4000	12,00		
9004 CRDS	500,00	0,5000	2,50		
TOTAL RETENUES			48,50		
1100 Intéressement versé				500,00	
NET IMPOSABLE				466,00	

- Intéressement bloqué

RUBRIQUES	QUANTITE OU BASE	TAUX	A DEDUIRE	A PAYER	CHARGES PATRONALES TAUX MONTANT
9102 CSG CRDS Participation et Intéress	500,00	9,7000	48,50		
TOTAL RETENUES			48,50		
NET IMPOSABLE				0,00	
1102 Intéressement bloqué				500,00	
7102 Intéressement net bloqué			451,50		

6.2. Participation versée ou bloquée

6.2.1. 522 « RG Participation versée ou bloquée »

Code : 522		Libellé : RG Participation versée ou bloquée		Prédéfini Cegid : CEGID	
Type du Profil : Participation/intéressement ...		Thème du Profil :			
Liste des Rubriques Associées					
Nature	Code	Libellé	Imprimable	Prédéfini	
Rémunération	1104	RG Participation versée ou bloquée	✓	CEGID	
Rémunération	1106	RG Participation versée ou bloquée	✓	CEGID	
Rémunération	7104	Participation nette bloquée	✓	CEGID	
Rémunération	9900	Suppression FS <50		CEGID	
Rémunération	9902	Suppression FS 50<E<250		CEGID	
Cotisation	8994	Forfait social	✓	CEGID	
Cotisation	9000	CSG déductible	✓	CEGID	
Cotisation	9002	CSG non déductible	✓	CEGID	
Cotisation	9004	CRD S	✓	CEGID	
Cotisation	9102	CSG CRD S Participation et Intéress	✓	CEGID	
Cotisation	9920	DSN correction Forfait social		CEGID	
Cotisation	9926	CSG taux supplémentaire 2018		CEGID	
Nombre de rubrique : 12 Profil : 522 RG Participation versée ou bloquée					

6.2.2. LH2 « MSA Participation versée ou bloquée »

Code : LH2

Libellé : MSA Participation versée ou bloquée

Prédéfini Cegid : CEGID

Type du Profil : Participation/intéressement ...

Thème du Profil :

Liste des Rubriques Associées				
Nature	Code	Libellé	Imprimable	Prédéfini
Rémunération	1104	MSA Participation versée ou bloquée	✓	CEGID
Rémunération	1106	MSA Participation versée ou bloquée	✓	CEGID
Rémunération	7104	Participation nette bloquée	✓	CEGID
Rémunération	9900	Suppression FS <50		CEGID
Rémunération	9902	Suppression FS 50<E<250		CEGID
Cotisation	91M2	CSG CRD S Participation et Intéress	✓	CEGID
Cotisation	9920	DSN correction Forfait social		CEGID
Cotisation	9926	CSG taux supplémentaire 2018		CEGID

Nombre de rubrique : 8

Profil : LH2 MSA Participation versée ou bloquée

6.2.3. Exemples de bulletin

- Participation versée

RUBRIQUES	QUANTITE OU BASE	TAUX	A DEDUIRE	A PAYER	CHARGES PATRONALES TAUX MONTANT
9000 CSG déductible	500,00	6,8000	34,00		
TOTAL CHARGES SALARIALES			34,00		
9002 CSG non déductible	500,00	2,4000	12,00		
9004 CRDS	500,00	0,5000	2,50		
TOTAL RETENUES			48,50		
1104 Participation Perçue				500,00	
NET IMPOSABLE				466,00	

- Participation bloquée

RUBRIQUES	QUANTITE OU BASE	TAUX	A DEDUIRE	A PAYER	CHARGES PATRONALES TAUX MONTANT
9102 CSG CRDS Participation et Intéress	500,00	9,7000	48,50		
TOTAL RETENUES			48,50		
NET IMPOSABLE				0,00	
1106 Participation Bloquée				500,00	
7104 Participation nette bloquée			451,50		

6.3. Intéressement Placé sur PEE

6.3.1. 528 « RG Intéressement Placé sur PEE »

Code : 528		Libellé : RG Intéressement Placé sur PEE		Prédéfini Cegid : CEGID	
Type du Profil :		Participation/intéressement ...		Thème du Profil :	
		<u>Liste des Rubriques Associées</u>			
Nature	Code	Libellé	Imprimable	Prédéfini	
Rémunération	1108	Intéressement Brut s/PEE	✓	CEGID	
Rémunération	7108	Intéressement net versé sur PEE	✓	CEGID	
Rémunération	9900	Suppression FS <50		CEGID	
Rémunération	9902	Suppression FS 50<E<250		CEGID	
Cotisation	8994	Forfait social	✓	CEGID	
Cotisation	9138	CSG - CRDS sur vrst PEE/PERCO/PEI	✓	CEGID	
Cotisation	9920	DSN correction Forfait social		CEGID	
Cotisation	9926	CSG taux supplémentaire 2018		CEGID	
Nombre de rubrique :		8		Profil : 528 RG Intéressement Placé sur PEE	

6.3.2. LF6 « MSA Intéressement Placé sur PEE »

Code : LF6		Libellé : MSA Intéressement Placé sur PEE		Prédéfini Cegid : CEGID	
Type du Profil :		Participation/intéressement ...		Thème du Profil :	
		<u>Liste des Rubriques Associées</u>			
Nature	Code	Libellé	Imprimable	Prédéfini	
Rémunération	1108	Intéressement Brut s/PEE	✓	CEGID	
Rémunération	7108	Intéressement net versé sur PEE	✓	CEGID	
Rémunération	9900	Suppression FS <50		CEGID	
Rémunération	9902	Suppression FS 50<E<250		CEGID	
Cotisation	89T0	Forfait social MSA	✓	CEGID	
Cotisation	91M8	CSG - CRDS sur vrst PEE/PERCO/PEI	✓	CEGID	
Cotisation	9920	DSN correction Forfait social		CEGID	
Cotisation	9926	CSG taux supplémentaire 2018		CEGID	
Nombre de rubrique :		8	Profil : LF6 MSA Intéressement Placé sur PEE		

6.3.3. Exemple de bulletin

RUBRIQUES	QUANTITE OU BASE	TAUX	A DEDUIRE	A PAYER	CHARGES PATRONALES TAUX MONTANT
9138 CSG - CRDS sur vrst PEE/PERCO/PEI	500,00	9,7000	48,50		
TOTAL CHARGES SALARIALES			48,50		
TOTAL RETENUES			48,50		
NET IMPOSABLE				0,00	
1108 Intéressement Brut s/PEE				500,00	
7108 Intéressement net versé sur PEE			451,50		

6.4. Participation Placée sur PEE

6.4.1. KK6 « RG Participation Placée sur PEE »

Code : KK6		Libellé : RG Participation Placée sur PEE		Prédéfini Cegid : CEGID	
Type du Profil :		Participation/intéressement ...		Thème du Profil :	
Liste des Rubriques Associées					
Nature	Code	Libellé	Imprimable	Prédéfini	
Rémunération	11B6	Participation brute sur PEE	✓	CEGID	
Rémunération	71B6	Participation nette sur PEE	✓	CEGID	
Rémunération	9900	Suppression FS <50		CEGID	
Cotisation	8994	Forfait social	✓	CEGID	
Cotisation	9138	CSG - CRD S sur vrst PEE/PERCO/PEI	✓	CEGID	
Cotisation	9920	DSN correction Forfait social		CEGID	
Cotisation	9926	CSG taux supplémentaire 2018		CEGID	

Nombre de rubrique : 7 Profil : KK6 RG Participation Placée sur PEE

6.4.2. LH6 « MSA Participation Placée sur PEE »

Code : LH6		Libellé : MSA Participation Placée sur PEE		Prédéfini Cegid : CEGID	
Type du Profil :		Participation/intéressement ...		Thème du Profil :	
Liste des Rubriques Associées					
Nature	Code	Libellé	Imprimable	Prédéfini	
Rémunération	11B6	Participation brute sur PEE	✓	CEGID	
Rémunération	71B6	Participation nette sur PEE	✓	CEGID	
Rémunération	9900	Suppression FS <50		CEGID	
Cotisation	89T0	Forfait social MSA	✓	CEGID	
Cotisation	91M8	CSG - CRD S sur vrst PEE/PERCO/PEI	✓	CEGID	
Cotisation	9920	DSN correction Forfait social		CEGID	
Cotisation	9926	CSG taux supplémentaire 2018		CEGID	

Nombre de rubrique : 7 Profil : LH6 MSA Participation Placée sur PEE

6.4.3. Exemple de bulletin

RUBRIQUES	QUANTITE OU BASE	TAUX	A DEDUIRE	A PAYER	CHARGES PATRONALES TAUX MONTANT
9138 CSG - CRDS sur vrst PEE/PERCO/PEI	500,00	9,7000	48,50		
TOTAL CHARGES SALARIALES			48,50		
TOTAL RETENUES			48,50		
NET IMPOSABLE				0,00	
11B6 Participation brute sur PEE				500,00	
71B6 Participation nette sur PEE			451,50		

6.5. RG Participation Placée sur PEI

6.5.1. LN0 « RG Intéressement Placé sur PEI »

Code : LN0		Libellé : RG Intéressement Placé sur PEI		Prédéfini Cegid : CEGID	
Type du Profil :		Participation/intéressement ...		Thème du Profil :	
Liste des Rubriques Associées					
Nature	Code	Libellé	Imprimable	Prédéfini	
Rémunération	1114	Intéressement Brut sur PEI	✓	CEGID	
Rémunération	7148	Intéressement net versé sur PEI	✓	CEGID	
Rémunération	9900	Suppression FS <50		CEGID	
Rémunération	9902	Suppression FS 50<E<250		CEGID	
Cotisation	8994	Forfait social	✓	CEGID	
Cotisation	9138	CSG - CRD S sur vrst PEE/PERCO/PEI	✓	CEGID	
Cotisation	9920	DSN correction Forfait social		CEGID	
Cotisation	9926	CSG taux supplémentaire 2018		CEGID	
Nombre de rubrique :		8		Profil: LN0 RG Intéressement Placé sur PEI	

6.5.2. LO4 « MSA Intéressement Placé sur PEI »

Code : LO4		Libellé : MSA Intéressement Placé sur PEI		Prédéfini Cegid : CEGID	
Type du Profil :		Participation/intéressement ...		Thème du Profil :	
Liste des Rubriques Associées					
Nature	Code	Libellé	Imprimable	Prédéfini	
Rémunération	1114	Intéressement Brut sur PEI	✓	CEGID	
Rémunération	7148	Intéressement net versé sur PEI	✓	CEGID	
Rémunération	9900	Suppression FS <50		CEGID	
Rémunération	9902	Suppression FS 50<E<250		CEGID	
Cotisation	89T0	Forfait social MSA	✓	CEGID	
Cotisation	91M8	CSG - CRD S sur vrst PEE/PERCO/PEI	✓	CEGID	
Cotisation	9920	DSN correction Forfait social		CEGID	
Cotisation	9926	CSG taux supplémentaire 2018		CEGID	
Nombre de rubrique :		8		Profil : LO4 MSA Intéressement Placé sur PEI	

6.5.3. Exemple de bulletin

RUBRIQUES	QUANTITE OU BASE	TAUX	A DEDUIRE	A PAYER	CHARGES PATRONALES TAUX MONTANT
9138 CSG - CRDS sur vrst PEE/PERCO/PEI	500,00	9,7000	48,50		
TOTAL CHARGES SALARIALES			48,50		
TOTAL RETENUES			48,50		
NET IMPOSABLE				0,00	
1114 Intéressement Brut sur PEI				500,00	
7148 Intéressement net versé sur PEI			451,50		

6.6. Participation Placée sur PEI

6.6.1. LN2 « RG Participation Placée sur PEI »

Code : LN2		Libellé : RG Participation Placée sur PEI		Prédéfini Cegid : CEGID	
Type du Profil :		Participation/intéressement ...		Thème du Profil :	
Liste des Rubriques Associées					
Nature	Code	Libellé	Imprimable	Prédéfini	
Rémunération	11B8	Participation brute sur PEI	✓	CEGID	
Rémunération	71B8	Participation nette sur PEI	✓	CEGID	
Rémunération	9900	Suppression FS <50		CEGID	
Cotisation	8994	Forfait social	✓	CEGID	
Cotisation	9138	CSG - CRDS sur vrst PEE/PERCO/PEI	✓	CEGID	
Cotisation	9920	DSN correction Forfait social		CEGID	
Cotisation	9926	CSG taux supplémentaire 2018		CEGID	
Nombre de rubrique :		7			
Profil :		LN2 RG Participation Placée sur PEI			

6.6.2. LP0 « MSA Participation Placée sur PEI »

Code : LP0		Libellé : MSA Participation Placée sur PEI		Prédéfini Cegid : CEGID	
Type du Profil : Participation/intéressement ...		Thème du Profil :			
Liste des Rubriques Associées					
Nature	Code	Libellé	Imprimable	Prédéfini	
Rémunération	11B8	Participation brute sur PEI	✓	CEGID	
Rémunération	71B8	Participation nette sur PEI	✓	CEGID	
Rémunération	9900	Suppression FS <50		CEGID	
Cotisation	89T0	Forfait social MSA	✓	CEGID	
Cotisation	91M8	CSG - CRD S sur vrst PEE/PERCO/PEI	✓	CEGID	
Cotisation	9920	DSN correction Forfait social		CEGID	
Cotisation	9926	CSG taux supplémentaire 2018		CEGID	
Nombre de rubrique : 7		Profil : LP0 MSA Participation Placée sur PEI			

6.6.3. Exemple de bulletin

RUBRIQUES	QUANTITE OU BASE	TAUX	A DEDUIRE	A PAYER	CHARGES PATRONALES TAUX MONTANT
9138 CSG - CRDS sur vrst PEE/PERCO/PEI	500,00	9,7000	48,50		
TOTAL CHARGES SALARIALES			48,50		
TOTAL RETENUES			48,50		
NET IMPOSABLE				0,00	
11B8 Participation brute sur PEI				500,00	
71B8 Participation nette sur PEI			451,50		

6.7. Intéressement Placé sur PERCO

6.7.1. JA8 « RG Intéressement Placé sur PERCO »

Code : JA8		Libellé : RG Intéressement Placé sur PERCO		Prédéfini Cegid : CEGID	
Type du Profil : Participation/intéressement ...		Thème du Profil :			
Liste des Rubriques Associées					
Nature	Code	Libellé	Imprimable	Prédéfini	
Rémunération	1112	Intéressement Brut s/PERCO	✓	CEGID	
Rémunération	7112	Intéressement net versé sur PERCO	✓	CEGID	
Rémunération	9900	Suppression FS <50		CEGID	
Rémunération	9902	Suppression FS 50<E<250		CEGID	
Cotisation	8980	Ajustement FS 20%, si taux FS 16%	✓	CEGID	
Cotisation	8988	Forfait social 16 %	✓	CEGID	
Cotisation	8994	Forfait social	✓	CEGID	
Cotisation	9138	CSG - CRDS sur vrst PEE/PERCO/PEI	✓	CEGID	
Cotisation	9920	DSN correction Forfait social		CEGID	
Cotisation	9926	CSG taux supplémentaire 2018		CEGID	
uration					
Nombre de rubrique : 10		Profil : JA8 RG Intéressement Placé sur PERCO			

6.7.2. LF8 « MSA Intéressement Placé sur PERCO »

Code : LF8 Libellé : MSA Intéressement Placé sur PERCO Prédefini Cegid : CEGID				
Type du Profil : Participation/intéressement ... Thème du Profil :				
Liste des Rubriques Associées				
Nature	Code	Libellé	Imprimable	Prédéfini
Rémunération	1112	Intéressement Brut s/PERCO	✓	CEGID
Rémunération	7112	Intéressement net versé sur PERCO	✓	CEGID
Rémunération	9900	Suppression FS <50		CEGID
Rémunération	9902	Suppression FS 50<E<250		CEGID
Cotisation	8980	Ajustement FS 20%, si taux FS 16%	✓	CEGID
Cotisation	8958	Forfait social 16 % MSA	✓	CEGID
Cotisation	89T0	Forfait social MSA	✓	CEGID
Cotisation	91M8	CSG - CRDS sur vrst PEE/PERCO/PEI	✓	CEGID
Cotisation	9920	DSN correction Forfait social		CEGID
Cotisation	9926	CSG taux supplémentaire 2018		CEGID

Nombre de rubrique : 10 Profil : LF8 MSA Intéressement Placé sur PERC

6.7.3. Exemple de bulletin

RUBRIQUES	QUANTITE OU BASE	TAUX	A DEDUIRE	A PAYER	CHARGES PATRONALES TAUX MONTANT
9138 CSG - CRDS sur vrst PEE/PERCO/PEI	500,00	9,7000	48,50		
TOTAL CHARGES SALARIALES			48,50		
TOTAL RETENUES			48,50		
NET IMPOSABLE				0,00	
1112 Intéressement Brut s/PERCO				500,00	
7112 Intéressement net versé sur PERCO			451,50		



Entreprises de plus de 250 salariés, il vous sera demandé, si le taux de forfait social applicable à l'entreprise est de 16 ou 20%.

Élément dynamique 549 « Forfait social 16% »

549 Forfait social 16%

Caractéristiques

Prédéfini: CEGID

Niveau de saisie: Dossier

Convention collective: Toutes les conventions

Code: 549

Libellé zone: Forfait social 16%

Thème: Salaires

Type d'élément: Boîte à cocher

Table dynamique associée: ...

Saisie du commentaire de l'élément : 549

Caractéristiques

Type de l'élément: Élément dynamique

Code de l'élément: 549 ... Forfait social 16%

Commentaire: Le règlement du plan d'épargne respecte-t-il les 2 conditions (gestion pilotée en fonction de l'âge et ratio de 7%) ? Si OUI, cocher (X). Sinon, non (-).

Si taux à 16%,

RUBRIQUES	QUANTITE OU BASE	TAUX	A DEDUIRE	A PAYER	CHARGES PATRONALES TAUX MONTANT
8988 Forfait social 16 %	500,00				16,0000 80,00
9138 CSG - CRDS sur vrst PEE/PERCO/PEI	500,00	9,7000	48,50		
TOTAL CHARGES SALARIALES			48,50		
TOTAL RETENUES			48,50		80,00
NET IMPOSABLE				0,00	
1112 Intéressement Brut s/PERCO				500,00	
7112 Intéressement net versé sur PERCO			451,50		

Si taux à 20%,

RUBRIQUES	QUANTITE OU BASE	TAUX	A DEDUIRE	A PAYER	CHARGES PATRONALES TAUX MONTANT
8994 Forfait social	500,00				20,0000 100,00
9138 CSG - CRDS sur vrst PEE/PERCO/PEI	500,00	9,7000	48,50		
TOTAL CHARGES SALARIALES			48,50		
TOTAL RETENUES			48,50		100,00
NET IMPOSABLE				0,00	
1112 Intéressement Brut s/PERCO				500,00	
7112 Intéressement net versé sur PERCO			451,50		

6.8. Participation Placée sur PERCO

6.8.1. KK4 « RG Participation Placée sur PERCO »

Code : KK4 Libellé : RG Participation Placée sur PERCO Prédefini Cegid : CEGID				
Type du Profil : Participation/intéressement ... Thème du Profil :				
Liste des Rubriques Associées				
Nature	Code	Libellé	Imprimable	Prédéfini
Rémunération	11B4	Participation brute sur PERCO	✓	CEGID
Rémunération	71B4	Participation nette sur PERCO	✓	CEGID
Rémunération	9900	Suppression FS <50		CEGID
Cotisation	8980	Ajustement FS 20%, si taux FS 16%	✓	CEGID
Cotisation	8988	Forfait social 16 %	✓	CEGID
Cotisation	8994	Forfait social	✓	CEGID
Cotisation	9138	CSG - CRDS sur vrst PEE/PERCO/PEI	✓	CEGID
Cotisation	9920	DSN correction Forfait social		CEGID
Cotisation	9926	CSG taux supplémentaire 2018		CEGID

Nombre de rubrique : 9 Profil : KK4 RG Participation Placée sur PERCO

6.8.2. LH4 « MSA Participation Placée sur PERCO »

Code : KK6 Libellé : RG Participation Placée sur PEE Prédefini Cegid : CEGID				
Type du Profil : Participation/intéressement ... Thème du Profil :				
Liste des Rubriques Associées				
Nature	Code	Libellé	Imprimable	Prédéfini
Rémunération	11B6	Participation brute sur PEE	✓	CEGID
Rémunération	71B6	Participation nette sur PEE	✓	CEGID
Rémunération	9900	Suppression FS <50		CEGID
Cotisation	8994	Forfait social	✓	CEGID
Cotisation	9138	CSG - CRDS sur vrst PEE/PERCO/PEI	✓	CEGID
Cotisation	9920	DSN correction Forfait social		CEGID
Cotisation	9926	CSG taux supplémentaire 2018		CEGID

Nombre de rubrique : 7 Profil : KK6 RG Participation Placée sur PEE

6.8.3. Exemple de bulletin

RUBRIQUES	QUANTITE OU BASE	TAUX	A DEDUIRE	A PAYER	CHARGES PATRONALES MONTANT
AUTRES CONTRIBUTIONS DUES PAR L'EMPLOYEUR					
Autres contributions dues par l'employeur	500,00				100,00
CSG/CRDS NON DEDUCTIBLE DE L'IMPOT SUR LE REVENU					
CSG/CRDS non déductible de l'impôt sur le revenu	500,00	9,7000	48,50		
TOTAL DES COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS NET IMPOSABLE			48,50		100,00
11B4 Participation brute sur PERCO				0,00	
71B4 Participation nette sur PERCO			48,50	500,00	

6.9. Abondement PEE

6.9.1. PI4 « RG Abondement PEE »

Code : PI4		Libellé : RG Abondement PEE		Prédéfini Cegid : CEGID	
Type du Profil :		Participation/intéressement ...		Thème du Profil :	
Liste des Rubriques Associées					
Nature	Code	Libellé	Imprimable	Prédéfini	
Rémunération	70A8	Déduction CSG-CRDS Abdt net		CEGID	
Rémunération	7138	Versement salarié PEE/PE RCO/PEI	✓	CEGID	
Rémunération	7140	Versement employeur Plan Epargne	✓	CEGID	
Rémunération	7142	Dont Verst employeur Plan Epargne	✓	CEGID	
Rémunération	9900	Suppression FS <50		CEGID	
Cotisation	8994	Forfait social	✓	CEGID	
Cotisation	9104	CSG CRDS s/Versement Plan	✓	CEGID	
Cotisation	9114	CSG CRDS sur Versement Plan	✓	CEGID	
Cotisation	9926	CSG taux supplémentaire 2018		CEGID	

Nombre de rubrique : 9 Profil : PI4 RG Abondement PEE

6.9.2. PJ2 « MSA Abondement PEE »

Code : PJ2		Libellé : MSA Abondement PEE		Prédéfini Cegid : CEGID	
Type du Profil :		Participation/intéressement ...		Thème du Profil :	
<u>Liste des Rubriques Associées</u>					
Nature	Code	Libellé		Imprimable	Prédéfini
Rémunération	70A8	Déduction CSG-CRD \$ Abdt net			CEGID
Rémunération	7138	Versement salarié PEE/PE RCO/PEI		✓	CEGID
Rémunération	7140	Versement employeur Plan Epargne		✓	CEGID
Rémunération	7142	Dont Verst employeur Plan Epargne		✓	CEGID
Rémunération	9900	Suppression FS <50			CEGID
Cotisation	00M0	Activité MSA			CEGID
Cotisation	80P8	Déclenchement CSG/CRDS F \$ MSA			CEGID
Cotisation	89T0	Forfait social MSA		✓	CEGID
Cotisation	91M4	CSG CRD \$ sur Versement Plan MSA		✓	CEGID
Cotisation	91N4	CSG CRD \$ sur Versement Plan MSA		✓	CEGID
Cotisation	9926	CSG taux supplémentaire 2018			CEGID

Nombre de rubrique : 11 Profil : PJ2 MSA Abondement PEE

6.9.3. Exemple de bulletin

Au 1^{er} accès au bulletin, il vous sera demandé via l'élément dynamique 712 « Abondement employeur Brut ou net ? » si l'abondement employeur est brut (compris la csg) ou net (non compris la csg)

712 Abondement employeur Brut ou net ?
✕

Caractéristiques

Prédéfini

CEGID

▼

Niveau de saisie

Dossier

▼

Convention collective

Toutes les conventions

▼

Code

712

Libellé zone

Abondement employeur Brut (

Thème

Salaires

▼

Type d'élément

Boîte à cocher

▼

Table dynamique associée

...

Saisie du commentaire de l'élément : 712
✕

Caractéristiques

Type de l'élément

Elément dynamique

▼

Code de l'élément

712

...

Abondement employeur Brut ou net ?

Commentaire

Si vous répondez OUI (cocher x*), l'abondement employeur sera considéré brut, la CSG sera déduite du net à payer.

Si non (-), il sera considéré net. la CSG ne sera pas déduite du net à payer (déclenchement de la rémunération 70A8 Déduction CSG-CRDS Abdt net).

RUBRIQUES	QUANTITE OU BASE	TAUX	A DEDUIRE	A PAYER	CHARGES PATRONALES	
					TAUX	MONTANT
8994 Forfait social	500,00				20,0000	100,00
9104 CSG CRDS s/Versement Plan	500,00	9,7000	48,50			
TOTAL CHARGES SALARIALES			48,50			
TOTAL RETENUES			48,50			100,00
NET IMPOSABLE				0,00		
7138 Versement salarié PEE/PERCO/PEI			500,00			
7142 Dont Verst employeur Plan Epargne	451,50					

6.9.4. PO0 « RG Abondement PEE fds actionnariat »

Code : PO0 Libellé : RG Abondement PEE fds actionnariat Prédefini Cegid : CEGID				
Type du Profil : Participation/intéressement ... Thème du Profil :				
Liste des Rubriques Associées				
Nature	Code	Libellé	Imprimable	Prédéfini
Rémunération	70A8	Déduction CSG-CRDS Abdt net		CEGID
Rémunération	7138	Versement salarié PEE/PERCO/PEI	✓	CEGID
Rémunération	71F4	Verst employeur fds action. sal		CEGID
Rémunération	71F6	Dont Versement employeur sur PEI	✓	CEGID
Rémunération	9904	Suppression FS 10% <50		CEGID
Cotisation	89A0	Forfait social fds action. sal	✓	CEGID
Cotisation	9104	CSG CRDS s/Versement Plan	✓	CEGID
Cotisation	9114	CSG CRDS sur Versement Plan	✓	CEGID
Cotisation	9926	CSG taux supplémentaire 2018		CEGID

Nombre de rubrique : 9 Profil : PO0 RG Abondement PEE fds actionnari

6.9.5. PO2 « MSA Abondement PEE fds actionnariat »

Code : PO2 Libellé : MSA Abondement PEE fds actionnariat Prédefini Cegid : CEGID				
Type du Profil : Participation/intéressement ... Thème du Profil :				
Liste des Rubriques Associées				
Nature	Code	Libellé	Imprimable	Prédéfini
Rémunération	70A8	Déduction CSG-CRDS Abdt net		CEGID
Rémunération	7138	Versement salarié PEE/PERCO/PEI	✓	CEGID
Rémunération	71F4	Verst employeur fds action. sal		CEGID
Rémunération	71F6	Dont Verst employeur s/Plan Epargne	✓	CEGID
Rémunération	9904	Suppression FS 10% <50		CEGID
Cotisation	89T4	MSA Abondement PEE fds actionnariat	✓	CEGID
Cotisation	91M4	CSG CRDS sur Versement Plan MSA	✓	CEGID
Cotisation	91N4	CSG CRDS sur Versement Plan MSA	✓	CEGID
Cotisation	9926	CSG taux supplémentaire 2018		CEGID

Nombre de rubrique : 9 Profil : PO2 MSA Abondement PEE fds actionna

6.9.6. Exemple de bulletin

RUBRIQUES	QUANTITE OU BASE	TAUX	A DEDUIRE	A PAYER	CHARGES PATRONALES TAUX	PATRONALES MONTANT
89A0 Forfait social fds action. sal	500,00				10,0000	50,00
9104 CSG CRDS s/Versement Plan	500,00	9,7000	48,50			
TOTAL CHARGES SALARIALES			48,50			
TOTAL RETENUES			48,50			50,00
NET IMPOSABLE				0,00		
7138 Versement salarié PEE/PERCO/PEI			500,00			
71F6 Dont Verst employeur s/Plan Epargne	500,00					

6.10. Abondement PEI

6.10.1. LO2 « RG Abondement PEI »

Code : LO2		Libellé : RG Abondement PEI		Prédéfini Cegid : CEGID	
Type du Profil :		Participation/intéressement ...		Thème du Profil :	
Liste des Rubriques Associées					
Nature	Code	Libellé	Imprimable	Prédéfini	
Rémunération	70A8	Déduction CSG-CRDS Abdt net		CEGID	
Rémunération	7138	Versement salarié PEE/PERCO/PEI	✓	CEGID	
Rémunération	71F0	Versement employeur PEI	✓	CEGID	
Rémunération	71F2	Dont Versement employeur sur PEI	✓	CEGID	
Rémunération	9900	Suppression FS <50		CEGID	
Cotisation	8994	Forfait social	✓	CEGID	
Cotisation	9104	CSG CRDS s/Versement Plan	✓	CEGID	
Cotisation	9114	CSG CRDS sur Versement Plan	✓	CEGID	
Cotisation	9926	CSG taux supplémentaire 2018		CEGID	

Nombre de rubrique : 9

Profil : LO2 RG Abondement PEI

6.10.2. LP6 « MSA Abondement PEI »

Code : LP6

Libellé : MSA Abondement PEI

Prédéfini Cegid : CEGID

Type du Profil : Participation/intéressement ...

Thème du Profil :

		Liste des Rubriques Associées		
Nature	Code	Libellé	Imprimable	Prédéfini
Rémunération	70A8	Déduction CSG-CRD \$ Abdt net		CEGID
Rémunération	7138	Versement salarié PEE/PE RCO/PEI	✓	CEGID
Rémunération	71F0	Versement employeur PEI	✓	CEGID
Rémunération	71F2	Dont Versement employeur sur PEI	✓	CEGID
Rémunération	9900	Suppression FS <50		CEGID
Cotisation	89T0	Forfait social MSA	✓	CEGID
Cotisation	91M4	CSG CRD \$ sur Versement Plan MSA	✓	CEGID
Cotisation	91N4	CSG CRD \$ sur Versement Plan MSA	✓	CEGID
Cotisation	9926	CSG taux supplémentaire 2018		CEGID

Nombre de rubrique : 9

Profil : LP6 MSA Abondement PEI

6.10.3. Exemple de bulletin

RUBRIQUES	QUANTITE OU BASE	TAUX	A DEDUIRE	A PAYER	CHARGES PATRONALES	
					TAUX	MONTANT
8994 Forfait social	500,00				20,0000	100,00
9104 CSG CRDS s/Versement Plan	500,00	9,7000	48,50			
TOTAL CHARGES SALARIALES			48,50			
TOTAL RETENUES			48,50			100,00
NET IMPOSABLE				0,00		
7138 Versement salarié PEE/PERCO/PEI			500,00			
71F2 Dont Versement employeur sur PEI	451,50					

6.11. Abondement PERCO

6.11.1. PI6 « RG Abondement PERCO »

Code : PI6		Libellé : RG Abondement PERCO		Prédéfini Cegid : CEGID	
Type du Profil :		Participation/intéressement ...		Thème du Profil :	
Liste des Rubriques Associées					
Nature	Code	Libellé	Imprimable	Prédéfini	
Rémunération	70A8	Déduction CSG-CRD S Abdt net		CEGID	
Rémunération	7138	Versement salarié PEE/PERCO/PEI	✓	CEGID	
Rémunération	71B0	Versement employeur PERCO	✓	CEGID	
Rémunération	71B2	Dont Verst employeur sur PERCO	✓	CEGID	
Rémunération	9900	Suppression FS <50		CEGID	
Cotisation	8980	Ajustement F S 20%, si taux FS 16%	✓	CEGID	
Cotisation	8988	Forfait social 16 %	✓	CEGID	
Cotisation	8994	Forfait social	✓	CEGID	
Cotisation	9104	CSG CRD S s/Versement Plan	✓	CEGID	
Cotisation	9114	CSG CRD S sur Versement Plan	✓	CEGID	
Cotisation	9926	CSG taux supplémentaire 2018		CEGID	
strat					
Nombre de rubrique :		11		Profil : PI6 RG Abondement PERCO	

6.11.2. PJ4 « MSA Abondement PERCO »

Code : PJ4

Libellé : MSA Abondement PERCO

Prédéfini Cegid : CEGID

Type du Profil : Participation/intéressement ...

Thème du Profil :

Liste des Rubriques Associées				
Nature	Code	Libellé	Imprimable	Prédéfini
Rémunération	70A8	Déduction CSG-CRD S Abdt net		CEGID
Rémunération	7138	Versement salarié PEE/PERCO/PEI	✓	CEGID
Rémunération	71B0	Versement employeur PERCO	✓	CEGID
Rémunération	71B2	Dont Verst employeur sur PERCO	✓	CEGID
Rémunération	9900	Suppression FS <50		CEGID
Cotisation	8980	Ajustement FS 20%, si taux FS 16%	✓	CEGID
Cotisation	89S8	Forfait social 16 % MSA	✓	CEGID
Cotisation	89T0	Forfait social MSA	✓	CEGID
Cotisation	91M4	CSG CRD S sur Versement Plan MSA	✓	CEGID
Cotisation	91N4	CSG CRD S sur Versement Plan MSA	✓	CEGID
Cotisation	9926	CSG taux supplémentaire 2018		CEGID

Nombre de rubrique : 11

Profil : PJ4 MSA Abondement PERCO

6.11.3. Exemple de bulletin

RUBRIQUES	QUANTITE OU BASE	TAUX	A DEDUIRE	A PAYER	CHARGES PATRONALES	
					TAUX	MONTANT
8994 Forfait social	500,00				20,0000	100,00
9104 CSG CRDS s/Versement Plan	500,00	9,7000	48,50			
TOTAL CHARGES SALARIALES			48,50			
TOTAL RETENUES			48,50			100,00
NET IMPOSABLE				0,00		
7138 Versement salarié PEE/PERCO/PEI			500,00			
71B2 Dont Verst employeur sur PERCO	451,50					

7. VERSEMENT MOBILITE

Suite à la loi d'orientation des mobilités, le versement destiné au financement des transports en commun est devenu le versement destiné au financement des services de mobilité.

En conséquence, le « versement mobilité » ([VM](#)) remplace le « versement transport » (VT).

Ce changement de terminologie est sans impact sur le champ des employeurs redevables et sur l'assiette de la contribution.

Pour en savoir plus : [loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités](#).

Extrait du site URSSAF

Nous modifions le libellé des profils et cotisations ci-dessous.

7.1. Profils

Profil	Libellé
021	Mobilité + 11 salariés
080	Mobilité Apprenti + 11 salariés
376	Mobilité contrat Bassin Emploi Red
340	Mobilité Exo 20 % Journal Pigiste
083	Mobilité Exo 25 % + 11 salariés
082	Mobilité Exo 50 % + 11 salariés
081	Mobilité Exo 75 % + 11 salariés
066	Mobilité Formateurs
806	Mobilité stagiaire +11 salariés
JY6	Mobilité stagiaire Exo 25 % + 11 s
JY4	Mobilité stagiaire Exo 50 % + 11 s

Profil	Libellé
JY2	Mobilité stagiaire Exo 75 % + 11 s
230	Mobilité vendeur à domicile
880	MSA Mobilité + 11 salariés
882	MSA Mobilité Apprenti + 11 salarié
KS6	MSA Mobilité stagiaire +11 sal.

7.2. Cotisations

Cotisation	Libellé
3580	Versement Mobilité BER
4922	Versement Mobilité stagiaire 75 %
4926	Versement Mobilité stagiaire 50 %
4928	Versement Mobilité stagiaire 25 %
4930	Versement Mobilité stagiaire 20%
4940	Versement Mobilité
4942	Versement Mobilité Formateurs
4944	Versement Mobilité ZFU
4946	Versement Mobilité exo 75 %
4948	Versement Mobilité exo 50 %
4950	Versement Mobilité Apprenti
4952	Versement Mobilité exo 25 %
4954	Versement Mobilité vendeur domicile

Cotisation	Libellé
4956	Versement Mobilité stagiaire
49U0	Versement Mobilité MSA
49U2	Versement Mobilité Apprenti MSA
49U6	Versement Mobilité stagiaire MSA
5458	Versement Mobilité CET/PERCO

8. FNAL

8.1. profil 306 Profil FNAL +11 et moins de 50 salariés

Nous modifions le libellé du profil 306 qui devient « FNAL +11 et -50 salariés ».

Ainsi, dans vos nouveaux dossiers de 20 à 50 salariés, de plus de 11 salariés et moins de 50 salariés, nous vous conseillons d'indiquer ce profil pour le bon déclenchement de la cotisation FNAL TA.



Pour les dossiers créés avant 2020, vous **pouvez laisser indiquer** les profils FNAL + de 20 salariés dans les paramètres sociétés



Pour vos nouveaux dossiers, nous vous conseillons d'utiliser les profils FNAL suivants :

- **Dossiers moins de 11 salariés**, pas de changement : ne pas indiquer de profil pour ne pas déclencher le forfait social prévoyance et cotisation FNAL sur la tranche A
- **Dossiers de 11 à moins de 50 salariés**, indiquer le profil 306 « FNAL +11 et -50 salariés » : déclenchement du forfait social prévoyance et cotisation FNAL sur la tranche A

- **Dossiers de plus de 50 salariés**, utiliser un des profils ci-dessous, selon votre cas :

Profil	Libellé
FB2	FNAL + 50 Bassin Emploi Redynamique
FA2	FNAL + 50 CCVRP
FA4	FNAL + 50 Formateurs
FA8	FNAL + 50 Intermittents spect. forf
FA6	FNAL + 50 Intermittents tx réduits
FA0	FNAL + 50 salariés
FB4	FNAL + 50 stagiaire
FB0	FNAL + 50 vendeur à domicile
FB8	MSA FNAL + 50 salariés

Cotisations au forfait social prévoyance et au FNAL à 0.5%.

8.2. FNAL +20 CCVRP avant 2020

Mise en place d'un critère d'application dans les cotisations 5402 « FNAL Tot. >TA (CCVRP + 20 Sal.) » et 5404 « FNAL TA (CCVRP + 20 Sal.) » car elles se déclenchaient dans tous les cas de figure.

8.3. Fnal TA <50 salariés

Modification de la variable de paie repris en base des cotisations FNAL TA <50 salariés suivantes :

- 5042 « FNAL TA < 50 »
- 5058 « FNAL TA < 50 MSA »

Nous remettons la variable de paie 1102 « Test FNAL TA Caisse Congés ».

Nous modifions la variable de paie CHW4 « FNAL TA majoré> 2019 »

Variable : CHW4 FNAL TA majoré> 2019

Prédéfini : CEGID

Code : CHW4

Libellé : FNAL TA majoré> 2019

Nature : Test

Thème : Calcul de la paie

Test

Si : Eléments nationaux 0706 ... Pourcentage Smic b <> ... Valeur (coef, taux, quant) 0

FIN

Alors : Tranche 1 rubrique de b. 0980 ... Base apprenti < 0.79 + ... Tranche 1 rubrique de b. 0982 ... Base apprenti > 0.

FIN

Sinon : Variables de paie 0265 ... Base cotisation forfait FIN

Nous corrigeons également la variable de paie CHW8 « FNAL TA majoré> 2019 » qui devient :

Variable : CHW8 FNAL TA majoré> 2019

Prédéfini : CEGID

Code : CHW8

Libellé : FNAL TA majoré> 2019

Nature : Test

Thème : Calcul de la paie

Test

Si : Base d'une rubrique de t 1380 ... Base forfaitaire appre <> ... Valeur (coef, taux, quant) 0

AND : Eléments nationaux 0706 ... Pourcentage Smic b <> ... Valeur (coef, taux, quant) 0

AND : Base d'une rubrique de t 1004 ... Base FNAL/Trspt Ca <> ... Valeur (coef, taux, quant) 0

FIN

Alors : Variables de paie 1106 ... Base FNAL TA Appre FIN

Sinon : Variables de paie 0850 ... Test FNAL TA FIN



Nous vous rappelons que la **majoration de l'assiette FNAL et du versement Transport** est liée à la présence dans vos bulletins de paie de la rubrique de base **1004 « Base FNAL/Trspt Caisse Congés »**. Cette rubrique est présente dans les profils de réduction générale ci-dessous :

- 404 « Réduction générale ann BTP 1/20 sal »
- 406 « Réduction générale ann cas gén. BTP »
- 426 « Réduction générale Majo Transp 1 à 20 »
- 428 « Réduction générale MajoTranspt +20 »
- LU2 « Réduc. Patronale tot 01/2019 + CP »
- LX2 « Réd. générale cas gén. CP ARRCO 2 »

9. PARTICIPATION CONSTRUCTION

Nous ajoutons un critère d'application dans les cotisations 9210 « Participation construction » et 92A8 « Participation construction Apprenti ». Ainsi, elles ne se déclencheront qu'en cas d'effectif supérieur à 50 salariés.

Cotisations : 92A8 Participation construction Apprenti

Caractéristiques | Calcul | Etats | DSN

Prédéfini: CEGID | Code: 92A8

Libellé: Participation construction Apprenti

Nature: Cotisation | Thème: TAXES DIVERSES

Nom court: Construction

Organisme: Autres Taxes

Activité: <Toutes>

Validité: Du <<Aucun>> Au <<Aucun>>

Mois <<Aucun>> Mois <<Aucun>>

Mois <<Aucun>> Mois <<Aucun>>

Critère d'application: CM76

☐ Ne se calcule que si le salarié est présent en fin de mois

☐ Rubrique imprimable sur le bulletin

Variable de paie CM76 « Crit App. Effort Construction +50 1 »

Variable : CM76 Crit App. Effort Construction +50 1

Prédéfini: CEGID | Code: CM76

Libellé: Crit App. Effort Construction +50 1 | Nature: Test

Thème: Taxes diverses

Test | Bloc Note

Si | Eléments nationaux | 1972 | Effort construction +50 = | Valeur (coef, taux, quant) | 1

FIN

Alors | Valeur (coef, taux, quant) | 1 | 1 | * | Variables de paie | CM78 | Crit App. Effort Constr

FIN

Sinon | Valeur (coef, taux, quant) | 1 | 1 | **FIN**

Variable de paie CM78 « Crit App. Effort Construction +50 2 »

Variable : CM78 Crit App. Effort Construction +50 2

Prédéfini
CEGID

Code
CM78

Libellé
Crit App. Effort Construction +50 2

Thème
Taxes diverses

Nature
Test

Test
Bloc Note

Si

Eléments dynamiques
580
...

Entreprise de plus de
=

Valeur (coef, taux, quant
1

FIN

Alors

Valeur (coef, taux, quant
1

1

FIN

Sinon

Valeur (coef, taux, quant
0

0

FIN

10. PLAN DE PAIE DU 17 FEVRIER 2020

10.1. DSN

10.1.1. Organismes

Mise à jour des libellés des institutions suivantes :

Prédéfini	Code Institution	Abrégé	Information supplémentaire
CEG	M477	MUTUELLE DES SCOP	788108546
CEG	M461	SMI MALAKOFF HUMA	784669954
CEG	M460	LAMIE MUTUELLE	784647323
CEG	M441	MUTUELLE DU MONDE	784360661
CEG	M419	MUTUELLE DE LA CO	783005655
CEG	M401	MUTUELLE MEDICALE	781847975
CEG	M379	525EME MUTUELLE D	779926294
CEG	M342	MOBILITE MUTUELLE	775722655
CEG	M325	MGP	775671894
CEG	M314	MUTEST	775641681
CEG	M293	RADIANCE MUTUELLE	483747333
CEG	M197	MUTUELLE OCIANE M	434243085
CEG	M135	MUTUELLE IBAMEO	391346236
CEG	M071	MALAKOFF HUMANIS	339358681
CEG	M016	APICIL MUTUELLE	302927553

Modification du code DADS U de l'organisme suivant :

Institutions Paie et GRH : MIEL MUTUELLE

Caractéristiques

Prédéfini: CEGID

Code Institution: X228

Nom institution: MIEL MUTUELLE

Abrégé: MIEL MUTUELLE

Code DADSU: GP2001

☐ Utilisable N4DS

<https://www.net-entreprises.fr/nomenclatures-dsn-p19v01/>

10.1.2. Taxe CDDU

Modification de la base des cotisations 73C0 « Taxe CDDU »

Cotisations : 73C0 Taxe CDDU

Caractéristiques Calcul Etats

	Type	Valeur	Libellé	Imprimable	Décimales
Base de cotisation	Elément National	0539	Taxe CDDU	☒	2
Tranche plafond	En Totalité du Salaire				
Taux salarial	<<Aucun>>			☐	2
Taux patronal	<<Aucun>>			☐	2
Forfait salarial	<<Aucun>>			☐	2
Forfait patronal	Elément National	0539	Taxe CDDU	☒	2
Minimum salarial	<<Aucun>>				
Maximum salarial	<<Aucun>>				
Minimum patronal	<<Aucun>>				
Maximum patronal	<<Aucun>>				

Ainsi, dans le bloc versement vous aurez bien le total de la taxe et non plus la base de cotisation « Assurance chômage ».

Correction de la codification DUCS 1E0771D « TAXE CDDU U2 »

Par ailleurs, nous modifions la fonction BC22 « Cot : base ».

10.1.3. MSA Réduction heures supplémentaires

Nous modifions la codification DUCS affectée à la cotisation 99N4 « Réduc. Salariale Heures supp. MSA » : nous indiquons la codification 1R0003D « Réduction H supp PO ».

Ainsi, la cotisation n'est plus ajoutée mais bien déduite de vos bordereaux MSA.

10.1.4. Prévoyance et retraite supplémentaire

Création du cumul Z92 « DSN PP Retraite supplémentaire »

 Cumuls : Z92 DSN PP Retraite supplémentaire

Caractéristiques Bloc note

Prédéfini CEGID

Code Z92

Libellé DSN PP Retraite supplémentaire

Nom court DSN PP Retraite s

Thème Autres Période RAZ Fin Exercice Social

☒ Cumul monétaire

Type coefficient <Aucun> Coefficient

Type d'alimentation du cumul

Par une rémunération <<Aucun>>

Par une cotisation Par le montant patronal

Ce cumul est ajouté à vos cotisations de retraite supplémentaires de prédéfini STANDARD ou DOSSIER dont la part patronale entre dans l'assiette de CSG-CRDS.

Création de la rémunération 99Y4 « DSN Prévoyance et retraite suppl »

Rémunération : 99Y4 DSN Prévoyance et retraite suppl

Caractéristiques | Calcul | Validité | Déclarations | DSN

Prédéfini: CEGID

Code: 99Y4 Libellé: DSN Prévoyance et retraite suppl

Nom court: DSN Prévoyance et

Thème: Primes / Indemnités non Imposables

Activité: <Toutes>

☐ Rubrique imprimable sur le bulletin

☐ A exclure du calcul du maintien ☐ A exclure du calcul de la paie à l'envers

☐ Participe au calcul des JSS

☐ A ajouter dans le coût global du salarié

Rémunération : 99Y4 DSN Prévoyance et retraite suppl

Caractéristiques | Calcul | Validité | Déclarations | DSN

Type de calcul effectué: Montant

Base & Taux & Coefficient & Montant

	Base	Taux	Coefficient	Montant
Type	<Aucun>			Variables de paie
Valeur				CMT6
...				Autres revenus code 93
Montant	Quantité			
Quantité				
Imprimable/Décimales	☐ 2	☐ 2	☐ 2	☐ 2

Mini & Maxi

	Type	Valeur
Minimum	<<Aucun>>	
Maximum	<<Aucun>>	

Rémunération : 99Y4 DSN Prévoyance et retraite suppl

Caractéristiques Calcul Validité Déclarations DSN

☒ Périodicité Mois

Nature prime

Nature <Aucune>

Date d'application 01 janv. 1900

Date modification 01 janv. 1900

Autres éléments

Autre élément Potentiel nouveau type autre élément de revenu brut B

Date d'application 01 janv. 2020

Date modification 06 févr. 2020

Rappels de paie

Type rappel de paie Autres

☐ Non soumis à cotisation

Variable de paie CMT6 « Autres revenus code 93 »

Variable : CMT6 Autres revenus code 93

Prédéfini CEGID

Code CMT6

Libellé Autres revenus code 93 Nature Calcul

Thème

Type de base	Base	Opérateur
Variables de paie 0210	Base taxe prévoyance	-
Variables de paie 1120	Réint. Net Impos. PP Frais Santé	+
Variables de paie CMW	PP Retraite supplémentaire (Z92)	-
Variables de paie 9164	PP Mutuelle facultative PEC (CF4)	FIN

La rémunération 99Y4 est ajoutée aux profils suivants :

Profil	Libellé
074	Prévoyance cadre minimum
075	Prévoyance non cadre
076	Prévoyance cadre
136	Coiffure Prévoyance Non cadre
138	Coiffure prévoyance Apprenti
150	Transport Prévoyance Non cadre
152	Transport Prévoyance Cadre
172	Boulangerie Prévoyance
174	Boulangerie Prévoyance Apprenti
182	Pharmacie NC Prévoyance
184	Pharmacie Cadre Prévoyance
186	Pharmacie Apprenti Prévoyance
200	BTP Prév. Ouvrier
202	TP Prév. Ouvrier
204	BTP Prév. ETAM
206	BTP Prév. Cadre
208	BTP Apprenti Prévoyance
216	Automobile Prévoyance Non Cadre
218	Automobile Prévoyance Cadre
220	Automobile Prévoyance Apprenti
234	Notaire prévoyance employé
246	Automobile Prévoy. agent maîtrise
270	Automobile Prévoyance NC temps part

Profil	Libellé
298	HCR prévoyance

Cette rémunération est à ajouter dans vos profils de prévoyance de prédéfini STANDARD ou DOSSIER.

http://dsn-info.custhelp.com/app/answers/detail/a_id/2204

10.1.5. Frais de santé

Création de la rémunération 99Y6 « DSN Frais de santé »


Rémunération : 99Y6 DSN Frais de santé
✕

Caractéristiques
Calcul
Validité
Déclarations
DSN

Prédéfini
CEGID

Code
99Y6
Libellé
DSN Frais de santé

Nom court
DSN Frais de sant

Thème
Primes / Indemnités non Imposables

Activité
<Toutes>

☐ Rubrique imprimable sur le bulletin

☐ A exclure du calcul du maintien
☐ A exclure du calcul de la paie à l'envers

☐ Participe au calcul des JSS

☐ A ajouter dans le coût global du salarié

Rémunération : 99Y6 DSN Frais de santé

Caractéristiques Calcul Validité Déclarations DSN

Type de calcul effectué Montant

Base & Taux & Coefficient & Montant

	Base	Taux	Coefficient	Montant
Type	<Aucun>			Variables de paie
Valeur				CMW4
	...	...	...	Autres revenus code 92
Montant	Quantité			
Quantité				
Imprimable/Décimales	☐ 2	☐ 2	☐ 2	☐ 2

Mini & Maxi

	Type	Valeur
Minimum	<<Aucun>>	
Maximum	<<Aucun>>	

Rémunération : 99Y6 DSN Frais de santé

Caractéristiques Calcul Validité Déclarations DSN

☒ Périodicité Mois

Nature prime

Nature <Aucune>

Date d'application 01 janv. 1900

Date modification 01 janv. 1900

Autres éléments

Autre élément Potentiel nouveau type autre élément de revenu brut B

Date d'application 01 janv. 2020

Date modification 06 févr. 2020

Rappels de paie

Type rappel de paie Autres

☐ Non soumis à cotisation

Variable de paie CMW4 « Autres revenus code 92 »

Variable : CMW4 Autres revenus code 92

Prédéfini
CEGID

Code
CMW4

Libellé
Autres revenus code 92

Thème
Calcul de la paie

Nature
Calcul

Type de base
Variables de paie

Base
1120

Opérateur
+

Variables de paie
9164

Réint. Net Impos. PP Frais Santé

PP Mutuelle facultative PEC (CF4)

FIN

La rémunération 99Y6 est ajoutée aux profils suivants :

Profil	Libellé
077	Mutuelle non cadre
078	Mutuelle cadre
140	Coiffure Forfait mutuelle
142	Coiffure Apprenti Forfait Mutuelle
154	Transport Mutuelle IPRIAC
188	Pharmacie NC Forfait Mutuelle
190	Pharmacie Cadre Forfait Mutuelle
352	Boulangerie mutuelle

Cette rémunération est à ajouter dans vos profils de prévoyance ou mutuelle de prédéfini STANDARD ou DOSSIER où sont présentes des cotisations de Frais de santé.

http://dsn-info.custhelp.com/app/answers/detail/a_id/2204

10.1.6. S21.G00.30.013 - Codification UE

Nous modifions l'information renseignée pour ce segment. Nous renvoyons la nationalité au lieu du pays de naissance.

Pour cela, nous créons les fonctions ci-dessous :

IN60 « Individu codification UE CT 2020 »

Paramétrage des Fonctions DSN

Prédéfini
CEGID
Code
IN60
Libellé
Individu codification UE CT 2020

Résultat attendu
Alphanumérique
Thème DSN
Individu
Libellé abrégé
Individu codifica

Commentaire

Ligne n°
01

Condition
SI

Parentèse début
(

Premier opérande
Fiche salarié
PSA_NATIONALITE

Opération
=

Deuxième opérande
Saisie Texte
FRA

Parentèse fin
)

Opération

Condition
ALORS

Valider la ligne

01 IF (FSA_PSA_NATIONALITE = SA54 SAM 02 ELI (FSA_PSA_NATIONALITE = SAT SUE) THN SAM 02 ELI (FSA_PSA_NATIONALITE = SAT ISL) THN SAM 03 ELI (FSA_PSA_NATIONALITE = SAT NOR) THN SAM 03 ELI (FSA_PSA_NATIONALITE = SAT LIE) THN SAM 03 ELS SAT 04
02 SAM 01 ELI 55
03 (FSA_PSA_NATIONALITE = SAT 56
04 SAM 02 ELI 57
05 (FSA_PSA_NATIONALITE = SAT 58
06 SAM 02 ELI 59
07 (FSA_PSA_NATIONALITE = SAT 60
08 SAM 02 ELI 61
09 (FSA_PSA_NATIONALITE = SAT 62
10 SAM 02 ELI 63
11 (FSA_PSA_NATIONALITE = SAT CYP) THN SAM 02 ELI
12 (FSA_PSA_NATIONALITE = SAT CRO) THN SAM 02 ELI
13 (FSA_PSA_NATIONALITE = SAT DNK) THN SAM 02 ELI
14 (FSA_PSA_NATIONALITE = SAT ESP) THN SAM 02 ELI
15 (FSA_PSA_NATIONALITE = SAT EST) THN SAM 02 ELI
16 (FSA_PSA_NATIONALITE = SAT FIN) THN SAM 02 ELI
17 (FSA_PSA_NATIONALITE = SAT GRC) THN SAM 02 ELI
18 (FSA_PSA_NATIONALITE = SAT HUN) THN SAM 02 ELI
19 (FSA_PSA_NATIONALITE = SAT IRL) THN SAM 02 ELI
20 (FSA_PSA_NATIONALITE = SAT ITA) THN SAM 02 ELI
21 (FSA_PSA_NATIONALITE = SAT LET) THN SAM 02 ELI
22 (FSA_PSA_NATIONALITE = SAT LIT) THN SAM 02 ELI
23 (FSA_PSA_NATIONALITE = SAT LUX) THN SAM 02 ELI
24 (FSA_PSA_NATIONALITE = SAT MAT) THN SAM 02 ELI
25 (FSA_PSA_NATIONALITE = SAT NLD) THN SAM 02 ELI
26 (FSA_PSA_NATIONALITE = SAT POL) THN SAM 02 ELI
27 (FSA_PSA_NATIONALITE = SAT PRT) THN SAM 02 ELI
28 (FSA_PSA_NATIONALITE = SAT CZR) THN SAM 02 ELI
29 (FSA_PSA_NATIONALITE = SAT ROU) THN SAM 02 ELI
30 (FSA_PSA_NATIONALITE = SAT GBR) THN SAM 02 ELI
31 (FSA_PSA_NATIONALITE = SAT SKK) THN SAM 02 ELI
32 (FSA_PSA_NATIONALITE = SAT SLO) THN

IN62 « Individu codification UE Phase 3 »

Paramétrage des Fonctions DSN

Prédéfini	CEGID	Code	IN62	Libellé	Individu codification UE Phase 3
Résultat attendu	Alphanumérique	Thème DSN	Individu	Libellé abrégé	Individu codifica
Commentaire					

Ligne n°	01	01	IF_BUL_PPU_DATEDEBUT >= SA
		02	AFN IN60 ELS AFN IN46

Nous modifions également l'affectation DSN IN40 pour le CT2020 :

Affectations DSN : IN40

Caractéristiques

Prédéfini	CEGID
Version de la norme	CT3 : Phase 3 2020
Identifiant	IN40
Donnée DSN	Individu.CodificationUE
Type de champ	Fonction
Champ	IN62 Individu codification UE Phase 3
Méthode d'alimentation	Affectation niveau unique

10.1.7. Assiette forfait social 10%

Pour vous permettre de gérer l'assiette forfait social 10%, nous créons la fonction BA88 « Assiette forfait social 10% » et l'affectation DSN BA88 sur la donnée « Assiette forfait social ».

Paramétrage des Fonctions DSN

Prédéfini	CEGID	Code	BA88	Libellé	Assiette forfait social 10%
Résultat attendu	Numérique	Thème DSN	Base assujettie	Libellé abrégé	Assiette forfait

Commentaire

Ligne n°	01	01	CUM Z19
Condition			
Parenthèse début			
Premier opérande	Cumul	Z19	

Affectations DSN : BA88 ×

Caractéristiques

Prédéfini	CEGID
Version de la norme	CT3 : Phase 3 2020
Identifiant	BA88
Donnée DSN	Assiette forfait social 10%
Type de champ	Fonction
Champ	BA88 Assiette forfait social 10%
Méthode d'alimentation	Affectation multi niveaux
Opérateur	+

10.2. Demi SMIC

Mise à jour de la valeur du demi SMIC au 01/01/2020 (élément national 0580)


Eléments nationaux : Demi SMIC
✕

Caractéristiques

Commentaire

Prédéfini

CEGID

Code

0580

Libellé

Demi SMIC

Date de validité

01 janv. 2020

Libellé abrégé

Demi SMIC

Valeur

631,0000

Valeur en Alsace Moselle

631,0000

Thème

Taxes

Convention collective

Toutes les conventions

☒ Type monétaire
 ☐ Prise en compte du décalage de paie

☐ Régime Alsace Moselle

10.3. Versement transport stagiaire

Nous apportons les profils suivants :

806 « Transport stagiaire +11 salariés »

Code : 806		Libellé : Transport stagiaire +11 salariés		Prédéfini Cegid : CEGID	
Type du Profil : Transport + 9 Salariés		Thème du Profil :			
<u>Liste des Rubriques Associées</u>					
Nature	Code	Libellé	Imprimable	Prédéfini	
Cotisation	4956	Transport stagiaire	✓	CEGID	
Nombre de rubrique : 1		Profil: 806 Transport stagiaire +11 salariés			

4956 « Transport stagiaire »

Cotisations : 4956 Transport stagiaire

Caractéristiques Calcul Etats

Prédéfini CEGID Code 4956

Libellé Transport stagiaire

Nature Cotisation Thème Divers FNAL / Transport

Nom court Transport ☐ Ne se calcule que si le salarié est présent en fin de mois

Organisme URSSAF ☒ Rubrique imprimable sur le bulletin

Activité <Toutes> Critère d'application ...

Validité

Du <<Aucun>> Au <<Aucun>>

Mois <<Aucun>> Mois <<Aucun>>

Mois <<Aucun>> Mois <<Aucun>>

Bulletin simplifié

Code de regroupement 301 ... Autres contributions dues par l'employeur

Theme AUTRES CONTRIBUTIONS DUES PAR L'EMPLOYEUR

Cotisations : 4956 Transport stagiaire

Caractéristiques Calcul Etats

Type	Valeur	Libellé	Imprimable	Décimales
Base de cotisation Base d'une Cotisation	1030 ...	Base SS stagiaire	☒	2
Tranche plafond En Totalité du Salaire				
Taux salarial <<Aucun>>			☐	2
Taux patronal Variable de Paie	0091 ...	Taux transport établissement	☒	2
Forfait salarial <<Aucun>>			☐	2
Forfait patronal <<Aucun>>			☐	2
Minimum salarial <<Aucun>>				
Maximum salarial <<Aucun>>				
Minimum patronal <<Aucun>>				
Maximum patronal <<Aucun>>				

JY2 « Transport stagiaire Exo 75 % + 11 s »

Code : JY2		Libellé : Transport stagiaire Exo 75 % + 11 s	Prédéfini Cegid : CEGID	
Type du Profil : Transport + 9 Salariés		Thème du Profil :		
Liste des Rubriques Associées				
Nature	Code	Libellé	Imprimable	Prédéfini
Cotisation	4922	Transport stagiaire exo 75 %	✓	CEGID
Nombre de rubrique : 1		Profil: JY2 Transport stagiaire Exo 75 % + 11 s		

4922 « Transport stagiaire exo 75 % »

Cotisations : 4922 Transport stagiaire exo 75 %

Caractéristiques
Calcul
Etats

Prédéfini CEGID
Code 4922

Libellé Transport stagiaire exo 75 %

Nature Cotisation
Thème Divers FNAL / Transport

Nom court Transport
☐ Ne se calcule que si le salarié est présent en fin de mois

Organisme URSSAF
☒ Rubrique imprimable sur le bulletin

Activité <Toutes>
Critère d'application

Validité
Du <<Aucun>>
Au <<Aucun>>

Mois <<Aucun>>
Mois <<Aucun>>

Mois <<Aucun>>
Mois <<Aucun>>

Bulletin simplifié
Code de regroupement 301
Autres contributions dues par l'employeur

Theme AUTRES CONTRIBUTIONS DUES PAR L'EMPLOYEUR

Cotisations : 4922 Transport stagiaire exo 75 %

Caractéristiques Calcul Etats

Type	Valeur	Libellé	Imprimable	Décimales
Base de cotisation	Variable de Paie 3472	Base transport stagiaire Exo 75 %	☒	2
Tranche plafond	En Totalité du Salaire			
Taux salarial	<<Aucun>>		☐	2
Taux patronal	Variable de Paie 0486	Taux transport Exo 75 %	☒	2
Forfait salarial	<<Aucun>>		☐	2
Forfait patronal	<<Aucun>>		☐	2
Minimum salarial	<<Aucun>>			
Maximum salarial	<<Aucun>>			
Minimum patronal	<<Aucun>>			
Maximum patronal	<<Aucun>>			

Variable de paie 3472 « Base transport stagiaire Exo 75 % »

Variable : 3472 Base transport stagiaire Exo 75 %

Prédéfini: CEGID

Code: 3472

Libellé: Base transport stagiaire Exo 75 % Nature: Calcul

Thème: Calcul de la paie

Type de base	Base	Opérateur
Base d'une rubrique de base	1030	Base SS stagiaire *
Eléments nationaux	0630	Coef Base Exo 75% Transport FIN

JY4 « Transport stagiaire Exo 50 % + 11 s »

Code : JY4 Libellé : Transport stagiaire Exo 50 % + 11 s Prédéfini Cegid : CEGID

Type du Profil : Transport + 9 Salariés Thème du Profil :

Nature	Code	Libellé	Imprimable	Prédéfini
Cotisation	4926	Transport stagiaire exo 50 %	✓	CEGID

Nombre de rubrique : 1 Profil : JY4 Transport stagiaire Exo 50 % + 11 s

4926 « Transport stagiaire exo 50 % »

Cotisations : 4926 Transport stagiaire exo 50 %

Caractéristiques | Calcul | Etats

Prédéfini: CEGID Code: 4926

Libellé: Transport stagiaire exo 50 %

Nature: Cotisation Thème: Divers FNAL / Transport

Nom court: Transport ☐ Ne se calcule que si le salarié est présent en fin de mois

Organisme: URSSAF ☒ Rubrique imprimable sur le bulletin

Activité: <Toutes> Critère d'application: ...

Validité

Du: <<Aucun>> Au: <<Aucun>>

Mois: <<Aucun>> Mois: <<Aucun>>

Mois: <<Aucun>> Mois: <<Aucun>>

Bulletin simplifié

Code de regroupement: 301 ... Autres contributions dues par l'employeur

Theme: AUTRES CONTRIBUTIONS DUES PAR L'EMPLOYEUR

Cotisations : 4926 Transport stagiaire exo 50 %

Caractéristiques | Calcul | Etats

Type	Valeur	Libellé	Imprimable	Décimales
Base de cotisation: Variable de Paie	3474 ...	Base transport stagiaire Exo 50 %	☒	2
Tranche plafond: En Totalité du Salaire				
Taux salarial: <<Aucun>>			☐	2
Taux patronal: Variable de Paie	0488 ...	Taux transport Exo 50 %	☒	2
Forfait salarial: <<Aucun>>			☐	2
Forfait patronal: <<Aucun>>			☐	2
Minimum salarial: <<Aucun>>				
Maximum salarial: <<Aucun>>				
Minimum patronal: <<Aucun>>				
Maximum patronal: <<Aucun>>				

Variable de paie 3474 « Base transport stagiaire Exo 50% »

Variable : 3474 Base transport stagiaire Exo 50 %

Prédéfini	CEGID		
Code	3474		
Libellé	Base transport stagiaire Exo 50 %	Nature	Calcul
Thème	Calcul de la paie		

Type de base	Base	Opérateur
Base d'une rubrique de base	1030 ...	Base SS stagiaire *
Eléments nationaux	0632 ...	Coef Base Exo 50% Transport FIN

JY6 « Transport stagiaire Exo 25 % + 11 s »

Code : JY6		Libellé : Transport stagiaire Exo 25 % + 11 s		Prédéfini Cegid : CEGID	
Type du Profil : Transport + 9 Salariés		Thème du Profil :			
<u>Liste des Rubriques Associées</u>					
Nature	Code	Libellé		Imprimable	Prédéfini
Cotisation	4928	Transport stagiaire exo 25 %		✓	CEGID
Nombre de rubrique : 1		Profil : JY6 Transport stagiaire Exo 25 % + 11 s			

4928 « Transport stagiaire exo 25 % »

Cotisations : 4928 Transport stagiaire exo 25 %

Caractéristiques Calcul Etats

Prédéfini CEGID Code 4928

Libellé Transport stagiaire exo 25 %

Nature Cotisation Thème Divers FNAL / Transport

Nom court Transport ☐ Ne se calcule que si le salarié est présent en fin de mois

Organisme URSSAF ☒ Rubrique imprimable sur le bulletin

Activité <Toutes> Critère d'application

Validité

Du <<Aucun>> Au <<Aucun>>

Mois <<Aucun>> Mois <<Aucun>>

Mois <<Aucun>> Mois <<Aucun>>

Bulletin simplifié

Code de regroupement 301 ... Autres contributions dues par l'employeur

Theme AUTRES CONTRIBUTIONS DUES PAR L'EMPLOYEUR

Cotisations : 4928 Transport stagiaire exo 25 %

Caractéristiques Calcul Etats

Type	Valeur	Libellé	Imprimable	Décimales
Base de cotisation Variable de Paie	3476 ...	Base transport stagiaire Exo 25 %	☒	2
Tranche plafond En Totalité du Salaire				
Taux salarial <<Aucun>>			☐	2
Taux patronal Variable de Paie	0490 ...	Taux transport Exo 25 %	☒	2
Forfait salarial <<Aucun>>			☐	2
Forfait patronal <<Aucun>>			☐	2
Minimum salarial <<Aucun>>				
Maximum salarial <<Aucun>>				
Minimum patronal <<Aucun>>				
Maximum patronal <<Aucun>>				

Variable de paie 3476 « Base transport stagiaire Exo 25 % »

Variable : 3476 Base transport stagiaire Exo 25 % ✕

Prédéfini	CEGID		
Code	3476		
Libellé	Base transport stagiaire Exo 25 %	Nature	Calcul
Thème	Calcul de la paie		

Type de base	Base	Opérateur
Base d'une rubrique de base	Base SS stagiaire	*
Eléments nationaux	Coef Base Exo 25% Transport	FIN

KS6 « MSA Transport stagiaire +11 sal. »

Code : KS6	Libellé : MSA Transport stagiaire +11 sal.	Prédéfini Cegid : CEGID
Type du Profil : Transport + 9 Salariés		Thème du Profil :

Liste des Rubriques Associées				
Nature	Code	Libellé	Imprimable	Prédéfini
Cotisation	49U6	Transport stagiaire MSA	✓	CEGID

Nombre de rubrique : 1 Profil : KS6 MSA Transport stagiaire +11 sal.

49U6 « Transport stagiaire MSA »

Cotisations : 49U6 Transport stagiaire MSA

Caractéristiques | Calcul | Etats | DSN

Prédéfini: CEGID Code: 49U6

Libellé: Transport stagiaire MSA

Nature: Cotisation Thème: Divers FNAL / Transport

Nom court: Transport ☐ Ne se calcule que si le salarié est présent en fin de mois

Organisme: MSA ☒ Rubrique imprimable sur le bulletin

Activité: <Toutes> Critère d'application: ...

Validité

Du: <<Aucun>> Au: <<Aucun>>

Mois: <<Aucun>> Mois: <<Aucun>>

Mois: <<Aucun>> Mois: <<Aucun>>

Bulletin simplifié

Code de regroupement: 301 ... Autres contributions dues par l'employeur

Theme: AUTRES CONTRIBUTIONS DUES PAR L'EMPLOYEUR

Cotisations : 49U6 Transport stagiaire MSA

Caractéristiques | Calcul | Etats | DSN

Type	Valeur	Libellé	Imprimable	Décimales
Base de cotisation: Base d'une Cotisation	1030 ...	Base SS stagiaire	☒	2
Tranche plafond: En Totalité du Salaire				
Taux salarial: <<Aucun>>			☐	2
Taux patronal: Variable de Paie	0091 ...	Taux transport établissement	☒	2
Forfait salarial: <<Aucun>>			☐	2
Forfait patronal: <<Aucun>>			☐	2
Minimum salarial: <<Aucun>>				
Maximum salarial: <<Aucun>>				
Minimum patronal: <<Aucun>>				
Maximum patronal: <<Aucun>>				

10.4. MSA Aide à domicile

Nous complétons le profil LY6 « MSA Aide dom. + Réduc. gén élargie » avec les cotisations suivantes car elles étaient manquantes :

Cotisation	Libellé
20D0	Maladie
20D2	Ass. Vieillesse TA
20D4	Vieillesse dépl.
20D6	Allocations familiales
20D8	FNAL TA
20E0	Accident du travail
58D2	Contribution solidarité d'autonomie

10.5. Journal de paie et base CRDS chômage intempérie

Nous cochons « Alimente la base CSG » dans l'onglet « Etat » de la cotisation 90D0 « CSG déductible chômage CTP 060 ».

Cotisations : 90D0 CSG déductible chômage CTP 060

Caractéristiques Calcul **Etats**

DADS-U

Rubriques de cotisation

☒ Alimente la base CSG

☐ Alimente la base CRDS

☐ Montant taxes sur salaires

☐ Epargne-retraite

Exonération ...

Etat des Réductions

☐ Alimente réduction loi Fillon

☐ Alimente réduction repas

☐ Heures supp exonération salariale

☐ Heures supp exonération patronale

DUCS

☐ Taux AT

Bases de cotisation

☐ Base brute SS

☐ Base limitée au plafond SS

☐ Total imposable taxes sur salaires

Exonération ...

Attestation maladie/maternité

☐ Montant du salaire soumis à maladie

☐ Exclue du salaire de base attestation maternité/paternité

Attestation Assedic

☐ Assiette salaire brut mensuel

☐ Montant du précompte

Nous décochons « Alimente la base CRDS » dans l'onglet « Etat » de la cotisation 90B4 « CRDS / Chom Part Intempéries ».

Cotisations : 90B4 CRDS / Chom Part Intempéries

Caractéristiques Calcul **Etats** DSN

DADS-U

Rubriques de cotisation

☐ Alimente la base CSG

☐ Alimente la base CRDS

☐ Montant taxes sur salaires

☐ Epargne-retraite

Exonération ...

Etat des Réductions

☐ Alimente réduction loi Fillon

☐ Alimente réduction repas

☐ Heures supp exonération salariale

☐ Heures supp exonération patronale

DUCS

☐ Taux AT

Bases de cotisation

☐ Base brute SS

☐ Base limitée au plafond SS

☐ Total imposable taxes sur salaires

Exonération ...

Attestation maladie/maternité

☐ Montant du salaire soumis à maladie

☒ Exclue du salaire de base attestation maternité/paternité

Attestation Assedic

☐ Assiette salaire brut mensuel

☐ Montant du précompte

Exemple de bulletin de paie et de journal de paie

9000	CSG déductible	1 889,44	6,80	128,48
9002	CSG non déductible	1 889,44	2,40	45,35
9004	CRDS	1 889,44	0,50	9,45
9088	Assurance Maladie Chom. Part. AM	432,60	1,50	6,49
9090	CSG déductible revenu remplacem.		3,80	
9080	CSG déductible chômage	425,03	3,80	16,15
9082	CSG non déd / Chom Part Intempéries	425,03	2,40	10,20
9084	CRDS / Chom Part Intempéries	425,03	0,50	2,13
90D0	CSG déductible chômage CTP 060	425,03	3,80	16,15
90D2	CSG non déd / Chom Part Int CTP 060	425,03	2,40	10,20
90D4	CRDS/Chom Part Intempéries CTP 060	425,03	0,50	2,13
90R0	CSG-CRDS Heures suppl		9,70	
9130	Régul CSG déductible		6,80	
9132	Régul CSG non déductible		2,40	
9134	Régul CRDS		0,50	

Heures Brut Brut Abattu	Tranche 1 Tranche 2 Tranche 3	Base SS Base CSG Base CRDS	Ret. Sal. Ret. Pat.	Assujet. Net Imposable PAS	Divers plus Divers moins Net à Payer
116,67	1 730,78	1 730,78	437,82	432,60	
1 923,09		2 314,47	628,57	1 982,87	
1 730,78		2 314,47		81,30	1 836,57

10.6. FNAL TA < 50 salariés

La majoration pour cotisation à une caisse de congés payés ne s'appliquait plus pour les apprentis. Nous modifions la base des cotisations ci-dessous :

- 5042 « FNAL TA < 50 »
- 5058 « FNAL TA < 50 »

La variable de paie 1104 « Test Majo.Fnal /Transpt Tot. BTP » remplace la variable de paie 1102 « Test FNAL TA Caisse Congés ».

11. PLAN DE PAIE DU 23 JANVIER 2020

11.1. DSN

11.1.1. Identifiant du taux de prélèvement à la source

Une anomalie survenant uniquement dans certains cas de modification du bulletin ne permet pas de conserver la référence du CRM taux pas associée à ce bulletin modifié. Nous forçons dans ce cas la référence à 99999 ; cela n'a pas d'impact auprès de la DGFIP.

Nous modifions la fonction PA06 « ID taux PAS » qui devient :

Paramétrage des Fonctions DSN

Prédéfini	CEGID	Code	PA06	Libellé	ID taux PAS
Résultat attendu	Alphanumérique	Thème DSN	Versement individu	Libellé abrégé	ID taux PAS
Commentaire					

Ligne n°	01	01	IF (BUL_PPU_IDTAUXPAS = SAT
Condition	SI	02	BUL_PPU_TYPETAUXPAS = SAT 01) THN
Paranthèse début		03	SAT 99999 ELS
		04	BUL_PPU_IDTAUXPAS

Une version corrective des applications à paraître en mars corrigera définitivement ce phénomène.

11.1.2. Aide à domicile

Modification de la variable de paie 0829 « Plafond aide domicile public fragile » pour tenir compte de la nouvelle rémunération 0216 « Heures aide à domicile >2020 ».

Variable : 0829 Plafond aide domicile public fragil

Prédéfini
CEGID

Code
0829

Libellé
Plafond aide domicile public fragil

Nature
Calcul

Thème
Calcul de la paie

Type de base		Base	Opérateur
Variables de paie	0240 ...	Total plafond SS	*
Montant rémunération	0224 ...	Heures aide à domicile	/
Variables de paie	0700 ...	Service à la personne 1	+
Variables de paie	0240 ...	Total plafond SS	*
Montant rémunération	0216 ...	Heures aide à domicile > 2020	/
Variables de paie	0700 ...	Service à la personne 1	FIN

Cette variable est reprise en plafond de la base de cotisation 1442 « Base aide à domicile » et n'était plus calculée.

12. PLAN DE PAIE AU 16 JANVIER 2020

12.1. DSN

12.1.1. Aide à Domicile

Pour tenir compte des évolutions du nouveau cahier technique au 1^{er} janvier 2020, nous modifions notre paramétrage sur 2 points :

Tout d'abord, sur le nombre d'heures Aide à domicile Publics fragiles, nous créons une nouvelle rémunération pour vous permettre de saisir le nombre d'heures :

0216 « Heures aide à domicile >2020 »

Rémunération : 0216 Heures aide à domicile > 2020

Caractéristiques | Calcul | Validité | Déclarations | DSN

Prédéfini: CEGID

Code: 0216 Libellé: Heures aide à domicile > 2020

Nom court: Heures aide à dom

Thème: Salaires

Activité: <Toutes>

☒ Rubrique imprimable sur le bulletin

☐ À exclure du calcul du maintien ☐ À exclure du calcul de la paie à l'envers

☐ Participe au calcul des IJSS

☐ À ajouter dans le coût global du salarié

Saisir le nombre d'heures Aide à domicile Publics fragiles en montant

Rémunération : 0216 Heures aide à domicile > 2020

Caractéristiques | Calcul | Validité | Déclarations | DSN

Prédéfini: CEGID

Code: 0216 Libellé: Heures aide à domicile > 2020

Nom court: Heures aide à dom

Thème: Salaires

Activité: <Toutes>

☒ Rubrique imprimable sur le bulletin

☐ A exclure du calcul du maintien ☐ A exclure du calcul de la paie à l'envers

☐ Participe au calcul des IJSS

☐ A ajouter dans le coût global du salarié

Saisir le nombre d'heures Aide à domicile Publics fragiles en montant

Rémunération : 0216 Heures aide à domicile > 2020

Caractéristiques | Calcul | Validité | Déclarations | DSN

☐ Périodicité

Nature prime

Nature: <Aucune>

Date d'application: 01 janv. 1900

Date modification: 01 janv. 1900

Autres éléments

Autre élément: <Aucune>

Date d'application: 01 janv. 1900

Date modification: 01 janv. 1900

Rappels de paie

Type rappel de paie: Heures affectées travail aide à domicile publics fragiles

Cette valeur est une nouveauté du cahier technique DSN 2020.

Pour tenir compte de cette rémunération dans nos calculs, nous modifions les variables de paie ci-dessous :

0700 « Service à la personne 1 »

Variable : 0700 Service à la personne 1

Prédéfini	CEGID		
Code	0700		
Libellé	Service à la personne 1	Nature	Calcul
Thème			

Type de base	Base	Opérateur
Montant rémunération	0224 ...	Heures aide à domicile
Montant rémunération	0222 ...	Heures service à la personne
Montant rémunération	0216 ...	Heures aide à domicile > 2020

0701 « Service à la personne 2 »

Variable : 0701 Service à la personne 2

Prédéfini	CEGID		
Code	0701		
Libellé	Service à la personne 2	Nature	Calcul
Thème			

Type de base	Base	Opérateur
Variables de paie	0061 ...	Brut fiscal salarié mois en cours
Montant rémunération	0224 ...	Heures aide à domicile
Variables de paie	0700 ...	Service à la personne 1
Variables de paie	0061 ...	Brut fiscal salarié mois en cours
Montant rémunération	0216 ...	Heures aide à domicile > 2020
Variables de paie	0700 ...	Service à la personne 1

La rémunération 0216 est ajoutée aux profils suivants :

Type	Code	Liste des profils associés		Thème du Profil	Prédéfini
		Libellé			
Cas Particuliers	416	Aide domicile + réd. générale 1à 20		Exonération	CEGID
Cas Particuliers	418	Aide domicile + réd. générale + 20		Exonération	CEGID
Cas Particuliers	LY4	Aide domicile + Réduction générale		Exonération	CEGID
Cas Particuliers	LY6	MSA Aide dom. + Réduc. gén élargie		Exonération	CEGID

Nombre de profil : 4

Exemple de bulletin de paie :

Salaires Bases de cotisation Cotisations Retenues Primes Non Imposables Commentaires Diagnostic						
Code	Libellé	Base	Taux	Coefficient	Montant	
0002	Salaires mensuel	151,67			2 000,00	
0222	Heures service à la personne				100,00	
0224	Heures aide à domicile					
0216	Heures aide à domicile > 2020				51,67	

La rémunération 0224 n'est plus à utiliser à compter du 1^{er} janvier 2020. **Veillez faire attention à vos bulletins de paie lorsque vous retournez en modification sur l'un d'eux pour ceux saisis avant cette mise à jour.**

Nous modifions également la fonction DSN BUA4 « Nb d'heures aide à domicile » pour prendre en compte la rémunération 0216.

Prédéfini

CEGID

Code

BUA4 ...

Libellé

Nb d'heures aide à domicile

Résultat attendu

Numérique

Thème DSN

Rémunération

Libellé abrégé

Nb d'heures aide

Commentaire

Ligne n°

01

Condition

Parenthèse début

Premier opérande

Rémunération / Montant

0224

Opération

+

Deuxième opérande

Rémunération / Montant

0216

01

REM 0224 + REM 0216

Par ailleurs, le cahier technique apporte un nouveau code de cotisation individuelle pour la partie retraite complémentaire de la réduction Aide à domicile : 111 « Exonération de cotisation de retraite complémentaire Entreprises et associations Aide à domicile ».

Nous modifions donc les cotisations concernées :

- 97K0 « Réduction aide à domicile retraite »
- 97K4 « Régul. Réduc. aide dom retraite »
- 97Z0 « Réduction MSA Retraite »
- 97Z4 « Régularisation Réduc. Retraite MSA »

Leur onglet DSN devient en remplacement du code 105.

Composant base assujettie URSSAF	<<Aucun>>
Autre composant base assujettie	<<Aucun>>
Code cotisation individuelle	111 -Exo cotis. retraite complémentaire entreprises et associations aide à dor
Code cotisation imputable à l'établissement	<<Aucun>>

Par ailleurs, nous affectons la codification DUCS 4099800 « Réduction retraite » pour respecter le sens de déclaration en DSN aux cotisations 97K0 et 97K4 et la codification DUCS 60C0 « REDUCTION » aux cotisations 97Z0 et 97Z2.

Avec l'exemple ci-dessous, nous avons en bulletin de paie :

9700	Taux coefficient URSSAF				0,2199	
9702	Taux coefficient Chômage				0,0406	
9708	Taux coefficient Retraite				0,0601	
9740	Réduction patronale mensuelle	1 318,65			-12,37	-163,12
9742	Réduction patronale 2019 annuelle	1 318,65			-12,37	-163,12
9744	Réduction générale URSSAF	1 318,65				-132,53
9746	Réduction annuelle	1 318,65				-132,53
9748	Régul. réduction générale URSSAF					
9770	Réduction générale retraite	1 318,65				-30,59
9772	Réduction retraite annuelle	1 318,65				-30,59
9774	Régularisation réduction retraite					
97H0	Régul retraite DSN 106					
97H2	Régul retraite DSN 105					
97H8	Taux coefficient Chômage				0,0406	
97I0	Réduction Aide à domicile mensuelle	681,35			-22,26	-151,67
97I2	Réduction Aide à domicile annuelle	681,35			-22,26	-151,67
97I4	Réduction Aide à domicile URSSAF	681,35				-123,23
97I6	Réduction annuelle	681,35				-123,23
97I8	Régul. Rédu. Aide à domicile URSSAF					
97K0	Réduction aide à domicile retraite	681,35				-28,44
97K2	Réduction retraite annuelle	681,35				-28,44
97K4	Régul. Réduc. aide dom retraite					

Soit en DSN,

PAS	Rémunération	Primes	Activité	Autres éléments de revenu brut	Base assujettie	Composant de base assujettie	Cotisation
Rémunération S21.G00.51							
Date de début de période de paie			01/01/2020			S21.G00.51.001 Remuneration.DateDebut	
Date de fin de période de paie			31/01/2020			S21.G00.51.002 Remuneration.DateFin	
Type			001 - Rémunération brute non plafonnée			S21.G00.51.011 Remuneration.Type	
Montant			2000,00			S21.G00.51.013 Remuneration.Montant	
Type			002 - Salaire brut soumis à contributions d'Assurance chômage			S21.G00.51.011 Remuneration.Type	
Montant			2000,00			S21.G00.51.013 Remuneration.Montant	
Type			003 - Salaire rétabli – reconstitué			S21.G00.51.011 Remuneration.Type	
Montant			2000,00			S21.G00.51.013 Remuneration.Montant	
Type			010 - Salaire de base			S21.G00.51.011 Remuneration.Type	
Montant			2000,00			S21.G00.51.013 Remuneration.Montant	
Type			012 - Heures d'équivalence			S21.G00.51.011 Remuneration.Type	
Nombre d'heures			0,00			S21.G00.51.012 Remuneration.NombreHeures	
Montant			0,00			S21.G00.51.013 Remuneration.Montant	
Type			013 - Heures d'habillage, déshabillage, pause			S21.G00.51.011 Remuneration.Type	
Nombre d'heures			0,00			S21.G00.51.012 Remuneration.NombreHeures	
Montant			0,00			S21.G00.51.013 Remuneration.Montant	
Type			014 - Heures correspondant à du chômage sans rupture de contrat ou du chômage intempéries			S21.G00.51.011 Remuneration.Type	
Nombre d'heures			0,00			S21.G00.51.012 Remuneration.NombreHeures	
Montant			0,00			S21.G00.51.013 Remuneration.Montant	
Type			017 - Heures supplémentaires ou complémentaires aléatoires			S21.G00.51.011 Remuneration.Type	
Nombre d'heures			0,00			S21.G00.51.012 Remuneration.NombreHeures	
Montant			0,00			S21.G00.51.013 Remuneration.Montant	
Type			018 - Heures supplémentaires structurelles			S21.G00.51.011 Remuneration.Type	
Nombre d'heures			0,00			S21.G00.51.012 Remuneration.NombreHeures	
Montant			0,00			S21.G00.51.013 Remuneration.Montant	
Type			020 - Heures affectées à un travail d'aide à domicile de publics fragiles			S21.G00.51.011 Remuneration.Type	
Nombre d'heures			51,67			S21.G00.51.012 Remuneration.NombreHeures	
Montant			681,35			S21.G00.51.013 Remuneration.Montant	

Cotisations individuelle S21.G00.81

Identifiant Organisme de Protection Sociale	31402496900029 - CGSS de Martinique	S21.G00.81.002 CotisationIndividuelle.IdentifiantOps
Code de cotisation	013 - Exonération de cotisations applicable aux entreprises et associations d'aide à domicile	S21.G00.81.001 CotisationIndividuelle.CodeCotisation
Montant d'assiette	681,35	S21.G00.81.003 CotisationIndividuelle.MontantAssiette
Montant de cotisation	-123,23	S21.G00.81.004 CotisationIndividuelle.MontantReductionExoneration
Code INSEE commune		S21.G00.81.005 CotisationIndividuelle.CodeINSEEcommune
Code de cotisation	018 - Réduction de cotisations Fillon	S21.G00.81.001 CotisationIndividuelle.CodeCotisation
Montant d'assiette	1318,65	S21.G00.81.003 CotisationIndividuelle.MontantAssiette
Montant de cotisation	-132,53	S21.G00.81.004 CotisationIndividuelle.MontantReductionExoneration
Code INSEE commune		S21.G00.81.005 CotisationIndividuelle.CodeINSEEcommune
Code de cotisation	226 - Assiette du Versement Transport	S21.G00.81.001 CotisationIndividuelle.CodeCotisation
Montant d'assiette	2000,00	S21.G00.81.003 CotisationIndividuelle.MontantAssiette
Montant de cotisation		S21.G00.81.004 CotisationIndividuelle.MontantReductionExoneration
Code INSEE commune	01427	S21.G00.81.005 CotisationIndividuelle.CodeINSEEcommune
Identifiant Organisme de Protection Sociale	77568291700015 - Groupe AG2R	
Code de cotisation	105 - Montant de cotisation Régime Unifié Agirc-Arrco, y compris Apec	S21.G00.81.001 CotisationIndividuelle.CodeCotisation
Montant d'assiette		S21.G00.81.003 CotisationIndividuelle.MontantAssiette
Montant de cotisation	200,40	S21.G00.81.004 CotisationIndividuelle.MontantReductionExoneration
Code INSEE commune		S21.G00.81.005 CotisationIndividuelle.CodeINSEEcommune
Code de cotisation	106 - Réduction générale des cotisations patronales Agirc-Arrco	S21.G00.81.001 CotisationIndividuelle.CodeCotisation
Montant d'assiette	1318,65	S21.G00.81.003 CotisationIndividuelle.MontantAssiette
Montant de cotisation	-30,59	S21.G00.81.004 CotisationIndividuelle.MontantReductionExoneration
Code INSEE commune		S21.G00.81.005 CotisationIndividuelle.CodeINSEEcommune
Identifiant Organisme de Protection Sociale	77568291700015 - Groupe AG2R	S21.G00.81.002 CotisationIndividuelle.IdentifiantOps
Code de cotisation	111 - Exonération de cotisations de retraite complémentaire applicable aux entreprises et associations d'aide à domicile	S21.G00.81.001 CotisationIndividuelle.CodeCotisation
Montant d'assiette	681,35	S21.G00.81.003 CotisationIndividuelle.MontantAssiette
Montant de cotisation	-28,44	S21.G00.81.004 CotisationIndividuelle.MontantReductionExoneration
Code INSEE commune		S21.G00.81.005 CotisationIndividuelle.CodeINSEEcommune

12.1.2. Réduction de retraite complémentaire LODEOM

Le cahier technique DSN 2020 apporte 3 nouveaux codes de cotisation individuelle pour la partie retraite complémentaire des réductions LODEOM :

- 110 « Exonération de cotisation de retraite complémentaires DOM (LODEOM) 130% à 220% » : barème compétitivité
- 112 « Exonération de cotisation de retraite complémentaires DOM (LODEOM) 170% à 270% » : barème compétitivité renforcé (le code n'a pas encore été modifié pour tenir compte de la modification de la formule au 1^{er} janvier 2020)
- 113 « Exonération de cotisation de retraite complémentaires DOM (LODEOM) 170% à 350% » : barème innovation et croissance

Nous modifions donc l'onglet DSN des cotisations concernées :

- 9830 « Réduction dégressive DOM Retraite » et 9834 « Régul Réduction dégressive DOM ret »

Composant base assujettie URSSAF	<<Aucun>>
Autre composant base assujettie	<<Aucun>>
Code cotisation individuelle	110 -Exo cotis. patronales retraite complémentaire DOM (LODEOM) SMIC 130'
Code cotisation imputable à l'établissement	<<Aucun>>

- 9836 « Réduction dégressive DOM Retraite » et 9840 « Régul Réduction dégressive DOM ret »

Caractéristiques	Calcul	Etats	DSN	Activités								
<table border="0"> <tr> <td>Composant base assujettie URSSAF</td> <td><<Aucun>></td> </tr> <tr> <td>Autre composant base assujettie</td> <td><<Aucun>></td> </tr> <tr> <td>Code cotisation individuelle</td> <td>112 -Exo cotis. patronales retraite complémentaire DOM (LODEOM) SMIC 170'</td> </tr> <tr> <td>Code cotisation imputable à l'établissement</td> <td><<Aucun>></td> </tr> </table>					Composant base assujettie URSSAF	<<Aucun>>	Autre composant base assujettie	<<Aucun>>	Code cotisation individuelle	112 -Exo cotis. patronales retraite complémentaire DOM (LODEOM) SMIC 170'	Code cotisation imputable à l'établissement	<<Aucun>>
Composant base assujettie URSSAF	<<Aucun>>											
Autre composant base assujettie	<<Aucun>>											
Code cotisation individuelle	112 -Exo cotis. patronales retraite complémentaire DOM (LODEOM) SMIC 170'											
Code cotisation imputable à l'établissement	<<Aucun>>											

- 9842 « Réduction dégressive DOM Retraite » et 9846 « Régul Réduction dégressive DOM ret »

Composant base assujettie URSSAF	<<Aucun>>
Autre composant base assujettie	<<Aucun>>
Code cotisation individuelle	113 -Exo cotis. patronales retraite complémentaire DOM (LODEOM) SMIC 170'
Code cotisation imputable à l'établissement	<<Aucun>>

Par ailleurs, aux 6 cotisations ci-dessus, nous affectons la codification DUCS 4099800 « Réduction retraite » pour respecter le sens de déclaration en DSN.

Attention ! Vos DSN doivent être au format CT 2020 pour que ces nouveaux codes soient acceptés.

12.1.3. Régul retraite DSN 106

Les cotisations 97H0 « Régul retraite DSN 106 » et 97S0 « Régul retraite DSN 106 » n'étant plus nécessaire, nous les retirons des profils de réduction Aide à Domicile et LODEOM.

12.1.4. Régul retraite DSN 105

Les cotisations 97H2 « Régul retraite DSN 105 » et 97S2 « Régul retraite DSN 105 » n'étant plus nécessaire, nous les retirons des profils de réduction Aide à Domicile et LODEOM.

12.1.5. MSA - ANEFA, ANFCA, PROVEA et ASCPA

A compter du cahier technique DSN 2020, de nouveaux codes de cotisation individuelle sont applicables :

- 903 « Cotisation AFNCA »
- 904 « Cotisation ANEFA »
- 905 « Cotisation ASCPA »
- 906 « cotisation PROVEA »

Nous apportons donc 4 nouvelles cotisations :

55V0 « Cotisation AFNCA »

The screenshot shows a software window titled "Cotisations : 55V0 Cotisation AFNCA". It contains several tabs: "Caractéristiques", "Calcul", "Etats", and "DSN". The "Caractéristiques" tab is active, displaying the following fields:

- Prédéfini:** CEGID (dropdown), **Code:** 55V0 (text box)
- Libellé:** Cotisation AFNCA (text box)
- Nature:** Cotisation (dropdown), **Thème:** URSSAF (dropdown)
- Nom court:** AFNCA (text box), ☐ Ne se calcule que si le salarié est présent en fin de mois
- Organisme:** MSA (dropdown), ☒ Rubrique imprimable sur le bulletin
- Activité:** <Toutes> (dropdown), **Critère d'application:** CMS8 (text box with dropdown arrow)
- Validité:**
 - Du:** <<Aucun>> (dropdown), **Au:** <<Aucun>> (dropdown)
 - Mois:** <<Aucun>> (dropdown), **Mois:** <<Aucun>> (dropdown)
 - Mois:** <<Aucun>> (dropdown), **Mois:** <<Aucun>> (dropdown)

Below these fields is a large empty text area. At the bottom, there is a section for "Bulletin simplifié" with the following fields:

- Code de regroupement:** 351 (text box with dropdown arrow)
- Thème:** COTISATIONS STATUTAIRES OU PRÉVUES PAR LA CONVENTION (text box)

Cotisations : 55V0 Cotisation AFNCA [X]

Caractéristiques Calcul Etats DSN

	Type	Valeur	Libellé	Imprimable	Décimales
Base de cotisation	Variable de Paie	3710	Base SS totale	☒	2
Tranche plafond	En Totalité du Salaire				
Taux salarial	Elément National	8910	AFNCA PS	☒	2
Taux patronal	Elément National	8912	AFNCA PP	☒	2
Forfait salarial	<<Aucun>>			☐	2
Forfait patronal	<<Aucun>>			☐	2
Minimum salarial	<<Aucun>>				
Maximum salarial	<<Aucun>>				
Minimum patronal	<<Aucun>>				
Maximum patronal	<<Aucun>>				

Cotisations : 55V0 Cotisation AFNCA [X]

Caractéristiques Calcul Etats DSN

Composant base assujettie URSSAF	<<Aucun>>
Autre composant base assujettie	<<Aucun>>
Code cotisation individuelle	903 - Cotisation AFNCA
Code cotisation imputable à l'établissement	<<Aucun>>

55V2 « Cotisation ANEFA »

Cotisations : 55V2 Cotisation ANEFA

Caractéristiques | Calcul | Etats | DSN

Prédéfini: CEGID Code: 55V2

Libellé: Cotisation ANEFA

Nature: Cotisation Thème: URSSAF

Nom court: ANEFA ☐ Ne se calcule que si le salarié est présent en fin de mois

Organisme: MSA ☒ Rubrique imprimable sur le bulletin

Activité: <Toutes> Critère d'application: CMS8

Validité

Du: <<Aucun>> Au: <<Aucun>>

Mois: <<Aucun>> Mois: <<Aucun>>

Mois: <<Aucun>> Mois: <<Aucun>>

Bulletin simplifié

Code de regroupement: 351 Cotisations statutaires ou prévues par la convention

Theme: COTISATIONS STATUTAIRES OU PRÉVUES PAR LA CONVENTION

Cotisations : 55V2 Cotisation ANEFA

Caractéristiques | Calcul | Etats | DSN

Type	Valeur	Libellé	Imprimable	Décimales
Base de cotisation: Variable de Paie	3710	Base SS totale	☒	2
Tranche plafond: En Totalité du Salaire				
Taux salarial: Élément National	8914	ANEFA PS	☒	2
Taux patronal: Élément National	8916	ANEFA PP	☒	2
Forfait salarial: <<Aucun>>			☐	2
Forfait patronal: <<Aucun>>			☐	2
Minimum salarial: <<Aucun>>				
Maximum salarial: <<Aucun>>				
Minimum patronal: <<Aucun>>				
Maximum patronal: <<Aucun>>				

Cotisations : 55V2 Cotisation ANEFA [X]

Caractéristiques Calcul Etats DSN

Composant base assujettie URSSAF <<Aucun>>

Autre composant base assujettie <<Aucun>>

Code cotisation individuelle 904 - Cotisation ANEFA

Code cotisation imputable à l'établissement <<Aucun>>

55V4 « Cotisation PROVEA »

Cotisations : 55V4 Cotisation PROVEA [X]

Caractéristiques Calcul Etats DSN

Prédéfini CEGID Code 55V4

Libellé Cotisation PROVEA

Nature Cotisation Thème URSSAF

Nom court PROVEA ☐ Ne se calcule que si le salarié est présent en fin de mois

Organisme MSA ☒ Rubrique imprimable sur le bulletin

Activité <Toutes> Critère d'application CMS8 ...

Validité

Du <<Aucun>> Au <<Aucun>>

Mois <<Aucun>> Mois <<Aucun>>

Mois <<Aucun>> Mois <<Aucun>>

Bulletin simplifié

Code de regroupement 351 ... Cotisations statutaires ou prévues par la convention

Theme COTISATIONS STATUTAIRES OU PREVUES PAR LA CONVENTION

Cotisations : 55V4 Cotisation PROVEA [X]

Caractéristiques Calcul Etats DSN

	Type	Valeur	Libellé	Imprimable	Décimales
Base de cotisation	Variable de Paie	3710	Base SS totale	☒	2
Tranche plafond	En Totalité du Salaire				
Taux salarial	Elément National	8918	PROVEA PS	☒	2
Taux patronal	Elément National	8920	PROVEA PP	☒	2
Forfait salarial	<<Aucun>>			☐	2
Forfait patronal	<<Aucun>>			☐	2
Minimum salarial	<<Aucun>>				
Maximum salarial	<<Aucun>>				
Minimum patronal	<<Aucun>>				
Maximum patronal	<<Aucun>>				

Cotisations : 55V4 Cotisation PROVEA [X]

Caractéristiques Calcul Etats DSN

Composant base assujettie URSSAF	<<Aucun>>
Autre composant base assujettie	<<Aucun>>
Code cotisation individuelle	906 - Cotisation PROVEA
Code cotisation imputable à l'établissement	<<Aucun>>

56T4 « Cotisation ASCPA »

Cotisations : 56T4 Cotisation ASCPA

Caractéristiques | Calcul | Etats | DSN

Prédéfini: CEGID Code: 56T4

Libellé: Cotisation ASCPA

Nature: Cotisation Thème: URSSAF

Nom court: Cotisation ASCPA ☐ Ne se calcule que si le salarié est présent en fin de mois

Organisme: MSA ☒ Rubrique imprimable sur le bulletin

Activité: <Toutes> Critère d'application: CMT0

Validité

Du: <<Aucun>> Au: <<Aucun>>

Mois: <<Aucun>> Mois: <<Aucun>>

Mois: <<Aucun>> Mois: <<Aucun>>

Cette cotisation est due sur les rémunérations versées à compter du 1er juillet 2013 aux salariés ayant plus de 6 mois d'ancienneté.

Bulletin simplifié

Code de regroupement: 351 Cotisations statutaires ou prévues par la convention

Theme: COTISATIONS STATUTAIRES OU PRÉVUES PAR LA CONVENTION

Cotisations : 56T4 Cotisation ASCPA

Caractéristiques | Calcul | Etats | DSN

Type	Valeur	Libellé	Imprimable	Décimales
Base de cotisation: Variable de Paie	3710	Base SS totale	☒	2
Tranche plafond: En Totalité du Salaire				
Taux salarial: <<Aucun>>		Cotisation ASCPA	☐	2
Taux patronal: Élément National	8092		☒	2
Forfait salarial: <<Aucun>>			☐	2
Forfait patronal: <<Aucun>>			☐	2
Minimum salarial: <<Aucun>>				
Maximum salarial: <<Aucun>>				
Minimum patronal: <<Aucun>>				
Maximum patronal: <<Aucun>>				

Cotisations : 56T4 Cotisation ASCPA

Caractéristiques Calcul Etats **DSN**

Composant base assujettie URSSAF <<Aucun>>

Autre composant base assujettie <<Aucun>>

Code cotisation individuelle 905 - Cotisation ASCPA

Code cotisation imputable à l'établissement <<Aucun>>

Ces 4 cotisations sont ajoutées aux profils suivants :

Type	Code	Liste des profils associés Libellé	Thème du Profil	Prédéfini
Profil type	680	MSA Non Cadre		CEGID
Profil type	682	MSA Cadre		CEGID
Profil type	684	MSA Dirigeant (contrat travail)		CEGID
Profil type	686	MSA Apprenti -11 NC Taux AT		CEGID
Profil type	688	MSA Apprenti +11/-20 NC Taux AT		CEGID
Profil type	690	MSA Apprenti +20 NC Taux AT		CEGID
Profil type	AG6	MSA Apprenti Cadre -11 Taux AT		CEGID
Profil type	AG8	MSA Apprenti Cadre +11/-20 Taux A		CEGID
Profil type	AH0	MSA Apprenti Cadre +20 Taux AT		CEGID
Cas Particuliers	LY6	MSA Aide dom. + Réduc. gén élargie	Exonération	CEGID
Nombre de profil :		10		

Exemple en saisie des bulletins de paie :

55T4	ANÉFA-AFNCA-PROVEA	1 539,45				
55T8	Service de Santé au Travail s/TA	1 539,45			0,42	6,47
55V0	AFNCA	1 539,45			0,05	0,77
55V2	ANÉFA	1 539,45	0,01	0,15	0,01	0,15
55V4	PROVEA	1 539,45			0,20	3,08
56T0	Cotisation ASCPA					
56T4	Cotisation ASCPA	1 539,45			0,04	0,62

Vous obtiendrez en DSN :

Code de cotisation	903 - Cotisation AFNCA	S21.G00.81.001 CotisationIndividuelle.CodeCotisation
Montant d'assiette	1539,45	S21.G00.81.003 CotisationIndividuelle.MontantAssiette
Montant de cotisation	0,77	S21.G00.81.004 CotisationIndividuelle.MontantReductionExoneration
Code INSEE commune		S21.G00.81.005 CotisationIndividuelle.CodeINSEEcommune
Code de cotisation	904 - Cotisation ANEFA	S21.G00.81.001 CotisationIndividuelle.CodeCotisation
Montant d'assiette	1539,45	S21.G00.81.003 CotisationIndividuelle.MontantAssiette
Montant de cotisation	0,30	S21.G00.81.004 CotisationIndividuelle.MontantReductionExoneration
Code INSEE commune		S21.G00.81.005 CotisationIndividuelle.CodeINSEEcommune
Code de cotisation	905 - Cotisation ASCPA	S21.G00.81.001 CotisationIndividuelle.CodeCotisation
Montant d'assiette	1539,45	S21.G00.81.003 CotisationIndividuelle.MontantAssiette
Montant de cotisation	0,62	S21.G00.81.004 CotisationIndividuelle.MontantReductionExoneration
Code INSEE commune		S21.G00.81.005 CotisationIndividuelle.CodeINSEEcommune
Code de cotisation	906 - Cotisation PROVEA	S21.G00.81.001 CotisationIndividuelle.CodeCotisation
Montant d'assiette	1539,45	S21.G00.81.003 CotisationIndividuelle.MontantAssiette
Montant de cotisation	3,08	S21.G00.81.004 CotisationIndividuelle.MontantReductionExoneration
Code INSEE commune		S21.G00.81.005 CotisationIndividuelle.CodeINSEEcommune

Les cotisations utilisées jusqu'en décembre 2019 ne se déclenchent plus. C'est la valeur de l'élément national 8908 « ANEFA-AFNCA-PROVEA-ASCPA éclaté O/N » qui permet de déclencher les unes ou les autres.

Eléments nationaux : ANEFA-AFNCA-PROVEA-ASCPA éclaté O/N
✕

Caractéristiques

Commentaire

Prédéfini CEGID

Code 8908

Libellé ANEFA-AFNCA-PROVEA-ASCPA éclaté O/N

Date de validité 01 janv. 2020

Libellé abrégé ANEFA-AFNCA-PROVE

Valeur 1,0000

Valeur en Alsace Moselle 0,0000

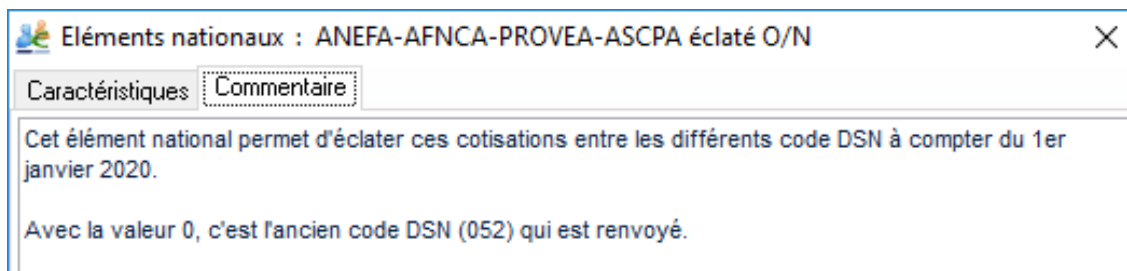
Thème MSA

Convention collective Toutes les conventions

☐ Type monétaire

☐ Prise en compte du décalage de paie

☐ Régime Alsace Moselle



12.1.6. MSA - Réduction heures supplémentaires et complémentaires

A compter du cahier technique DSN 2020, un nouveau code de cotisation individuelle est applicable : 114 « Montant réduction Heures supplémentaires/complémentaires ».

Nous modifions donc l'onglet DSN de la cotisation 99N4 « Réduc. Salariale Heures supp. MSA »

Composant base assujettie URSSAF	<<Aucun>>
Autre composant base assujettie	<<Aucun>>
Code cotisation individuelle	114 -Montant réduction heures supplémentaires/complémentaires
Code cotisation imputable à l'établissement	<<Aucun>>

12.1.7. MSA Complément maladie

Pour favoriser l'emploi, l'article 9 de la loi n° 2017-1836 du 30 décembre 2017 de financement de la sécurité sociale pour 2018, instaure à compter du 1er janvier 2019, une réduction permanente de 6 points du taux (actuellement fixé à 13%) de la cotisation patronale d'assurance Maladie-Maternité-Invalidité-Décès pour les rémunérations n'excédant pas 2,5 SMIC annuel. Cette nouvelle mesure entraîne la création d'un nouveau code de cotisation (rubrique 81.001) intégrée dans la nouvelle version technique de la norme pour 2020 : « 907 - complément de cotisation Assurance Maladie ».

Extrait :

<https://www.msa.fr/lfy/documents/11566/2403090/1-fiche-consigne-msa-declaration-des-cotisations.pdf/6c161fe8-f732-4a4c-adc0-08f14cfc2f6b>

Nous modifions donc l'onglet DSN des cotisations de complément maladie de la MSA :

Cotisation	Libellé
53B6	Complément Maladie MSA

Cotisation	Libellé
53B8	Déduction complément maladie PP MSA

Il devient :

Composant base assujettie URSSAF	<<Aucun>>	▼
Autre composant base assujettie	<<Aucun>>	▼
Code cotisation individuelle	907 - Complément de cotisation Assurance Maladie	▼
Code cotisation imputable à l'établissement	<<Aucun>>	▼

Sur vos DSNs à la norme 2020, vous aurez :

Code de cotisation	907 - Complément de cotisation Assurance Maladie	S21.G00.81.001 <i>CotisationIndividuelle.CodeCotisation</i>
Montant d'assiette	2000,00	S21.G00.81.003 <i>CotisationIndividuelle.MontantAssiette</i>
Montant de cotisation	120,00	S21.G00.81.004 <i>CotisationIndividuelle.MontantReductionExoneration</i>
Code INSEE commune		S21.G00.81.005 <i>CotisationIndividuelle.CodeINSEEcommune</i>

12.1.8. Prime pouvoir d'achat non soumise

Création de la rémunération 80M2 « Prime pouvoir d'achat non soumise »

Rémunération : 80M2 Prime pouvoir d'achat non soumise

Caractéristiques | Calcul | Validité | Déclarations | DSN

Prédéfini: CEGID

Code: 80M2 Libellé: Prime pouvoir d'achat non soumise

Nom court: Prime pouvoir d'a

Thème: Retenues sur Salaires

Activité: <Toutes>

☒ Rubrique imprimable sur le bulletin

☐ A exclure du calcul du maintien ☐ A exclure du calcul de la paie à l'envers

☐ Participe au calcul des IJSS

☐ A ajouter dans le coût global du salarié

Part de la prime pouvoir d'achat non soumise à cotisation de sécurité sociale et impôt.
La prime est exonérée de cotisations et d'impôt dans la limite de 1000 euros par bénéficiaire

Rémunération : 80M2 Prime pouvoir d'achat non soumise

Caractéristiques | **Calcul** | Validité | Déclarations | DSN

Type de calcul effectué: Montant

Base & Taux & Coefficient & Montant

	Base	Taux	Coefficient	Montant
Type	<Aucun>			Variables de paie
Valeur				CHM8
	...	...	...	Prime pouvoir d'achat ...
Montant	Quantité			
Imprimable/Décimales	☐ 2	☐ 2	☐ 2	☒ 2

Mini & Maxi

	Type	Valeur
Minimum	<<Aucun>>	
Maximum	<<Aucun>>	

Cette rubrique de rémunération est ajoutée au groupe de rubriques liées 1090 « Prime pouvoir d'achat ». Cette rubrique remplace à compter du 1^{er} janvier 2020 la rémunération 80M0 « Prime pouvoir d'achat non soumise ».

12.1.9. Correction

Correction de l'anomalie bloquante liée au motif de fin contrat « rupture anticipée pour faute lourde »

12.2. MSA Cotisation ANEFA-AFNCA-PROVEA APPRENTI

Nous avons eu confirmation par la MSA que l'assiette des cotisations « ANEFA-AFNCA-PROVEA » correspond à la totalité du salaire.

Les cotisations 55S4 « ANEFA-AFNCA-PROVEA < 0.79 SMIC » et 55S8 « ANEFA-AFNCA-PROVEA > 0.79 SMIC » des profils MSA apprentis ne se calculent plus à compter du 1^{er} janvier 2020 : modification du critère d'application ; la variable de paie CMT4 « Déclenchement ANEFA-AFNCA-PROVEA » remplace la variable CHP0.

Variable : CMT4 Déclenchement ANEFA-AFNCA-PROVEA

Prédéfini
CEGID

Code
CMT4

Libellé
Déclenchement ANEFA-AFNCA-PROVEA

Thème
Calcul de la paie

Nature
Test

Test
Bloc Note

Si

Eléments nationaux
1978
...

CT 2020

=

Valeur (coef, taux, quant
1

AND

Eléments nationaux
8908
...

ANEFA-AFNCA-PRO

<>

Valeur (coef, taux, quant
0

FIN

Alors

Valeur (coef, taux, quant
0

0

FIN

Sinon

Valeur (coef, taux, quant
1

1

FIN

A compter du 1^{er} janvier 2020, elles sont remplacées par les cotisations 55V0, 55V2 et 55V4 (cf §DSN).

13. PLAN DE PAIE DU 6 JANVIER 2020

13.1. Valeurs 2020

13.1.1. Frais professionnels

Mise à jour des éléments nationaux suivants applicables au 01/01/2020 :

Code élément national	Libellé
0021	Panier jour
0022	Limite exo restauration lieu travail
0023	Repas de chantier
0024	Repas restaurant non cadre
0025	Repas restaurant cadre

Loi n°2019-1479 du 28/12/2019 de finances au JO du 29/12/2019

13.1.2. Retenue à la source

Mise à jour des seuils applicables à la retenue à la source applicable au 01/01/2020 ou 01/12/2019 pour le décalage fiscal

Code élément national	Libellé	Date de validité
0075	Seuil Mois Impôts à la source 12%	01/01/2020
0076	Seuil Mois Impôts à la source 20%	01/01/2020
1034	Seuil Hebdo Impôts à la source 12%	01/01/2020
1036	Seuil Hebdo Impôts à la source 20%	01/01/2020
1038	Seuil Jour Impôts à la source 12%	01/01/2020
1040	Seuil Jour Impôts à la source 20%	01/01/2020
0960	Seuil Mois Impôts à la source 12% DF	01/12/2019
0962	Seuil Mois Impôts à la source 20% DF	01/12/2019

Code élément national	Libellé	Date de validité
0964	Seuil Hebdo Impôts à la source 12% DF	01/12/2019
0966	Seuil Hebdo Impôts à la source 20% DF	01/12/2019
0968	Seuil Jour Impôts à la source 12% DF	01/12/2019
0970	Seuil Jour Impôts à la source 20% DF	01/12/2019

Loi n°2019-1479 du 28/12/2019 de finances au JO du 29/12/2019

13.1.3. Taxe sur les salaires

Mise à jour des seuils au 01/01/2019 (éléments nationaux 0070, 0071, 0870 et 0871)

Tranches de la rémunération annuelle	Taux
De 0 à 8004€	4,25%
De 8004€ à 15 981€	8,50%
Au-delà de 15 981€	13,60%

Loi n°2019-1479 du 28/12/2019 de finances au JO du 29/12/2019

13.1.4. Barème de taux neutre

Mise à jour des barèmes de taux neutre du prélèvement à la source au 1^{er} janvier 2020

Loi n°2019-1479 du 28/12/2019 de finances au JO du 29/12/2019

13.1.5. Saisie des rémunérations

Mise à jour du barème des saisies des rémunérations au 01/01/2020


En tête calcul de fraction : 1 Barème
✕

Caractéristiques

Retenue sur salaire

Date de validité

à partir du 01/01/2020 ▼

Montant inférieur	Montant supérieur	Quotité saisissable
0	322,5	1/20
322,5	629,17	1/10
629,17	937,5	1/5
937,5	1244,17	1/4
1244,17	1550,83	1/3
1550,83	1863,33	2/3
1863,33	99999999,99	1/1

Augmentation par personne à charge

124,17

Décret n°2019-1509 du 30 décembre 2019 au JO du 31 décembre 2019

13.1.6. Cotisation salariale supplémentaire maladie Alsace-Moselle

Mise à jour de la valeur du taux de la cotisation salariale supplémentaire maladie Alsace-Moselle au 1^{er} janvier 2020 :

 **Eléments nationaux : Maladie supplém. Alsace-Moselle** ✕

Caractéristiques **Commentaire**

Prédéfini CEGID

Code 0138

Libellé Maladie supplém. Alsace-Moselle

Date de validité 01 janv. 2020

Libellé abrégé Maladie supp A M

Valeur 0,0000

Valeur en Alsace Moselle 1,5000

Thème Urssaf

Convention collective Toutes les conventions

☐ Type monétaire ☐ Prise en compte du décalage de paie

☒ Régime Alsace Moselle

13.2. Evolutions 2020

13.2.1. Fraction taux AT/MP

Mise à jour de la fraction du taux AT/MP à prendre en compte pour le calcul de la réduction générale (élément national 0540)

Eléments nationaux : Fraction Taux AT Réduction

Caractéristiques | **Commentaire**

Prédéfini: CEGID

Code: 0540

Libellé: Fraction Taux AT Réduction

Date de validité: 01 janv. 2020

Libellé abrégé: Fraction Taux AT

Valeur: 0,6900

Valeur en Alsace Moselle: 0,0000

Thème: Urssaf

Convention collective: Toutes les conventions

☐ Type monétaire ☐ Prise en compte du décalage de paie

☐ Régime Alsace Moselle

Valeur maximum du coefficient pour une entreprise de moins de 50 salariés (FNAL 0.1) du régime général ou MSA

Code	Désignation				
9700	Taux coefficient URSSAF				0,2199
9704	Taux coefficient Chômage				0,0405
9708	Taux coefficient Retraite				0,0601

Soit $21.99 + 4.05 + 6.01 = 32.05$

Valeur maximum pour une entreprise de plus de 50 salariés (FNAL 0.5) du régime général ou MSA

9700	Taux coefficient URSSAF				0,2239
9704	Taux coefficient Chômage				0,0405
9708	Taux coefficient Retraite				0,0601

Soit $22.39 + 4.05 + 6.01 = 32.45$

Décret n°2020-2 du 02/01/2020 au JO du 03/01/2020

13.2.2. Réduction générale et abattement pour frais professionnels (DFS)

L'article 9 de la loi de financement de la sécurité pour 2018 (loi n°2017-1836 du 30 décembre 2017) prévoyait d'encadrer, par arrêté, le montant de la réduction générale de cotisations patronales lorsqu'il est fait application de la déduction forfaitaire spécifique pour frais professionnels.

L'article L 241-13, III, alinéa 4 du code de la sécurité sociale prévoit que *"La rémunération prise en compte pour la détermination du coefficient est celle définie à l'article L. 242-1. Toutefois, elle ne tient compte des déductions au titre de frais professionnels calculées forfaitairement en pourcentage de cette rémunération que dans des limites et conditions fixées par arrêté"*.

Le montant de la réduction générale de cotisations patronales calculé en application de la DFS est limité à 130% du montant de la réduction générale de cotisations patronales qui aurait été calculé sans application de la DFS.

Il s'agira ainsi de réaliser deux calculs et un comparatif pour déterminer le montant à retenir :

- Le premier calcul est inchangé, il s'agit de calculer le coefficient et le montant de la réduction générale sur la base de la rémunération abattue ;
- Le deuxième calcul consiste à calculer le coefficient et le montant de la réduction générale sur la rémunération brute sans application de la déduction forfaitaire spécifique ;
- Si le montant résultant du premier calcul (avec application de la DFS) est supérieur à 130% du montant de la réduction calculé sans application de la DFS, alors le montant de la réduction sera plafonné à ce second montant.

Avec ce mécanisme, les rémunérations supérieures à 1,6 SMIC avant application de la DFS ne bénéficient plus de la réduction générale de cotisations patronales.

Nous adaptons donc notre paramétrage.

Élément national

1976 « Réd. patronale an avant abat. majo. »

Éléments nationaux : Réd. patronale an avant abat. majo.

Caractéristiques | **Commentaire**

Prédéfini: CEGID

Code: 1976

Libellé: Réd. patronale an avant abat. majo.

Date de validité: 01 janv. 2020

Libellé abrégé: Réd. patronale an

Valeur: 130,0000

Valeur en Alsace Moselle: 0,0000

Thème: Général

Convention collective: Toutes les conventions

☐ Type monétaire ☐ Prise en compte du décalage de paie

☐ Régime Alsace Moselle

Il correspond à la majoration de 130%.

Cotisations

0030 « Brut avant abattement CEC »

Cotisations : 0030 Brut avant abattement CEC

Caractéristiques | **Calcul** | **Etats** | **DSN**

Prédéfini: CEGID Code: 0030

Libellé: Brut avant abattement CEC

Nature: Cotisation Thème: URSSAF

Nom court: Brut avant abatte

Organisme:

Activité: <Toutes>

☐ Ne se calcule que si le salarié est présent en fin de mois

☐ Rubrique imprimable sur le bulletin

Critère d'application:

Validité: Du <<Aucun>> Au <<Aucun>>

Mois <<Aucun>> Mois <<Aucun>>

Mois <<Aucun>> Mois <<Aucun>>

Cotisations : 0030 Brut avant abattement CEC

Caractéristiques Calcul Etats DSN

Type	Valeur	Libellé	Imprimable	Décimales
Base de cotisation	Variable de Paie	CM60	Base réduction générale annuelle	☐ 2
Tranche plafond	En Totalité du Salaire			
Taux salarial	<<Aucun>>			☐ 2
Taux patronal	<<Aucun>>			☐ 2
Forfait salarial	<<Aucun>>			☐ 2
Forfait patronal	<<Aucun>>			☐ 2
Minimum salarial	<<Aucun>>			
Maximum salarial	<<Aucun>>			
Minimum patronal	<<Aucun>>			
Maximum patronal	<<Aucun>>			

Elle reprend la rémunération brute avant application de l'abattement pour frais professionnels.

9730 « Réd. patronale an avant abattement »

Cotisations : 9730 Réd. patronale an avant abattement

Caractéristiques Calcul Etats DSN

Prédéfini: CEGID Code: 9730

Libellé: Réd. patronale an avant abattement

Nature: Cotisation Thème: Réduction déduction

Nom court: Réd. patronale an ☐ Ne se calcule que si le salarié est présent en fin de mois

Organisme: ☐ Rubrique imprimable sur le bulletin

Activité: <Toutes> Critère d'application: CM96

Validité

Du	<<Aucun>>	Au	<<Aucun>>
Mois	<<Aucun>>	Mois	<<Aucun>>
Mois	<<Aucun>>	Mois	<<Aucun>>

Cotisations : 9730 Réd. patronale an avant abattement

Caractéristiques | Calcul | Etats | DSN

	Type	Valeur	Libellé	Imprimable	Décimales
Base de cotisation	Variable de Paie	CM60	Base réduction générale annuelle	☐	2
Tranche plafond	En Totalité du Salaire				
Taux salarial	<<Aucun>>			☐	2
Taux patronal	Variable de Paie	CM50	Coefficient général annuelle	☐	2
Forfait salarial	<<Aucun>>			☐	2
Forfait patronal	<<Aucun>>			☐	2
Minimum salarial	<<Aucun>>				
Maximum salarial	<<Aucun>>				
Minimum patronal	<<Aucun>>				
Maximum patronal	<<Aucun>>				

Elle détermine la réduction générale annuelle sur la rémunération non abattue.

9732 « Réd. patronale an avant abat. majo. »

Cotisations : 9732 Réd. patronale an avant abat. majo.

Caractéristiques | Calcul | Etats | DSN

Prédéfini: CEGID Code: 9732

Libellé: Réd. patronale an avant abat. majo.

Nature: Cotisation Thème: Réduction déduction

Nom court: Réd. patronale an ☐ Ne se calcule que si le salarié est présent en fin de mois

Organisme: ☐ Rubrique imprimable sur le bulletin

Activité: <Toutes> Critère d'application: CM96

Validité

Du: <<Aucun>> Au: <<Aucun>>

Mois: <<Aucun>> Mois: <<Aucun>>

Mois: <<Aucun>> Mois: <<Aucun>>

Cotisations : 9732 Réd. patronale an avant abat. majo.

Caractéristiques Calcul Etats DSN

Type	Valeur	Libellé	Imprimable	Décimales
Base de cotisation	Variable de Paie	CM62	Réduction générale annuelle avant	2
Tranche plafond	En Totalité du Salaire			
Taux salarial	<<Aucun>>			2
Taux patronal	Elément National	1976	Réd. patronale an avant abat. majo.	2
Forfait salarial	<<Aucun>>			2
Forfait patronal	<<Aucun>>			2
Minimum salarial	<<Aucun>>			
Maximum salarial	<<Aucun>>			
Minimum patronal	<<Aucun>>			
Maximum patronal	<<Aucun>>			

Elle permet de déterminer la limite maximum de 130%.

Les cotisations 0030, 9730 et 9732 sont ajoutées aux profils de type abattement pour frais professionnels suivants :

Code : 0030	Libellé : Brut avant abattement CEC	Nature : Cotisation	Imprimable : ☐	
Liste des profils associés				
Type	Code	Libellé	Thème du Profil	Prédéfini
Abattement frais pr	022	Abattement frais professionnels		CEGID
Abattement frais pr	280	Abattement VRP trimestriel		CEGID
Abattement frais pr	062	Abattement 30 % Pigistes		CEGID

Nous mettons en place un minimum dans la cotisation 9742 « Réduction patronale annuelle »

Cotisations : 9742 Réduction patronale annuelle

Caractéristiques Calcul Etats DSN

	Type	Valeur	Libellé	Imprimable	Décimales
Base de cotisation	Variable de Paie	CKF6 ...	Base réduction patronale mensuelle	☒	2
Tranche plafond	En Totalité du Salaire				
Taux salarial	<<Aucun>>			☐	2
Taux patronal	Variable de Paie	CK40 ...	Coefficient général annuelle	☒	2
Forfait salarial	<<Aucun>>			☐	2
Forfait patronal	<<Aucun>>			☐	2
Minimum salarial	<<Aucun>>				
Maximum salarial	<<Aucun>>				
Minimum patronal	Variable de Paie	CM98 ...	Test Réduc pat an majoré		
Maximum patronal	<<Aucun>>				

Variable de paie CM98 « Test Réduc pat an majoré »

Variable : CM98 Test Réduc pat an majoré

Prédéfini CEGID

Code CM98

Libellé Test Réduc pat an majoré Nature Test

Thème Réduction bas salaires

Test Bloc Note

Si Base d'une rubrique coti: 9730 ... Réd. patronale an <> n Valeur (coef, taux, quant) 0

FIN

Alors Cotisation patronale 9732 ... Réd. patronale an FIN najo.

Sinon

Valeur (coef, taux, quant) 0.01 0.01 * Variables de paie CKF6 ... Base réduction patron

* Variables de paie CK40 ... Coefficient général a FIN

Exemple de bulletin de paie

- 1 : salarié rémunéré au smic.

Salaires	Bases de cotisation	Cotisations	Retenues	Primes Non Imposables	Commentaires	Diagnostic				
Code	Libellé						Base	Taux	Coefficient	Montant
0002	Salaires mensuel						151,67			1 539,45
2016	Heures supplémentaires 25 %							10,15000	1,25	
2018	Heures supplémentaires 50%							10,15000	1,50	
2020	Heures complémentaires							10,15000	1,00	
2022	Heures supplémentaires 10 %							10,15000	1,10	
2024	Heures supplémentaires 20 %							10,15000	1,20	
2026	Heures supplémentaires 25 %							10,15000	1,25	
2028	Heures supplémentaires 50%							10,15000	1,50	
2030	Heures complémentaires							10,15000	1,00	
2032	Heures supplémentaires 25% Non Exo							10,15000	1,25	
2034	Heures supplémentaires 50% Non Exo							10,15000	1,50	
2036	Heures complémentaires Non Exo							10,15000		
2038	Heures supplémentaires 20% Non Exo							10,15000	1,20	
2040	Heures supplémentaires 10 % Non Exo							10,15000	1,10	
2042	Hrs complaires Non Exo Majo.10%							10,15000	1,16	
2044	Hrs complaires Non Exo Majo.25%							10,15000	1,25	
2050	Heures complémentaires 25%							10,15000	1,25	
2110	Heures complémentaires 10%							10,15000	1,16	
2118	Hrs complémentaires au delà 10ème							10,15000	1,25	
3708	Nb de jours calendaires à saisir									
3724	Prorata Plafond calculé						1,00			
6000	Abattement frais prof.						1 539,45	10,00		153,95
6002	Garantie minimum au SMIC									153,95

9700	Taux coefficient URSSAF								0,2199	
9704	Taux coefficient Chômage								0,0405	
9708	Taux coefficient Retraite								0,0801	
9730	Réd. patronale an avant abattement	1 539,45							-32,05	-493,39
9732	Réd. patronale an avant abat. majo.	-493,39							130,00	-641,41
9740	Réduction patronale mensuelle	1 539,45							-32,05	-493,39
9742	Réduction patronale 2019 annuelle	1 539,45							-32,05	-493,39
9750	Réduction générale URSSAF	1 539,45								-400,87
9752	Réduction générale URSSAF									
9754	Réduction patronale annuelle	1 539,45								-400,87
9756	Régul. réduction générale URSSAF									
9758	Régul. réduction générale URSSAF									
9760	Réduction générale Pôle Emploi									
9762	Réduction Pôle Emploi annuelle									
9764	Régularisation Réduc. Pôle Emploi									
9770	Réduction générale retraite	1 539,45								-92,52
9772	Réduction retraite annuelle	1 539,45								-92,52
9774	Régularisation réduction retraite									

Le montant de réduction (9742) étant inférieur à 130% du montant de la réduction avec la rémunération non abattue (9732), il n'y a pas lieu de le limiter.

- 2 : salarié rémunéré 2000 euros

Salaires	Bases de cotisation	Cotisations	Retenues	Primes Non Imposables	Commentaires	Diagnostic				
Code	Libellé						Base	Taux	Coefficient	Montant
0002	Salaires mensuel						151,67			2 000,00
2016	Heures supplémentaires 25 %							13,18652	1,25	
2018	Heures supplémentaires 50%							13,18652	1,50	
2020	Heures complémentaires							13,18652	1,00	
2022	Heures supplémentaires 10 %							13,18652	1,10	
2024	Heures supplémentaires 20 %							13,18652	1,20	
2026	Heures supplémentaires 25 %							13,18652	1,25	
2028	Heures supplémentaires 50%							13,18652	1,50	
2030	Heures complémentaires							13,18652	1,00	
2032	Heures supplémentaires 25% Non Exo							13,18652	1,25	
2034	Heures supplémentaires 50% Non Exo							13,18652	1,50	
2036	Heures complémentaires Non Exo							13,18652		
2038	Heures supplémentaires 20% Non Exo							13,18652	1,20	
2040	Heures supplémentaires 10 % Non Exo							13,18652	1,10	
2042	Hrs complaires Non Exo Majo.10%							13,18652	1,16	
2044	Hrs complaires Non Exo Majo.25%							13,18652	1,25	
2050	Heures complémentaires 25%							13,18652	1,25	
2110	Heures complémentaires 10%							13,18652	1,16	
2118	Hrs complémentaires au delà 10ème							13,18652	1,25	
3708	Nb de jours calendaires à saisir									
3724	Prorata Plafond calculé						1,00			
6000	Abattement frais prof.						2 000,00	10,00		200,00
6002	Garantie minimum au SMIC									
6006	Déduction forfaitaire spécifique									200,00

9700	Taux coefficient URSSAF				0,2199	
9704	Taux coefficient Chômage				0,0405	
9708	Taux coefficient Retraite				0,0601	
9730	Réd. patronale an avant abattement	2 000,00			-12,37	-247,40
9732	Réd. patronale an avant abat. majo.	-247,40			130,00	-321,62
9740	Réduction patronale mensuelle	1 800,00			-19,68	-354,24
9742	Réduction patronale 2019 annuelle	1 800,00			-19,68	-321,62
9750	Réduction générale URSSAF	1 800,00				-287,81
9752	Réduction générale URSSAF					
9754	Réduction patronale annuelle	1 800,00				-261,31
9756	Régul. réduction générale URSSAF					26,50
9758	Régul. réduction générale URSSAF					
9760	Réduction générale Pôle Emploi					
9762	Réduction Pôle Emploi annuelle					
9764	Régularisation Réduc. Pôle Emploi					
9770	Réduction générale retraite	1 800,00				-66,43
9772	Réduction retraite annuelle	1 800,00				-60,31
9774	Régularisation réduction retraite					6,12

Le montant de la réduction (1800 * 19.57% soit 354.24) étant supérieur à 130% de la réduction sans abattement (247.4*130% soit 321.62), la réduction est donc limitée à ce dernier montant.

- 3 un salarié rémunéré à 2465 euros (>1.6 smic)

Salaires	Bases de cotisation	Cotisations	Retenues	Primes Non Imposables	Commentaires	Diagnostic
Code	Libellé	Base	Taux	Coefficient	Montant	
0002	Salaires mensuels	151,67			2 465,00	
2016	Heures supplémentaires 25 %		16,25239	1,25		
2018	Heures supplémentaires 50%		16,25239	1,50		
2020	Heures complémentaires		16,25239	1,00		
2022	Heures supplémentaires 10 %		16,25239	1,10		
2024	Heures supplémentaires 20 %		16,25239	1,20		
2026	Heures supplémentaires 25 %		16,25239	1,25		
2028	Heures supplémentaires 50%		16,25239	1,50		
2030	Heures complémentaires		16,25239	1,00		
2032	Heures supplémentaires 25% Non Exo		16,25239	1,25		
2034	Heures supplémentaires 50% Non Exo		16,25239	1,50		
2036	Heures complémentaires Non Exo		16,25239			
2038	Heures supplémentaires 20% Non Exo		16,25239	1,20		
2040	Heures supplémentaires 10 % Non Exo		16,25239	1,10		
2042	Hrs complitaires Non Exo Majo 10%		16,25239	1,16		
2044	Hrs complitaires Non Exo Majo 25%		16,25239	1,25		
2050	Heures complémentaires 25%		16,25239	1,25		
2110	Heures complémentaires 10%		16,25239	1,16		
2118	Hrs complémentaires au delà 10ème		16,25239	1,25		
3228	Nb de jours calendaires à saisir					
3724	Prorata Platfond calculé	1,06				
6000	Abattement frais prof.	2 465,00	10,06		246,50	
6002	Garantie minimum au SMIC					
63N6	Déduction forfaitaire spécifique					246,50

9700	Taux coefficient URSSAF				0,2199	
9704	Taux coefficient Chômage				0,0405	
9708	Taux coefficient Retraite				0,0601	
9730	Réd. patronale an avant abattement	2 465,00				
9732	Réd. patronale an avant abat. majo.				130,00	
9740	Réduction patronale mensuelle	2 218,50			-5,89	-130,67
9742	Réduction patronale 2019 annuelle	2 218,50			-5,89	
9750	Réduction générale URSSAF	2 218,50				-106,17
9752	Réduction générale URSSAF					
9754	Réduction patronale annuelle	2 218,50				
9756	Régul. réduction générale URSSAF					106,17
9758	Régul. réduction générale URSSAF					
9760	Réduction générale Pôle Emploi					
9762	Réduction Pôle Emploi annuelle					
9764	Régularisation Réduc. Pôle Emploi					
9770	Réduction générale retraite	2 218,50				-24,50
9772	Réduction retraite annuelle	2 218,50				
9774	Régularisation réduction retraite					24,50

La rémunération du salarié excédant les 1.6 SMIC, la réduction sur la rémunération sans abattement est nulle. Aussi, l'employeur n'a plus droit à une réduction pour ce salarié.

13.2.3. Réduction LODEOM renforcée

Les premières évaluations chiffrées du nouveau dispositif d'exonération de cotisations patronales applicable aux employeurs situés Outre-mer (LODEOM) ont démontré que les objectifs visés n'avaient pas été atteints. C'est pourquoi la Loi de Financement de la Sécurité Sociale 2020 modifie

les seuils et les bénéficiaires du **barème de compétitivité renforcée** des entreprises situées en Guadeloupe, Guyane, Martinique, et Réunion.

Pour rappel ce barème est applicable aux employeurs occupants moins de 250 salariés et ayant réalisé un chiffre d'affaires inférieur à 50 millions d'euros dans des secteurs déterminés.

Actuellement, pour ce barème, la rémunération bénéficie d'une exonération totale si elle ne dépasse pas 1,7 SMIC (à compter de ce seuil elle devient alors dégressive puis nulle lorsqu'elle atteint 2.7 SMIC). La Loi de Financement de la Sécurité Sociale 2020 augmente ce seuil à 2 SMIC.

La **formule dégressive** est également modifiée et devient :

Coefficient = $2 \times T/0,7 \times (2,7 \times \text{SMIC calculé pour un an} / \text{rémunération annuelle brute} - 1)$

Aussi, nous modifions notre paramétrage.

Élément national

Création de l'élément national 1896 « LODEOM Renforcée dénominateur 1 » au 1^{er} janvier 2020

Mise à jour des éléments nationaux au 1^{er} janvier 2020 : 1886, 1888 et 1890


Eléments nationaux : LODEOM RENFORCEE 1
✕

Caractéristiques

Commentaire

Prédéfini

CEGID

Code

1886

Libellé

LODEOM RENFORCEE 1

Date de validité

01 janv. 2020

Libellé abrégé

LODEOM RENFORCEE

Valeur

2,0000

Valeur en Alsace Moselle

0,0000

Thème

Urssaf

Convention collective

Toutes les conventions

☐ Type monétaire

☐ Prise en compte du décalage de paie

☐ Régime Alsace Moselle


Eléments nationaux : LODEOM RENFORCEE
✕

Caractéristiques

Commentaire

Prédéfini

CEGID

Code

1888

Libellé

LODEOM RENFORCEE

Date de validité

01 janv. 2020

Libellé abrégé

LODEOM RENFORCEE

Valeur

1,0000

Valeur en Alsace Moselle

0,0000

Thème

Urssaf

Convention collective

Toutes les conventions

☐ Type monétaire

☐ Prise en compte du décalage de paie

☐ Régime Alsace Moselle


Eléments nationaux : LODEOM RENFORCEE 2
✕

Caractéristiques

Commentaire

Prédéfini

CEGID

Code

1890

Libellé

LODEOM RENFORCEE 2

Date de validité

01 janv. 2020

Libellé abrégé

LODEOM RENFORCEE

Valeur

2,7000

Valeur en Alsace Moselle

0,0000

Thème

Urssaf

Convention collective

Toutes les conventions

☐ Type monétaire
 ☐ Prise en compte du décalage de paie

☐ Régime Alsace Moselle

Variables de paie

Création des variables de paie ci-dessous :

Variable	Libellé	Objet
CMN2	Limite SMIC 2 PEC	Elle détermine la valeur de 2 SMIC pour la paie en cours
CMN4	Limite SMIC 2 Contrat	Elle détermine la valeur de 2 SMIC pour le contrat en cours
CMN6	Limite exo LODEOM renforcée M 20	Elle détermine la limite mensuelle d'exonération totale à prendre en compte avant ou après le 1 ^{er} janvier 2020
CMN8	Limite exo LODEOM renforcée C 20	Elle détermine la limite mensuelle d'exonération totale à prendre en compte avant ou après le 1 ^{er} janvier 2020

Modification des variables de paie ci-dessous :

- CL98 « Réduc dégressive DOM renforcée 5 M » (coefficient de la réduction renforcée du mois en cours) : la variable de paie CMN6 remplace la base de la cotisation 00D2 « Limite 1.7 SMIC Paie en cours »

Variable : CL98 Réduc dégressive DOM renforcée 5 M

Prédéfini : CEGID

Code : CL98

Libellé : Réduc dégressive DOM renforcée 5 M

Nature : Test

Thème : Réduction bas salaires

Test Bloc Note

Si Variables de paie 0202 ... Base sécurité sociale < Variables de paie CMNE ... Limite exo LODEOM r

FIN

Alors Valeur (coef, taux, quant) -100 -100 * Variables de paie CL10 ... Taux réduction lodeor

FIN

Sinon Valeur (coef, taux, quant) 1 1 * Variables de paie CLA0 ... Réduc dégressive DO

FIN

- CLA2 « Réduc dégressive DOM renforcée 3 M » et CLB2 « Réduc dégressive DOM renforcée 3 A » : ajout de la division par l'élément national 1896

Variable : CLA2 Réduc dégressive DOM renforcée 3 M

Prédéfini : CEGID

Code : CLA2

Libellé : Réduc dégressive DOM renforcée 3 M

Nature : Calcul

Thème : Réduction bas salaires

Type de base	Base	Opérateur
Variables de paie	CL10 ...	Taux réduction lodeom
Eléments nationaux	1896 ...	LODEOM RENFORCEE 1
Variables de paie	CLA4 ...	Réduc dégressive DOM renforcée 2 M
Eléments nationaux	1896 ...	LODEOM Renforcée dénominateur 1
		FIN

Variable : CLB2 Réduc dégressive DOM renforcée 3 A

Prédéfini : CEGID

Code : CLB2

Libellé : Réduc dégressive DOM renforcée 3 A

Nature : Calcul

Thème : Réduction bas salaires

Type de base	Base	Opérateur
Variables de paie	CL10 ...	Taux réduction lodeom
Eléments nationaux	1886 ...	LODEOM RENFORCEE 1
Variables de paie	CLB4 ...	Réduc dégressive DOM renforcée 2 A
Eléments nationaux	1896 ...	LODEOM Renforcée dénominateur 1

- CLA8 « Réduc dégressive DOM renforcée 5 A » (coefficient de la réduction renforcée du contrat en cours) : la variable de paie CMN8 remplace la base de la cotisation 00D4 « Limite 1.7 SMIC Contrat »

Variable : CLA8 Réduc dégressive DOM renforcée 5 A

Prédéfini : CEGID

Code : CLA8

Libellé : Réduc dégressive DOM renforcée 5 A

Nature : Test

Thème : Réduction bas salaires

Test Bloc Note

Si Variables de paie 3950 ... Cum31 Base SS gliss < Variables de paie CMNE ... Limite exo LODEOM r

FIN

Alors Valeur (coef, taux, quant) -100 -100 * Variables de paie CL10 ... Taux réduction lodeom

FIN

Sinon Valeur (coef, taux, quant) 1 1 * Variables de paie CLB0 ... Réduc dégressive DO

FIN

Cotisations

Création des cotisations suivantes :

- 00D6 « Limite 2 SMIC Paie en cours »

Cotisations : 00D6 Limite 2 SMIC Paie en cours

Caractéristiques | Calcul | Etats | DSN

Prédéfini: CEGID Code: 00D6

Libellé: Limite 2 SMIC Paie en cours

Nature: Cotisation Thème: URSSAF

Nom court: Limite 2 SMIC Pai

Organisme:

Activité: <Toutes>

Ne se calcule que si le salarié est présent en fin de mois

Rubrique imprimable sur le bulletin

Critère d'application:

Validité

Du: <<Aucun>> Au: <<Aucun>>

Mois: <<Aucun>> Mois: <<Aucun>>

Mois: <<Aucun>> Mois: <<Aucun>>

Cotisations : 00D6 Limite 2 SMIC Paie en cours

Caractéristiques | Calcul | Etats | DSN

Type	Valeur	Libellé	Imprimable	Décimales
Base de cotisation	Variable de Paie	CMN2	Limite SMIC 2 PEC	2
Tranche plafond	En Totalité du Salaire			
Taux salarial	<<Aucun>>			2
Taux patronal	<<Aucun>>			2
Forfait salarial	<<Aucun>>			2
Forfait patronal	<<Aucun>>			2
Minimum salarial	<<Aucun>>			
Maximum salarial	<<Aucun>>			
Minimum patronal	<<Aucun>>			
Maximum patronal	<<Aucun>>			

- 00D8 « Limite 2 SMIC Contrat »

Cotisations : 00D8 Limite 2 SMIC Contrat

Caractéristiques Calcul Etats DSN

Prédéfini: CEGID Code: 00D8

Libellé: Limite 2 SMIC Contrat

Nature: Cotisation Thème: URSSAF

Nom court: Limite 2 SMIC Con

Organisme:

Activité: <Toutes>

Ne se calcule que si le salarié est présent en fin de mois

Rubrique imprimable sur le bulletin

Critère d'application:

Validité

Du: <<Aucun>> Au: <<Aucun>>

Mois: <<Aucun>> Mois: <<Aucun>>

Mois: <<Aucun>> Mois: <<Aucun>>

Cotisations : 00D8 Limite 2 SMIC Contrat

Caractéristiques Calcul Etats DSN

Type	Valeur	Libellé	Imprimable	Décimales
Base de cotisation: Variable de Paie	CMN4	Limite SMIC 2 Contrat	☒	2
Tranche plafond: En Totalité du Salaire				
Taux salarial: <<Aucun>>			☐	2
Taux patronal: <<Aucun>>			☐	2
Forfait salarial: <<Aucun>>			☐	2
Forfait patronal: <<Aucun>>			☐	2
Minimum salarial: <<Aucun>>				
Maximum salarial: <<Aucun>>				
Minimum patronal: <<Aucun>>				
Maximum patronal: <<Aucun>>				

Ces 2 cotisations sont ajoutées au profil 390 « Réduction DOM compétitivité renforcée ».

Les cotisations 00D2 « Limite 1.7 SMIC Paie en cours » et 00D4 « Limite 1.7 SMIC Contrat » sont retirées du profil 390 « Réduction DOM compétitivité renforcée ».

Exemples de bulletins :

Rémunération inférieure à 2 SMIC

Saisie du bulletin

BULLETIN CREATION		Etablissement Salaire Date d'entrée Date de naissance	CBRH PAIE 000000045 01/01/2019 13/08/1990	LODEOM Renforcé Barth Date de sortie	☐ Sortie définitive
Du	01/01/2020	au	31/01/2020	☐ Trentième forcé	31 / 31
Edité du	01/01/2020	au	31/01/2020	☐ Bases forcées	☐ Tranches forcées
☐ Acquis n					

Salaires Bases de cotisation Cotisations Retenues Primes Non Imposables Commentaires Diagnostic

Code	Libellé	Base	Taux	Coefficient	Montant
0002	Salaire mensuel	151,67			3 070,00
37Y8	Nb de jours calendaires à saisir				
37Z4	Prorata Plafond calculé	1,00			
8810	Trentième calculé	31,00			

Salaires	Bases de cotisation	Cotisations	Retenues	Primes Non Imposables	Commentaires	Diagnostic
Code	Libellé					Base
00D6	Limite 2 SMIC Paie en cours					3 078,84
00D8	Limite 2 SMIC Contrat					3 078,84

9700	Taux coefficient URSSAF				0,2199	
9702	Taux coefficient Chômage				0,0405	
9708	Taux coefficient Retraite				0,0601	
97H0	Régul retraite DSN 106					
97H2	Régul retraite DSN 105					
9808	Réduction dégressive DOM renforcée	3 070,00			-32,05	-983,94
9810	Réd dégressive DOM renforcée an	3 070,00			-32,05	-983,94
9818	Réduction dégressive DOM SECTORIEL	3 070,00				-799,43
9820	Rédu dégressive DOM SECTORIEL an	3 070,00				-799,43
9822	Régul Réd dégressive DOM SECTO	3 070,00				
9836	Réduction dégressive DOM Retraite	3 070,00				-184,51
9838	Réduction dégressive DOM retraite a	3 070,00				-184,51
9840	Régul Réduction dégressive DOM ret	3 070,00				

RUBRIQUES	QUANTITE OU BASE	TAUX	A DEDUIRE	A PAYER	CHARGE S TAUX	PATRONALES MONTANT
0002 Salaire mensuel	151,67			3 070,00		
TOTAL BRUT				3 070,00		
2000 Maladie	3 070,00	0,7500	23,03		7,0000	214,90
2030 Ass. Vieillesse TA	3 070,00	8,9000	211,83		8,5500	262,49
2080 Vieillesse dépl.	3 070,00	0,4000	12,28		1,9000	58,33
2090 Allocations familiales	3 070,00				3,4500	105,92
2120 Accident du travail	3 070,00				1,7000	52,19
2150 FNAL TA	3 070,00				0,1000	3,07
53M0 Réduction Maladie PS	3 070,00	-0,7500	-23,03			
5700 Contribution solidarité d'autonomie	3 070,00				0,3000	9,21
7020 Assurance Chômage	3 070,00	2,4000	73,68		4,0000	122,80
7180 AGS (FNGS)	3 070,00				0,1500	4,61
71A0 CET Assurance Chômage	3 070,00				0,0500	1,54
73M0 Réduction Assurance chômage PS	3 070,00	-2,4000	-73,68			
74A0 Contrib. équilibre général T1	3 070,00	0,8800	26,40		1,2900	39,60
74N0 Retraite comp. unifiée T1	3 070,00	3,1500	96,71		4,7200	144,90
9000 CSG déductible	3 016,28	6,8000	205,11			
9208 Taxe d'apprentissage	3 070,00				0,6800	20,88
9226 Formation continue - de 11 salariés	3 070,00				0,5500	16,89
9258 Contribution au dialogue social	3 070,00				0,0160	0,49
9818 Réduction dégressive DOM SECTORIEL	3 070,00					-799,43
9836 Réduction dégressive DOM Retraite	3 070,00					-184,51
TOTAL CHARGE S SALARIALE S			552,33			
9002 CSG non déductible	3 016,28	2,4000	72,39			
9004 CRDS	3 016,28	0,5000	15,08			
TOTAL RE TENUES			639,80			73,88
NET IMPOSABLE				2 517,67		

Rémunération supérieure à 2 SMIC

Salaires	Bases de cotisation	Cotisations	Retenues	Primes Non Imposables	Commentaires	Diagnostic
Code	Libellé	Base	Taux	Coefficient	Montant	
0002	Salaires mensuel	151,67			3 080,00	
37Y8	Nb de jours calendaires à salair					

Code	Libellé	Base
00D6	Limite 2 SMIC Paie en cours	3 078,84
00D8	Limite 2 SMIC Contrat	3 078,84

9700	Taux coefficient URSSAF			0,2199	
9702	Taux coefficient Chômage			0,0405	
9708	Taux coefficient Retraite			0,0601	
97H0	Régul retraite DSN 106				
97H2	Régul retraite DSN 105				
9808	Réduction dégressive DOM renforcée	3 080,00		-32,00	-985,60
9810	Réd dégressive DOM renforcée an	3 080,00		-32,00	-985,60
9818	Réduction dégressive DOM SECTORIEL	3 080,00			-800,78
9820	Rédu. dégressive DOM SECTORIEL an	3 080,00			-800,78
9822	Régul Réd dégressive DOM SECTO	3 080,00			
9836	Réduction dégressive DOM Retraite	3 080,00			-184,82
9838	Réduction dégressive DOM retraite a	3 080,00			-184,82
9840	Régul Réduction dégressive DOM ret	3 080,00			

RUBRIQUES	QUANTITE OU BASE	TAUX	A DEDUIRE	A PAYER	CHARGE S PATRONALES TAUX	CHARGE S PATRONALES MONTANT
0002 Salaire mensuel	151,67			3 080,00		
TOTAL BRUT				3 080,00		
2000 Maladie	3 080,00	0,7500	23,10		7,0000	215,60
2030 Ass. Vieillesse TA	3 080,00	6,9000	212,52		8,5500	263,34
2080 Vieillesse dépl.	3 080,00	0,4000	12,32		1,9000	58,52
2090 Allocations familiales	3 080,00				3,4500	106,26
2120 Accident du travail	3 080,00				1,7000	52,36
2150 FNAL TA	3 080,00				0,1000	3,08
53M0 Réduction Maladie PS	3 080,00	-0,7500	-23,10			
5700 Contribution solidarité d'autonomie	3 080,00				0,3000	9,24
7020 Assurance Chômage	3 080,00	2,4000	73,92		4,0000	123,20
7180 AGS (FNCS)	3 080,00				0,1500	4,62
71A0 CET Assurance Chômage	3 080,00				0,0500	1,54
73M0 Réduction Assurance chômage PS	3 080,00	-2,4000	-73,92			
74A0 Contrib. équilibre général T1	3 080,00	0,8800	26,49		1,2900	39,73
74N0 Retraite comp. unifiée T1	3 080,00	3,1500	97,02		4,7200	145,38
9000 CSG déductible	3 028,10	6,8000	205,77			
9208 Taxe d'apprentissage	3 080,00				0,8800	20,94
9228 Formation continue - de 11 salariés	3 080,00				0,5500	16,94
9258 Contribution au dialogue social	3 080,00				0,0160	0,49
9818 Réduction dégressive DOM SECTORIEL	3 080,00					-800,78
9836 Réduction dégressive DOM Retraite	3 080,00					-184,82
TOTAL CHARGE S SALARIALE S			554,12			
9002 CSG non déductible	3 028,10	2,4000	72,63			
9004 CRDS	3 028,10	0,5000	15,13			
TOTAL RETENUES			641,88			75,64
NET IMPOSABLE				2 525,88		

13.2.4. Prime pouvoir d'achat

Ce dispositif prévu à l'origine par la loi portant mesures d'urgence économiques et sociales, est reconduit par la Loi pour le Financement de la Sécurité Sociale pour 2020, avec un grand nombre de caractéristiques identiques. Cependant, on notera quelques spécificités, notamment par l'introduction d'une nouvelle condition permettant de bénéficier des exonérations sociales et fiscales attachées à la prime.

Contexte d'attribution

La prime bénéficie aux salariés liés à l'entreprise par un contrat de travail, ainsi qu'aux intérimaires mis à disposition de l'entreprise utilisatrice ou aux agents publics relevant de l'établissement public à la date de versement de cette prime.

Son montant peut être modulé selon les bénéficiaires en fonction de la rémunération, du niveau de classification, de la durée de présence effective pendant l'année écoulée ou la durée de travail prévue au contrat au titre de la période pendant laquelle ils sont présents dans l'entreprise pour les salariés qui ne sont pas employés à temps plein ou entrés/sortis en cours d'année.

NB : Les congés maternité et paternité sont assimilés à des périodes de présence effective.

Conditions d'exonération

Pour bénéficier des exonérations sociale et fiscale, la prime doit répondre à un certain nombre de conditions cumulatives :

- Le versement doit être effectué entre le 1^{er} janvier 2020 et le 30 juin 2020
- Les employeurs doivent avoir mis en œuvre un accord d'intéressement, à la date de versement de la prime. A titre dérogatoire, les accords d'intéressement conclus entre le 1^{er} janvier 2020 et le 30 juin 2020 peuvent porter sur une durée inférieure à trois ans, sans pouvoir être inférieure à un an.

Modalités de mise en place de la prime

Le montant de la prime ainsi que, le cas échéant, le plafond et la modulation de son niveau entre les bénéficiaires sont négociés par accord d'entreprise ou de groupe ou décision unilatérale de l'employeur. Dans ce dernier cas, l'employeur devra informer, avant le versement de la prime, le comité social et économique (CSE).

Exonérations sociale et fiscale

La prime attribuée dans les conditions ci-dessus bénéficierait d'un régime de faveur. Elle est donc exonérée :

- d'impôt sur le revenu,
- de toutes les cotisations et contributions sociales d'origine légale ou conventionnelle,
- de la participation à l'effort construction,
- de la contribution unique à la formation professionnelle et à l'alternance (en pratique, cela correspond toujours actuellement aux « contribution à la formation professionnelle » et « taxe d'apprentissage »),
- de la contribution supplémentaire à l'apprentissage,
- de la contribution dédiée au financement du compte personnel de formation pour les titulaires d'un contrat à durée déterminée (CPF -CDD).

Plafonnement de l'exonération :

Cette exonération est valable dans la limite de 1 000€ par bénéficiaire.

La part de montant dépassant cette somme doit donc être réintégrée dans l'assiette des cotisations et de l'impôt sur le revenu.

Pour tenir compte de tous ces points, nous adaptons notre paramétrage :

Élément national

0701 « Prime pouvoir d'achat 2020 »

Eléments nationaux : Prime pouvoir d'achat 2020

Caractéristiques | Commentaire

Prédéfini CEGID

Code 0701

Libellé Prime pouvoir d'achat 2020

Date de validité 01 janv. 2020

Libellé abrégé Prime pouvoir d'a

Valeur 1,0000

Valeur en Alsace Moselle 0,0000

Thème Général

Convention collective Toutes les conventions

☐ Type monétaire ☐ Prise en compte du décalage de paie

☐ Régime Alsace Moselle

Il permet de renvoyer le mode de calcul de la prime avant ou après le 1^{er} janvier 2020.

0702 « Limite Exo prime pouvoir d'achat »


Eléments nationaux : Limite Exo prime pouvoir d'achat
✕

Caractéristiques

Commentaire

Prédéfini	CEGID
Code	0702
Libellé	Limite Exo prime pouvoir d'achat
Date de validité	01 janv. 2020
Libellé abrégé	Limite Exo prime
Valeur	1 000,0000
Valeur en Alsace Moselle	0,0000
Thème	Général
Convention collective	Toutes les conventions
☒ Type monétaire	☐ Prise en compte du décalage de paie
☐ Régime Alsace Moselle	

Cet élément n'est pas modifié. Il s'agit d'une simple mise à jour.

0703 « SMIC Mensuel N-1 »


Eléments nationaux : SMIC Mensuel N-1
✕

Caractéristiques

Commentaire

Prédéfini	CEGID
Code	0703
Libellé	SMIC Mensuel N-1
Date de validité	01 janv. 2020
Libellé abrégé	SMIC Mensuel N-1
Valeur	1 521,2200
Valeur en Alsace Moselle	0,0000
Thème	Général
Convention collective	Toutes les conventions
☒ Type monétaire	☐ Prise en compte du décalage de paie
☐ Régime Alsace Moselle	

Il permet de calculer le SMIC annuel pour l'année N-1.

0704 « 3 SMIC annuel 2018 prime pvr achat »

Eléments nationaux : 3 SMIC annuel 2018 prime pvr achat
✕

Caractéristiques

Commentaire

Prédéfini

CEGID

Code

0704

Libellé

3 SMIC annuel 2018 prime pvr achat

Date de validité

01 janv. 2020

Libellé abrégé

3 SMIC annuel 201

Valeur

0,0000

Valeur en Alsace Moselle

0,0000

Thème

Général

Convention collective

Toutes les conventions

☒ Type monétaire

☐ Prise en compte du décalage de paie

☐ Régime Alsace Moselle

Cet élément est mis à 0 car il n'est plus à utiliser à compter du 1^{er} janvier 2020.

Variables de paie

Création des variables de paie ci-dessous

Variable	Libellé	Objet
CML2	Smic 12 dernier mois (Z32)	Elle récupère le montant du cumul Z32 « SMIC Fillon » sur les 12 mois précédents la paie en cours.
CML4	Smic AIDE 12 dernier mois (ZB2)	Elle récupère le montant du cumul ZB2 « SMIC Réduction Aide à domicile » sur les 12 mois précédents la paie en cours.
CML6	SMIC 12 dernier mois	Somme les 2 variables précédentes
CML8	SMIC Prime Pouvoir d'achat	Elle renvoie la limite applicable avant ou après le 1 ^{er} janvier 2020

Variable	Libellé	Objet
		(valeur de l'élément national 0701)
CMM0	Brut Prime pouvoir d'achat	Elle renvoie la rémunération du salarié à comparer avant ou après le 1 ^{er} janvier 2020 (valeur de l'élément national 0701)
CMM2	SMIC Prime PEPA fixe	Elle détermine la valeur du SMIC annuel sur les 12 derniers mois sans tenir compte des absences et autres proratas
CMM4	Limite Prime pouvoir d'achat 1	Elle renvoie soit la valeur de l'élément national 0704, soit la valeur de la variable de paie CMM2
CMM6	Mois précédent (VP0080 - 1)	Elle renvoie le numéro du mois précédent la paie en cours (1, si on est en février (2))

Pour prendre en compte ces nouveaux éléments, nous modifions les variables de paie suivantes :

- CHY2 « Limite Prime pouvoir d'achat 1 » : la variable de paie CMM4 remplace l'élément national 0704 et la variable de paie CML8 remplace la variable de paie CHY4 « SMIC Fillon N-1 (Z32) »

Variable : CHY2 Limite Prime pouvoir d'achat 1

Prédéfini : CEGID

Code : CHY2

Libellé : Limite Prime pouvoir d'achat 1

Nature : Test

Thème : Calcul de la paie

Test

Bloc Note

Si Eléments dynamiques 100 ... Limite PEPA = Valeur (coef, taux, quant 1

FIN

Alors Valeur (coef, taux, quant 1 1 * Variables de paie CMM4 ... Limite fixe Prime pouv

FIN

Sinon Valeur (coef, taux, quant 1 1 * Variables de paie CML8 ... SMIC Prime Pouvoir d

FIN

- CHM6 « Brut Prime pouvoir d'achat » : modification du libellé avec retrait de la mention N-1 ; la variable de paie CMM0 remplace la variable de paie 2108 « Rémunération brute antérieure (01) »

Variable : CHM6 Brut Prime pouvoir d'achat

Prédéfini : CEGID

Code : CHM6

Libellé : Brut Prime pouvoir d'achat

Nature : Test

Thème : Calcul de la paie

Test

Bloc Note

Si Base rémunération 10L8 ... Rémunération Brute = Valeur (coef, taux, quant 0

FIN

Alors Valeur (coef, taux, quant 1 1 * Variables de paie CMM0 ... Brut Prime pouvoir d'a

FIN

Sinon Base rémunération 10L8 ... Rémunération Brute **FIN**

Rémunération

Création de la rémunération 10M4 « Prime pouvoir d'achat soumise » : elle est identique à la rémunération 10M2 « Prime pouvoir d'achat soumise » ; la différence provient de l'onglet DSN où il est indiqué le code à utiliser à partir du cahier technique DSN 2020.

Rémunération : 10M4 Prime pouvoir d'achat soumise

Caractéristiques Calcul Validité Déclarations DSN

Prédéfini CEGID

Code 10M4 Libellé Prime pouvoir d'achat soumise

Nom court Prime pouvoir d'a

Thème Primes / Indemnités imposables

Activité <Toutes>

☒ Rubrique imprimable sur le bulletin

☐ A exclure du calcul du maintien ☐ A exclure du calcul de la paie à l'envers

☐ Participe au calcul des IJSS

☐ A ajouter dans le coût global du salarié

Critère d'application : variable de paie CMM8 : valeur 1, si l'élément national a la valeur 1.

Rémunération : 10M4 Prime pouvoir d'achat soumise

Caractéristiques Calcul Validité Déclarations DSN

Type de calcul effectué Montant

Base & Taux & Coefficient & Montant

	Base	Taux	Coefficient	Montant
Type	<Aucun>			Variables de paie
Valeur				CHN0
	...	...	...	Prime pouvoir d'achat ...
Montant	Quantité			
Quantité				
Imprimable/Décimales	☐ 2	☐ 2	☐ 2	☒ 2

Mini & Maxi

	Type	Valeur
Minimum	<<Aucun>>	
Maximum	<<Aucun>>	

Variable de paie CMM8 « Application PEPA soumise 043/902 »

Rémunération : 10M4 Prime pouvoir d'achat soumise

Caractéristiques Calcul Validité Déclarations DSN

☐ Périodicité Aucun

Nature prime

Nature 902 902 - Potentiel nouveau type (PEPA) prime exceptionnelle pouvoir d'achat

Date d'application 01 janv. 2019

Date modification 26 déc. 2019

Autres éléments

Autre élément <Aucune>

Date d'application 01 janv. 2016

Date modification 27 déc. 2018

Rappels de paie

Type rappel de paie Autres

☐ Non soumis à cotisation

Variable : CMM8 Application PEPA soumise 043/902

Prédéfini CEGID

Code CMM8

Libellé Application PEPA soumise 043/902

Thème Calcul de la paie

Nature Test

Test Bloc Note

Si Eléments nationaux 0701 Prime pouvoir d'achat = Valeur (coef, taux, quant 1

FIN

Alors Valeur (coef, taux, quant 1 1 **FIN**

Sinon Valeur (coef, taux, quant 0 0 **FIN**

La rémunération 10M4 est ajoutée au groupe de rubriques liées 1090 « Prime pouvoir d'achat »

Par ailleurs, nous désactivons la rémunération 10M2 « Prime pouvoir d'achat soumise » à compter du 1^{er} janvier 2020 par la mise en place d'un critère d'application via la variable de paie CMN0 « Application PEPA soumise 043/902 2 ».

Variable de paie CMN0 « Application PEPA soumise 043/902 2 »

Variable : CMN0 Application PEPA soumise 043/902 2

Prédéfini : CEGID

Code : CMN0

Libellé : Application PEPA soumise 043/902 2

Nature : Test

Thème : Calcul de la paie

Test Bloc Note

Si Variables de paie CMM6... Application PEPA soumise = Valeur (coef, taux, quant 1

FIN

Alors Valeur (coef, taux, quant 0 0 FIN

Sinon Valeur (coef, taux, quant 1 1 FIN

Le principe de fonctionnement n'est pas modifié.

Ainsi, à compter du 1^{er} janvier 2020, en saisie de bulletin de paie,

Code	Libellé	Base	Taux	Coefficient	Montant
0002	Salaires mensuels	151,67			2 000,00
10L6	Limite PEPA (Macron)				54 763,92
10L8	Rémunération Brute N-1				24 000,00
10M0	Prime pouvoir d'achat versée				1 300,00
10M2	Prime pouvoir d'achat soumise				
10M4	Prime pouvoir d'achat soumise				300,00

59M8	Prime Pouvoir d'achat (CTP510)			1 000,00	
------	--------------------------------	--	--	----------	--

Code	Libellé	Base	Taux	Coefficient	Montant
80M0	Prime pouvoir d'achat non soumise				1 000,00

RUBRIQUES	QUANTITE OU BASE	TAUX	A DEDUIRE	A PAYER
0002 Salaire mensuel	151,67			2 000,00
10M4 Prime pouvoir d'achat soumise				300,00
TOTAL BRUT				2 300,00
TOTAL CHARGES SALARIALES		413,79		
9002 CSG non déductible	2 259,75	2,4000	54,23	
9004 CRDS	2 259,75	0,5000	11,30	
TOTAL RETENUES		479,32		90,76
NET IMPOSABLE			1 886,21	
80M0 Prime pouvoir d'achat non soumise			1 000,00	

13.2.5. Taxe CDDU

Activation

La loi de finance pour 2020 ayant été publié, nous activons la taxe CDDU : mise à jour de l'élément national 0537 « Application taxe CDDU » avec la valeur 1 au 1^{er} janvier 2020 au lieu de 0.

Loi n°2019-1387 du 28/12/2019 au JO du 30/12/2019

Déclaration des cotisations de taxes CCDUs

Mise à jour de la partie déclarative des cotisations de taxes CCDUs

Création de la codification DUCS 1E0771D « TAXE CDDU U2 »

Caractéristiques

Prédéfini

CEGID

Codification DUCS

1E0771D

Codification DUCS Alsace-Moselle

1E0771D

Libellé codification

TAXE CDDU U2

2ème libellé

Base type arrondi

Au plus près

Montant type arrondi

Au plus près

Type de cotisation

Montant

Type de personnel

771 TAXE CDDU U2

Type de personnel Alsace-Moselle

771 TAXE CDDU U2

DSN thème des CTP

Autre Réduction

Assiette de cotisation

Déplafonné

Destinataire de la cotisation

<<Aucun>>

Cette codification est affectée à la cotisation 73C0 « Taxe CDDU »

Modification de l'onglet DSN des cotisations 73C2 « Taxe CDDU PÔLE EMPLOI » et 73C4 « Taxe CDDU MSA » qui devient : 908 – Potentielle nouvelle cotisation A

Pour plus d'information sur la taxe CDDU, veuillez-vous reporter à l'annexe en fin de cette documentation.

13.3. DSN

13.3.1. Organisme

Création de l'organisme 2001 « MIEL MUTUELLE »

<https://www.net-entreprises.fr/nomenclatures-dsn-p19v01/>

13.3.2. Apprenti

Avec la mise en place du CT 2020 de la DSN, il est demandé par les organismes de transmettre l'assiette exonérée de cotisations salariales pour les apprentis.

Nous vous apportons donc 2 nouvelles rubriques de cotisation :

- Pour l'AGIRC-ARRCO, 7400 « DSN Assiette exo salariale Apprenti »

Cotisations : 7400 DSN Assiette exo salariale Apprenti

Caractéristiques | Calcul | Etats | DSN

Prédéfini: CEGID Code: 7400

Libellé: DSN Assiette exo salariale Apprenti

Nature: Cotisation Thème: TAXES DIVERSES

Nom court: DSN Assiette exo ☐ Ne se calcule que si le salarié est présent en fin de mois

Organisme: ARRCO ☐ Rubrique imprimable sur le bulletin

Activité: <Toutes> Critère d'application: CMD0

Validité

Du: <<Aucun>> Au: <<Aucun>>

Mois: <<Aucun>> Mois: <<Aucun>>

Mois: <<Aucun>> Mois: <<Aucun>>

Cotisations : 7400 DSN Assiette exo salariale Apprenti

Caractéristiques | Calcul | Etats | DSN

	Type	Valeur	Libellé	Imprimable	Décimales
Base de cotisation	Base d'une Cotisation	0984	Base retraite unifiée app < 0.79	☒	2
Tranche plafond	Sur La Tranche 1				
Taux salarial	<<Aucun>>			☐	2
Taux patronal	<<Aucun>>			☐	2
Forfait salarial	<<Aucun>>			☐	2
Forfait patronal	<<Aucun>>			☐	2
Minimum salarial	<<Aucun>>				
Maximum salarial	<<Aucun>>				
Minimum patronal	<<Aucun>>				
Maximum patronal	<<Aucun>>				

Cotisations : 7400 DSN Assiette exo salariale Apprenti

Caractéristiques Calcul Etats DSN

Composant base assujettie URSSAF <<Aucun>>

Autre composant base assujettie <<Aucun>>

Code cotisation individuelle 109 - Exo cotis. salariales de retraite complémentaire au titre de l'emploi d'un :

Code cotisation imputable à l'établissement <<Aucun>>

Cette cotisation est ajoutée aux profils suivants :

Code : 7400 Libellé : Apprenti +11 et -20 NC taux AT Nature : Cotisation Imprimable : ☐				
Liste des profils associés				
Type	Code	Libellé	Thème du Profil	Prédéfini
Profil type	356	Apprenti +11 et -20 NC taux AT		CEGID
Profil type	AG0	Apprenti -11 Cadre taux AT		CEGID
Profil type	358	Apprenti +20 NC taux AT		CEGID
Profil type	AG4	Apprenti +20 Cadre taux AT		CEGID
Profil type	354	Apprenti - 11 NC taux AT		CEGID
Profil type	AG2	Apprenti +11/-20 Cadre taux AT		CEGID
Nombre de profil :		6		

- Pour la MSA, 7500 « DSN Assiette exo salariale MSA »

Cotisations : 7500 DSN Assiette exo salariale MSA

Caractéristiques Calcul Etats DSN

Prédéfini CEGID Code 7500

Libellé DSN Assiette exo salariale MSA

Nature Cotisation Thème TAXES DIVERSES

Nom court DSN Assiette exo ☐ Ne se calcule que si le salarié est présent en fin de mois

Organisme MSA ☐ Rubrique imprimable sur le bulletin

Activité <Toutes> Critère d'application CMO0 ...

Validité

Du <<Aucun>> Au <<Aucun>>

Mois <<Aucun>> Mois <<Aucun>>

Mois <<Aucun>> Mois <<Aucun>>

Cotisations : 7500 DSN Assiette exo salariale MSA

Caractéristiques | Calcul | Etats | DSN

	Type	Valeur	Libellé	Imprimable	Décimales
Base de cotisation	Base d'une Cotisation	0984	Base retraite unifiée app < 0.79	☒	2
Tranche plafond	Sur La Tranche 1				
Taux salarial	<<Aucun>>			☐	2
Taux patronal	<<Aucun>>			☐	2
Forfait salarial	<<Aucun>>			☐	2
Forfait patronal	<<Aucun>>			☐	2
Minimum salarial	<<Aucun>>				
Maximum salarial	<<Aucun>>				
Minimum patronal	<<Aucun>>				
Maximum patronal	<<Aucun>>				

Cotisations : 7500 DSN Assiette exo salariale MSA

Caractéristiques | Calcul | Etats | DSN

Composant base assujettie URSSAF	<<Aucun>>
Autre composant base assujettie	<<Aucun>>
Code cotisation individuelle	109 - Exo cotis. salariales de retraite complémentaire au titre de l'emploi d'un é
Code cotisation imputable à l'établissement	<<Aucun>>

Cette cotisation est ajoutée aux profils suivants :

Code :	7500	Libellé :	DSN Assiette exo salariale MSA	Nature :	Cotisation	Imprimable :	☐
<u>Liste des profils associés</u>							
Type	Code	Libellé			Thème du Profil	Prédéfini	
Profil type	686	MSA Apprenti NC -11 Taux AT				CEGID	
Profil type	688	MSA Apprenti NC +11 et -20 Taux AT				CEGID	
Profil type	690	MSA Apprenti NC +20 Taux AT				CEGID	
Profil type	AG6	MSA Apprenti Cadre -11 Taux AT				CEGID	
Profil type	AG8	MSA Apprenti Cadre +11 et -20 Taux AT				CEGID	
Profil type	AH0	MSA Apprenti Cadre +20 Taux AT				CEGID	
Nombre de profil :		6					

Les 2 cotisations ci-dessus ne se déclenchent qu'à compter du 1^{er} janvier 2020.

Variable de paie CMO0 « Déclenchement CT 2020 »

13.3.3. Réduction LODEOM renforcée

Modification des bases des cotisations 9818 « Réduction dégressive DOM renforcée » et 9822 « Régul Réd dégressive DOM renforcée » : la variable de paie 0202 « Base sécurité sociale (31) » remplace la variable de paie CL66 « Base réduction dégressive DOM INNOV ».

Modification de la base de la cotisation 9820 « Rédu. dégressive DOM renforcée an » : la variable de paie 3950 remplace la variable de paie CL60 « Base réduction dégressive DOM CICE ».

13.3.4. Profils réduction générale annuelle

Les cotisations 58XX relatives à la réduction générale sont retirées des profils de réduction Fillon/CICE car elles ne sont plus calculées.

14. PLANS DE PAIE – 19 DECEMBRE 2019

14.1. Valeurs 2020

14.1.1. Plafond de la sécurité sociale

Mise à jour des éléments nationaux suivants :

Code	Libellé	Date de validité	Valeur
0001	Plafond SS Mensuel	01/01/2020	3428
0002	Plafond SS Annuel	01/01/2020	41136
0003	Plafond SS Trimestriel	01/01/2020	10284
0004	Plafond SS quinzaine	01/01/2020	1714
0005	Plafond SS semaine	01/01/2020	791
0006	Plafond SS Jour	01/01/2020	189
0007	Plafond SS Heure	01/01/2020	26

Arrêté du 2 décembre 2019 au JO du 3 décembre 2019

14.1.2. SMIC

Mise à jour des valeurs du SMIC applicables au 01/01/2020 (éléments nationaux 0008, 0010, 0011 et 0012)

Valeur mensuelle : 1539.42 €

Valeur horaire : 10.15 €

Décret n°2019-1387 du 18 décembre 2019 au JO du 19 décembre 2019

14.1.3. Minimum garanti

Mise à jour de la valeur du Minimum Garanti applicable au 01/01/2020 (élément national 0020)

Valeur : 3.65 €

Décret n°2019-1387 du 18 décembre 2019 au JO du 19 décembre 2019

14.1.4. Pourcentage Smic base apprenti

Mise à jour de la valeur du % SMIC base apprenti (élément national 0706)

Valeur : 0.79 (79%)

14.1.5. AGS

Maintien de la valeur actuelle au 01/01/2020

Code	Libellé	Date de validité	Valeur
0509	AGS FNGS Part Patronale	01/01/2020	0,15
0095	Taux contribution chômage spectacle	01/01/2020	11.6
0518	AGS FNGS Spectacle	01/01/2020	0.15

Décision du Conseil d'administration de l'AGS du 4 décembre 2019

14.2. Changement seuil d'effectif - FNAL

A compter de 2020, le seuil d'assujettissement à la cotisation FNAL à 0.5 passe de 20 à 50 salariés. Le taux de 0.10 s'applique désormais aux entreprises de 0 à 49 salariés.

Nous créons l'élément national 1974 « FNAL +50 2020 ». Il est valorisé à 1 à partir du 01/01/2020.

 **Éléments nationaux : FNAL +50 2020** X

Caractéristiques **Commentaire**

Prédéfini CEGID

Code 1974

Libellé FNAL +50 2020

Date de validité 01 janv. 2020

Libellé abrégé FNAL +50 2020

Valeur 1,0000

Valeur en Alsace Moselle 0,0000

Thème Général

Convention collective Toutes les conventions

☒ Type monétaire ☒ Prise en compte du décalage de paie

☐ Régime Alsace Moselle

Cas des entreprises avec moins de 20 salariés

Nous modifions la variable 0888 « Test effectif FNAL +20/+50 » pour prendre en compte le changement de seuil.

0888 « Test effectif FNAL +20/+50 »

Variable : 0888 Test effectif FNAL +20 X

Prédéfini CEGID

Code 0888

Libellé Test effectif FNAL +20 Nature Test

Thème Calcul de la paie

Test **Bloc Note**

Si Éléments dynamiques 514 ... Entreprise de plus de = Valeur (coef, taux, quant 0

FIN

Alors Valeur (coef, taux, quant 1 1 FIN

Sinon Valeur (coef, taux, quant 1 1 * Variables de paie CM84 ... Crit App. FNAL <50 1

FIN

Puis CM84 « Crit App. FNAL <50 1 »

Variable : CM84 Crit App. FNAL <50 1

Prédéfini : CEGID

Code : CM84

Libellé : Crit App. FNAL <50 1

Nature : Test

Thème : Calcul de la paie

Test Bloc Note

Si Eléments nationaux 1974 ... FNAL +50 2020 <> Valeur (coef, taux, quant 0

FIN

Alors Valeur (coef, taux, quant 1 1 * Variables de paie CM86 ... Crit App. FNAL <5

FIN

Sinon Valeur (coef, taux, quant 0 0 **FIN**

Et CM86 « Crit App. FNAL <50 2 »

Variable : CM86 Crit App. FNAL <50 2

Prédéfini : CEGID

Code : CM86

Libellé : Crit App. FNAL <50 2

Nature : Test

Thème : Calcul de la paie

Test Bloc Note

Si Eléments dynamiques 580 ... Entreprise de plus de <> Valeur (coef, taux, quant 0

FIN

Alors Valeur (coef, taux, quant 0 0 **FIN**

Sinon Valeur (coef, taux, quant 1 1 **FIN**

Dossiers existants au 1^{er} janvier 2020 : profil FNAL « + 20 » renseignés dans les paramètres sociétés

Le taux de 0.10 s'applique désormais aux entreprises entre 20 et 50 salariés.

Dans le cas des entreprises de + de 20 salariés il sera demandé à l'ouverture du bulletin de saisir l'élément dynamique 580 « Entreprise de plus de 50 salariés »

Libellé	Code table	Niveau	Elément dynamique
Entreprise de plus de 50 salariés	OUI/NON	DOS DJT001	

Commentaire sur l'élément dynamique 580

Indiquer si l'entreprise est de plus de 50 salariés :
Coché = "OUI"
Non coché = "Non"

Création de nouvelles cotisations qui sont ajoutées aux profils FNAL +20 afin de pouvoir déclencher uniquement la TA pour les entreprises de 20 à 49 salariés sans avoir à modifier le profil.

Cotisation	Libellé	Profil	Libellé Profil
5042	FNAL TA < 50	019	FNAL + 20 salariés
5044	FNAL TA < 50	061	FNAL + 20 CCVRP
5046	FNAL TA < 50 (Formateur)	065	FNAL Formateurs
5048	FNAL TA < 50 (Artiste)	096	FNAL Intermittents taux réduits +20

5050	FNAL TA < 50 (Artiste forf.)	097	FNAL Intermittents spect. Forfait
5054	FNAL TA < 50	374	FNAL contrat Bassin Emploi Redynamisé
5056	FNAL TA < 50 stagiaire	804	Fnal +20 stagiaire
5058	FNAL TA < 50 MSA	LD8	MSA FNAL + 20 salariés
5064	FNAL TA < 50	TR2	FNAL + 20 salariés (sportif)

Ainsi, en répondant à l'élément dynamique 580, le taux de 0.10 ou 0.50 s'appliquera automatiquement.

Dossiers créés à partir du 1^{er} janvier 2020 : entreprises de + de 50 salariés

Pour les dossiers d'entreprises de + de 50 salariés créés à partir du 1^{er} janvier 2020, nous avons créé les cotisations/profils suivants ne nécessitant pas de répondre à l'élément dynamique 580.

Cotisation	Libellé	Profil	Libellé Profil
5018	FNAL Tot. BER	FB2	FNAL + 50 contrat Bassin Emploi Redynamisé
5022	FNAL Tot. (Artiste)	FA8	FNAL + 50 Intermittents spect. forfait
5024	FNAL Tot. (Artiste)	FA6	FNAL + 50 Intermittents taux réduits
5026	FNAL Tot.	FA0	FNAL + 50 salariés
5028	FNAL Tot. (Formateurs)	FA4	FNAL + 50 Formateurs
5034	FNAL Tot.	FB8	MSA FNAL + 50 salariés

5036	FNAL Tot. (Vendeur domicile)	FB0	FNAL + 50 vendeur à domicile
5040	FNAL Tot. stagiaire +50	FB4	FNAL + 50 stagiaire

14.3. Changement seuil d'effectif – Réduction générale

Pour prendre en compte l'évolution du seuil d'effectif au niveau du coefficient de la réduction générale, nous modifions notre paramétrage.

Création des variables de paie suivantes :

CM92 « Test effectif FNAL + 50 >2020 »

Variable : CM92 Test effectif FNAL + 50 >2020

Prédéfini	CEGID		
Code	CM92		
Libellé	Test effectif FNAL + 50 >2020	Nature	Test
Thème	Calcul de la paie		

Test Bloc Note

Si Eléments dynamiques 580 ... Entreprise de plus de <> Valeur (coef, taux, quant 0

FIN

Alors Eléments nationaux 0126 ... FNAL + 20 salariés > **FIN**

Sinon Eléments nationaux 0109 ... FNAL TA part patron **FIN**

Elle détermine le taux du FNAL à prendre en compte pour le coefficient de la réduction à compter de 2020.

CM94 « Réduction taux FNAL »

Variable : CM94 Réduction taux FNAL

Prédéfini : CEGID

Code : CM94

Libellé : Réduction taux FNAL

Nature : Test

Thème : Calcul de la paie

Test

Si

Eléments nationaux 1974 ... FNAL +50 2020 <> Valeur (coef, taux, quant 0

AND Eléments dynamiques 514 ... Entreprise de plus de = Valeur (coef, taux, quant 1

FIN

Alors

Valeur (coef, taux, quant 1 1 * Variables de paie CM92 ... Test effectif FNAL

FIN

Sinon

Variables de paie 1432 ... Test FNAL -20 OU + FIN

Cette variable de paie remplace la variable de paie 1432 « Test FNAL -20 OU +20 » dans la variable de paie CK08 « Taux réduction URSSAF » qui détermine les taux de cotisation URSSAF à prendre en compte pour le coefficient de la réduction générale.

Variable : CK08 Taux réduction URSSAF

Prédéfini : CEGID

Code : CK08

Libellé : Taux réduction URSSAF

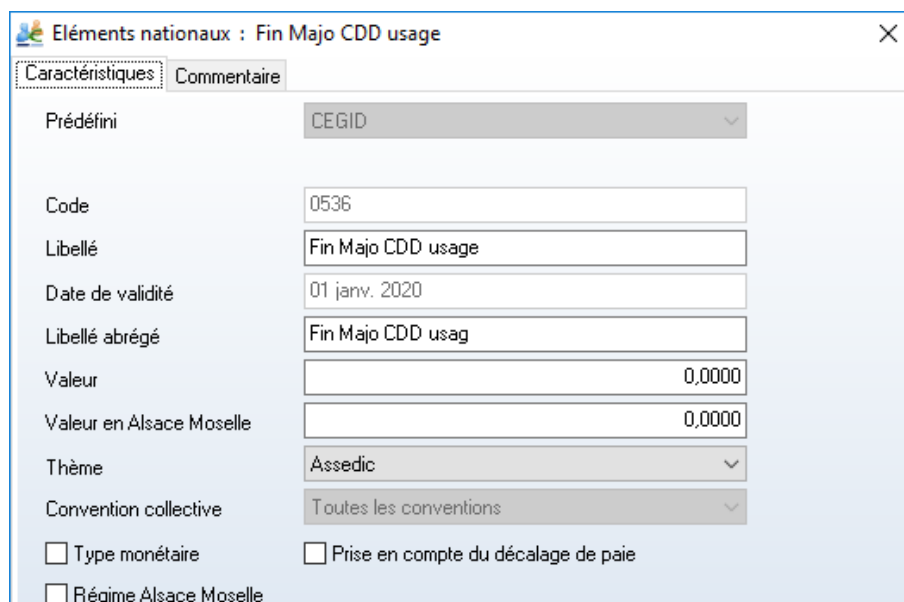
Nature : Calcul

Thème : Calcul de la paie

Type de base	Base	Opérateur
Variables de paie 1426 ...	Total cotisations urssaf	+
Eléments nationaux 0152 ...	Contribution solidarité d'autonomie	+
Variables de paie CM94 ...	Réduction taux FNAL	+
Eléments nationaux 0540 ...	Fraction Taux AT Réduction	FIN

14.4. Assurance Chômage pour les CDDU

Mise en place d'une majoration de la contribution d'assurance chômage pour les CDDU des ouvriers dockers occasionnels. La majoration de 0,5% pour ces CDDU s'applique aux périodes d'emploi à compter du 1er janvier 2020 (élément national 0536 à 0).



14.5. Taxe forfaitaire CDDU

Le projet de loi de finances (PLF) pour 2020 envisage de mettre en place une taxe forfaitaire de 10€ applicable aux contrats d'usage qui entrerait en vigueur au 1^{er} janvier 2020.

Elle serait due à la date de conclusion du contrat et devrait être acquittée au plus tard lors de la prochaine échéance normale de paiement des cotisations et contributions sociales suivant la date de conclusion du contrat.

Chaque contrat d'usage conclu donnerait lieu au paiement de la taxe (1 contrat = 1 taxe de 10€).

En l'état du texte, cette taxe ne s'appliquerait pas :

- Aux contrats conclus avec les salariés relevant des professions de la production cinématographique, de l'audiovisuel ou du spectacle ;
- Aux contrats conclus par les associations intermédiaires ;
- Aux contrats conclus avec les ouvriers dockers occasionnels ;
- Aux contrats conclus dans les entreprises relevant de secteurs d'activité couverts par une convention ou un accord collectif de travail étendu prévoyant une durée minimale applicable à ces contrats et définissant les conditions dans lesquelles il est proposé au salarié de conclure un contrat de travail à durée indéterminée au terme d'une durée cumulée de travail effectif. La liste de ces secteurs devrait être déterminée **par un arrêté dont on attend la publication au Journal officiel**.

Nous attirons votre attention sur le fait que le PLF est à ce jour toujours en cours de discussion au Parlement, cette taxe n'a donc pas d'existence juridique tant que le PLF n'a pas été publié au Journal officiel et sous réserve d'une censure du Conseil constitutionnel.

Néanmoins, la taxe forfaitaire a été adoptée par les 2 chambres en 1^{ère} lecture

C'est pourquoi nous avons choisi qu'elle ne soit pas calculée par défaut **sur ce plan de paie**, mais que vous puissiez la déclencher manuellement sur vos contrats d'usage conclus à compter du 1^{er} janvier 2020, en attendant la diffusion du 1^{er} plan de paie de janvier.

Création des éléments nationaux suivants :

0537 « Application taxe CDDU »

Eléments nationaux : Application taxe CDDU	
Caractéristiques	Commentaire
Prédéfini	CEGID
Code	0537
Libellé	Application taxe CDDU
Date de validité	01 janv. 2020
Libellé abrégé	Application taxe
Valeur	0,0000
Valeur en Alsace Moselle	0,0000
Thème	Taxes
Convention collective	Toutes les conventions
☐ Type monétaire	☐ Prise en compte du décalage de paie
☐ Régime Alsace Moselle	

Par défaut, sa valeur est à 0. Vous devez dupliquer cet élément pour appliquer la taxe CDDU, si vous le souhaitez avant que nous n'apportons cette valeur.

0539 « Taxe CDDU »

Eléments nationaux : Taxe CDDU

Caractéristiques | Commentaire

Prédéfini : CEGID

Code : 0539

Libellé : Taxe CDDU

Date de validité : 01 janv. 2020

Libellé abrégé : Taxe CDDU

Valeur : 10,0000

Valeur en Alsace Moselle : 0,0000

Thème : Taxes

Convention collective : Toutes les conventions

☒ Type monétaire ☐ Prise en compte du décalage de paie

☐ Régime Alsace Moselle

Création des cotisations suivantes :

73B8 « Taxe CDDU »

Cotisations : 73B8 Taxe CDDU

Caractéristiques | Calcul | Etats | DSN

Prédéfini : CEGID Code : 73B8

Libellé : Taxe CDDU

Nature : Cotisation Thème : ASSEDIC

Nom court : Taxe CDDU ☐ Ne se calcule que si le salarié est présent en fin de mois

Organisme : ☐ Rubrique imprimable sur le bulletin

Activité : <Toutes> Critère d'application : ...

Validité

Du : <<Aucun>> Au : <<Aucun>>

Mois : <<Aucun>> Mois : <<Aucun>>

Mois : <<Aucun>> Mois : <<Aucun>>

Elle permet de déclencher ou non les cotisations 73C0, 73C2 et 73C4

Cotisations : 7388 Taxe CDDU [X]

Caractéristiques Calcul Etats DSN

	Type	Valeur	Libellé	Imprimable	Décimales
Base de cotisation	Elément National	0539 ...	Taxe CDDU	☒	2
Tranche plafond	En Totalité du Salaire				
Taux salarial	<<Aucun>>			☐	2
Taux patronal	<<Aucun>>			☐	2
Forfait salarial	<<Aucun>>			☐	2
Forfait patronal	<<Aucun>>			☐	2
Minimum salarial	<<Aucun>>				
Maximum salarial	<<Aucun>>				
Minimum patronal	<<Aucun>>				
Maximum patronal	<<Aucun>>				

Pour les salariés ayant des contrats de plus d'un mois (donc au moins 2 bulletins de paie pour le même contrat), la présence de cette rubrique sur chaque bulletin fera que les cotisations ci-dessous ne se déclencheront plus dès le 2^{ème} mois.

73C0 « Taxe CDDU »

Cotisations : 73C0 Taxe CDDU

Caractéristiques Calcul Etats

Prédéfini **CEGID** Code **73C0**

Libellé **Taxe CDDU**

Nature **Cotisation** Thème **ASSEDIC**

Nom court **Taxe CDDU** ☐ Ne se calcule que si le salarié est présent en fin de mois

Organisme **URSSAF** ☒ Rubrique imprimable sur le bulletin

Activité **<Toutes>** Critère d'application **CMC0**

Validité

Du **<<Aucun>>** Au **<<Aucun>>**

Mois **<<Aucun>>** Mois **<<Aucun>>**

Mois **<<Aucun>>** Mois **<<Aucun>>**

Taxe forfaitaire CDDU à destination de l'organisme URSSAF

Bulletin simplifié

Code de regroupement **301** Autres contributions dues par l'employeur

Theme **AUTRES CONTRIBUTIONS DUES PAR L'EMPLOYEUR**

Cotisations : 73C0 Taxe CDDU

Caractéristiques Calcul Etats

Type	Valeur	Libellé	Imprimable	Décimales
Base de cotisation Base d'une Cotisation	1020	Base Assurance Chômage	☒	2
Tranche plafond TR1 + TR2				
Taux salarial <<Aucun>>			☐	2
Taux patronal <<Aucun>>			☐	2
Forfait salarial <<Aucun>>			☐	2
Forfait patronal Elément National	0539	Taxe CDDU	☒	2
Minimum salarial <<Aucun>>				
Maximum salarial <<Aucun>>				
Minimum patronal <<Aucun>>				
Maximum patronal <<Aucun>>				

Elle n'est actuellement liée à aucune codification DUCS car nous attendons l'officialisation du CTP à utiliser et les modalités de déclaration.

73C2 « Taxe CDDU PÔLE EMPLOI »

Cotisations : 73C2 Taxe CDDU PÔLE EMPLOI

Caractéristiques | Calcul | Etats | DSN

Prédéfini: CEGID Code: 73C2

Libellé: Taxe CDDU PÔLE EMPLOI

Nature: Cotisation Thème: ASSEDIC

Nom court: Taxe CDDU ☐ Ne se calcule que si le salarié est présent en fin de mois

Organisme: POLE EMPLOI ☒ Rubrique imprimable sur le bulletin

Activité: <Toutes> Critère d'application: CMC0

Validité

Du: <<Aucun>> Au: <<Aucun>>

Mois: <<Aucun>> Mois: <<Aucun>>

Mois: <<Aucun>> Mois: <<Aucun>>

Taxe forfaitaire CDDU à destination de l'organisme PÔLE EMPLOI

Bulletin simplifié

Code de regroupement: 301 Autres contributions dues par l'employeur

Theme: AUTRES CONTRIBUTIONS DUES PAR L'EMPLOYEUR

Cotisations : 73C2 Taxe CDDU PÔLE EMPLOI

Caractéristiques | Calcul | Etats | DSN

Type	Valeur	Libellé	Imprimable	Décimales
Base de cotisation: Variable de Paie	1088	Base Assurance chômage	☒	2
Tranche plafond: En Totalité du Salaire				
Taux salarial: <<Aucun>>			☐	2
Taux patronal: <<Aucun>>			☐	2
Forfait salarial: <<Aucun>>			☐	2
Forfait patronal: Élément National	0539	Taxe CDDU	☒	2
Minimum salarial: <<Aucun>>				
Maximum salarial: <<Aucun>>				
Minimum patronal: <<Aucun>>				
Maximum patronal: <<Aucun>>				

Variable de paie 1088 « Base Assurance chômage »

Variable : 1088 Base Assurance chômage

Prédéfini : CEGID

Code : 1088

Libellé : Base Assurance chômage

Nature : Calcul

Thème : Calcul de la paie

Type de base	Base	Opérateur
Tranche 1 rubrique de base	1020 ...	Base Assurance Chômage
Tranche 2 rubrique de base	1020 ...	Base Assurance Chômage
Tranche 1 rubrique de base	1024 ...	Base Assurance Chômage spectacle
Tranche 2 rubrique de base	1024 ...	Base Assurance Chômage spectacle

73C4 « Taxe CDDU MSA »

Cotisations : 73C4 Taxe CDDU MSA

Caractéristiques

Prédéfini : CEGID

Code : 73C4

Libellé : Taxe CDDU MSA

Nature : Cotisation

Thème : ASSEDIC

Nom court : Taxe CDDU

Organisme : MSA

Activité : <Toutes>

Validité

Du : <<Aucun>>

Au : <<Aucun>>

Mois : <<Aucun>>

Mois : <<Aucun>>

Mois : <<Aucun>>

Mois : <<Aucun>>

Ne se calcule que si le salarié est présent en fin de mois

Rubrique imprimable sur le bulletin

Critère d'application : CMC0

Taxe forfaitaire CDDU à destination de l'organisme MSA

Cotisations : 73C4 Taxe CDDU MSA

Caractéristiques Calcul Etats DSN Activités

	Type	Valeur	Libellé	Imprimable	Décimales
Base de cotisation	Base d'une Cotisation	1020	Base Assurance Chômage	☒	2
Tranche plafond	TR1 + TR2				
Taux salarial	<<Aucun>>			☐	2
Taux patronal	<<Aucun>>			☐	2
Forfait salarial	<<Aucun>>			☐	2
Forfait patronal	Elément National	0539	Taxe CDDU	☒	2

La partie déclarative de ces 3 cotisations (codification DUCS pour l'URSSAF et code cotisation individuelle pour Pôle Emploi et MSA) sera fournie dans un prochain plan de paie (janvier 2020), suite à l'officialisation des consignes.

Ces 3 cotisations ont le même critère d'application : la variable de paie CMC0 « Application Taxe CDDU 1/2 »

Variable : CMC0 Application Taxe CDDU 1/2

Prédéfini: CEGID

Code: CMC0

Libellé: Application Taxe CDDU 1/2

Nature: Test

Thème: Calcul de la paie

Test Bloc Note

Si Eléments nationaux 0537 Application tax CDD <> Valeur (coef, taux, quant) 0

FIN

Alors Valeur (coef, taux, quant) 1 1 * Variables de paie CMC2... Application Taxe CDD

FIN

Sinon Valeur (coef, taux, quant) 0 0 **FIN**

Création des profils « cas particulier » de type « divers » suivants :

454 « Taxe CDDU »

Code : 454		Taxe CDDU		Prédéfini Cegid : CEGID	
Type du Profil :		Cas Particuliers		Thème du Profil : Divers	
Liste des Rubriques Associées					
Nature	Code	Libellé		Imprimable	Prédéfini
Cotisation	73B8	Taxe CDDU			CEGID
Cotisation	73C0	Taxe CDDU		✓	CEGID
Nombre de rubrique :		2		Profil: 454 Taxe CDDU	

Nombre de rubrique : 2 Profil : 454 Taxe CDDU

456 « Taxe CDDU PÔLE EMPLOI »

Code : 456 Taxe CDDU PÔLE EMPLOI			Prédéfini Cegid : CEGID	
Type du Profil : Cas Particuliers		Thème du Profil : Divers		
Liste des Rubriques Associées				
Nature	Code	Libellé	Imprimable	Prédéfini
Cotisation	73B8	Taxe CDDU		CEGID
Cotisation	73C2	Taxe CDDU PÔLE EMPLOI	✓	CEGID

Nombre de rubrique : 2 Profil : 456 Taxe CDDU PÔLE EMPLOI

458 « Taxe CDDU MSA »

Code : 458 Taxe CDDU MSA			Prédéfini Cegid : CEGID	
Type du Profil : Cas Particuliers		Thème du Profil : Divers		
Liste des Rubriques Associées				
Nature	Code	Libellé	Imprimable	Prédéfini
Cotisation	73B8	Taxe CDDU		CEGID
Cotisation	73C4	Taxe CDDU MSA	✓	CEGID

Nombre de rubrique : 2 Profil : 458 Taxe CDDU MSA

Principe de fonctionnement

Pour que les cotisations « Taxe CDDU » s'incrémentent sur votre bulletin de paie, vous devrez sélectionner un des profils ci-dessus dans la fiche salarié/Profils/Cas particuliers

Exemple pour un salarié dépendant de la MSA

Profils - Salarié : 0000000008 OCCASIONNEL HEURES

Salarié Compléments Documents Historique Formations et GPEC

Valider Quitter Nouveau Supprimer Actions

Identité Etat civil Salarié

Emploi Affectation Emploi

Profils Autres profils Profils

Contrat DADS PAS Rémunérations

Zones libres Eléments dynamiques Eléments nationaux Zones libres

Activité Idem Etablissement MSA

Profil rémunération Idem Etablissement CEG 786 MSA Rém Prod. + HS exo - 20 salarié

Profil ou modèle bulletin Personnalisé <<Aucun>>

Périodicité plafond Idem Etablissement CEG 012 Plafond mensuel

Temps partiel <<Aucun>> Salaire temps complet correspondant 0,00

Cas particuliers

Thèmes	Profil cas particulier
Artiste	
Coiffure	
Divers	CEG 458 Taxe CDDU MSA
Exonération	
Hotellerie	
Exo heures supplémentaires	
Sportif	
Divers 2	
Divers 3	
Divers 4	

Saisie des bulletins de paie

Salaires	Bases de cotisation	Cotisations	Retenues	Primes Non Imposables	Commentaires	Diagnostic
Code	Libellé	Base	Tx. Sal.	Montant Sal	Tx. Pat.	Montant Pat.
53C0	Allègement cotisation maladie PP MSA	1 521,25			-6,00	-91,28
53M2	Réduction Maladie PS MSA	1 521,25	-0,75	-11,41		
54Z4	Limite 3.5 SMIC Contrat en cours					
54Z6	Base complément AF	1 521,25				
55A0	Complément AF MSA					
55A2	Déduction cpt AF MSA					
55D0	Allègement cotisation AF	1 521,25			-1,80	-27,38
55T4	ANEFA-AFNCA-PROVEA	1 521,25	0,01	0,15	0,26	3,98
55T8	Service de Santé au Travail s/TA	1 521,25			0,42	6,39
55U8	Versement Transport Additionnel MSA					
56B4	Contrib. Add. Solid. Autonomie MSA				0,3	
56T0	Cotisation ASCPA	1 521,25			0,04	0,61
57T0	Contrib. solidarité d'autonomie MSA	1 521,25			0,30	4,56
58B8	MSA taux réévaluation du SMIC				100,00	
59T0	Deduc. Patro. H. Supp. (<20Sal) MSA					
72S0	CET Assurance Chômage MSA	1 521,25			0,05	0,76
72S8	Assurance Chômage MSA	1 521,25	2,40	36,51	4,00	60,85
72T0	Assurance Chômage Tranche A MSA					
72T2	Assurance Chômage Tranche B MSA					
72T4	AGS (FNGS) MSA	1 521,25			0,15	2,28
72U0	AGFF T1 non cadre agricole					
72U2	AGFF T2 non cadre agricole					
73B8	Taxe CDDU	10,00				
73C4	Taxe CDDU MSA					

14.6. DSN

14.6.1. Montant du SMIC retenu pour le calcul de la Réduction générale des cotisations patronales de sécurité sociale (S21.G00.79)

Pour prendre en compte la part du SMIC correspondant à la réduction Aide à domicile, nous modifions la fonction BD02 « Montant SMIC Fillon » en ajoutant le cumul ZB2 « SMIC Réduction Aide à domicile ».

Prédéfini:
Code:
Libellé:

Résultat attendu:
Thème DSN:
Libellé abrégé:

Commentaire:

Ligne n°:
Condition:
Parenthèse début:
Premier opérande:
Opération:
Deuxième opérande:

01 CUM Z32 + CUM ZB2

14.7. Réduction salariale sur heures supplémentaires en cas de DFS

En cas d'abattement, la base de la réduction salariale était abattue du taux d'abattement y compris en présence d'une garantie minimum au SMIC ou lorsque la limite maximum d'abattement (7600 euros, pour rappel) était dépassée. Pour éviter cela, nous corrigeons notre paramétrage.

La variable de paie CM66 « Taux abat frais prof exo HS » remplace la variable de paie 0694 « Taux abat frais prof loi Fillon » dans la variable de paie CI74 « Montant des heures exonérées » servant de base à la réduction salariale.

Variable de paie CM66 « Taux abat frais prof exo HS »

Variable : CM66 Taux abat frais prof exo HS

Prédéfini
CEGID

Code
CM66

Libellé
Taux abat frais prof exo HS

Nature
Test

Thème
Calcul de la paie

Test
Bloc Note

Si
Variables de paie
0180
Pourcentage abatten
Valeur (coef, taux, quant
0

FIN

Alors
Valeur (coef, taux, quant
1
1
*
Variables de paie
CM68
Test limite abattement

FIN

Sinon
Valeur (coef, taux, quant
1
1
FIN

Variable de paie CM68 « Test limite abattement HS »

Variable : CM68 Test limite abattement HS

Prédéfini : CEGID

Code : CM68

Libellé : Test limite abattement HS

Nature : Test

Thème : Calcul de la paie

Test Bloc Note

Si Variables de paie 0181 ... Calcul abattement fra = Valeur (coef, taux, quant 0

FIN

Alors Valeur (coef, taux, quant 1 1 **FIN**

Sinon

Variables de paie 0061 ... Brut fiscal salarié moi / Variables de paie 0060 ... Brut salarié du mois er

FIN

Nombre de décimales de l'arrondi 7 (de 0 à 6 ou 7 pour avoir le maximum de précision)

Variable de paie CI74 « Montant des heures exonérées »

Variable : CI74 Montant des heures exonérées

Prédéfini : CEGID

Code : CI74

Libellé : Montant des heures exonérées

Nature : Calcul

Thème : Calcul de la paie

Type de base	Base	Opérateur
Variables de paie 0712 ...	Cumul montant des heures supp exo	*
Variables de paie CM66 ...	Taux abatt frais prof exo HS	*
Variables de paie CI70 ...	Déclenchement Exo social HS 2019	FIN

Exemple de bulletin pour salarié au SMIC

Avant la modification,

RUBRIQUES	QUANTITE OU BASE	TAUX	A DEDUIRE	A PAYER	CHARGES PATRONALES	
					TAUX	MONTANT
0002 Salaire mensuel	151,67			1 521,25		
2016 Heures supplémentaires 25 %	17,33	12,5375		217,27		
TOTAL BRUT				1 738,52		
69L0 Abattement frais prof.			173,85			
69L2 Garantie minimum au SMIC			-173,85			
BRUT ABATTU				1 738,52		
2000 Maladie	1 738,52	0,7500	13,04		7,0000	121,70
2030 Ass. Vieillesse TA	1 738,52	8,9000	119,96		8,5500	148,64
2060 Vieillesse dépl.	1 738,52	0,4000	6,95		1,9000	33,03
2090 Allocations familiales	1 738,52				3,4500	59,98
2120 Accident du travail	1 738,52				1,1000	19,12
4948 Transport exo 50 %	1 738,52				0,8800	15,30
4992 FNAL Tot.	1 738,52				0,5000	8,69
53M0 Réduction Maladie PS	1 738,52	-0,7500	-13,04			
5540 Versement Transport Additionnel	1 738,52				0,5000	8,69
5700 Contribution solidarité d'autonomie	1 738,52				0,3000	5,22
7020 Assurance Chômage	1 738,52	2,4000	41,72		4,0000	69,54
7180 AGS (FNGS)	1 738,52				0,1500	2,61
71A0 CET Assurance Chômage	1 738,52				0,0500	0,87
73M0 Réduction Assurance chômage PS	1 738,52	-2,4000	-41,72			
74A0 Contrib. équilibre général T1	1 738,52	0,8600	14,95		1,2900	22,43
74N0 Retraite comp. unifiée T1	1 738,52	3,1500	54,76		4,7200	82,08
9000 CSG déductible	1 494,63	6,8000	101,63			
9206 Formation continue	1 738,52				1,0000	17,39
9256 Contribution au dialogue social	1 738,52				0,0180	0,28
9284 Contribution supplémentaire apprent	1 738,52				0,4000	6,95
9750 Réduction générale URSSAF	1 738,52					-384,75
9760 Réduction générale Pôle Emploi						-65,71
9764 Régularisation Réduc. Pôle Emploi						-0,01
9770 Réduction générale retraite	1 738,52					-97,52
9904 Réduction Salariale Heures supplém.	195,54	-11,3100	-22,12			

Après la modification,

RUBRIQUES	QUANTITE OU BASE	TAUX	A DEDUIRE	A PAYER	CHARGES PATRONALES	
					TAUX	MONTANT
0002 Salaire mensuel	151,87			1 521,25		
2018 Heures supplémentaires 25 %	17,33	12,5375		217,27		
TOTAL BRUT				1 738,52		
69L0 Abattement frais prof.			173,85			
69L2 Garantie minimum au SMIC			-173,85			
BRUT ABATTU				1 738,52		
2000 Maladie	1 738,52	0,7500	13,04		7,0000	121,70
2030 Ass. Vieillesse TA	1 738,52	6,9000	119,96		8,5500	148,64
2060 Vieillesse dépl.	1 738,52	0,4000	6,95		1,9000	33,03
2090 Allocations familiales	1 738,52				3,4500	59,98
2120 Accident du travail	1 738,52				1,1000	19,12
4948 Transport exo 50 %	1 738,52				0,8800	15,30
4992 FNAL Tot.	1 738,52				0,5000	8,69
53M0 Réduction Maladie PS	1 738,52	-0,7500	-13,04			
5540 Versement Transport Additionnel	1 738,52				0,5000	8,69
5700 Contribution solidarité d'autonomie	1 738,52				0,3000	5,22
7020 Assurance Chômage	1 738,52	2,4000	41,72		4,0000	69,54
7180 AGS (FNGS)	1 738,52				0,1500	2,61
71A0 CET Assurance Chômage	1 738,52				0,0500	0,87
73M0 Réduction Assurance chômage PS	1 738,52	-2,4000	-41,72			
74A0 Contrib. équilibre général T1	1 738,52	0,8800	14,95		1,2900	22,43
74N0 Retraite comp. unifiée T1	1 738,52	3,1500	54,76		4,7200	82,06
9000 CSG déductible	1 494,63	6,8000	101,63			
9206 Formation continue	1 738,52				1,0000	17,39
9256 Contribution au dialogue social	1 738,52				0,0160	0,28
9284 Contribution supplémentaire apprent	1 738,52				0,4000	6,95
9750 Réduction générale URSSAF	1 738,52					-384,75
9760 Réduction générale Pôle Emploi						-65,71
9764 Régularisation Réduc. Pôle Emploi						-0,01
9770 Réduction générale retraite	1 738,52					-97,52
9904 Réduction Salariale Heures supplém.	217,27	-11,3100	-24,57			
TOTAL CHARGES PATRONALES						

14.8. Réduction générale

14.8.1. Correction

Modification de la variable de paie CK66 « Brut réduction antérieure » : le type « glissant sur contrat en cours » remplace le type « Annuelle hors paie en cours » dans la zone « Définition de la période de calcul ».

Variable : CK66 Brut réduction antérieure

Prédéfini	CEGID		
Code	CK66	Libellé	Brut réduction antérieure
Nature	Rémunération	Thème	Calcul de la paie

Rémunération
Bloc Note

Montant rémunération
9702 ...
BRUT réduction antérieur

Définition de la période de calcul
Glissant sur contrat en co
Nombre de mois glissants
0

Définition de l'année de calcul

Définition du trimestre de calcul

Définition du mois de calcul

Calcul de
/ à /

Nombre de décimales de l'arrondi
7
(de 0 à 6 ou 7 pour avoir le maximum de précision)

Cela évite de devoir modifier le profil de réduction pour les salariés sortis à partir d'octobre et revenant.

14.8.2. Optimisation

A compter du 1^{er} janvier 2020, il n'y a plus qu'un coefficient. Il n'y a plus lieu d'avoir de lignes spécifiques (hors intermittents du spectacle) pour les contributions Assurance Chômage. Aussi, nous améliorons notre paramétrage.

Création de l'élément national 1964 « Mois déclenchement Elargissement » avec 2 valeurs une pour l'année 2019 :


Eléments nationaux : Mois déclenchement Elargissement
×

Caractéristiques

Commentaire

Prédéfini

CEGID

Code

1964

Libellé

Mois déclenchement Elargissement

Date de validité

01 janv. 2019

Libellé abrégé

Mois déclenchemen

Valeur

10,0000

Valeur en Alsace Moselle

0,0000

Thème

Général

Convention collective

Toutes les conventions

☐ Type monétaire

☐ Prise en compte du décalage de paie

☐ Régime Alsace Moselle


Eléments nationaux : Mois déclenchement Elargissement
×

Caractéristiques

Commentaire

Prédéfini

CEGID

Code

1964

Libellé

Mois déclenchement Elargissement

Date de validité

01 janv. 2020

Libellé abrégé

Mois déclenchemen

Valeur

0,0000

Valeur en Alsace Moselle

0,0000

Thème

Général

Convention collective

Toutes les conventions

☐ Type monétaire

☐ Prise en compte du décalage de paie

☐ Régime Alsace Moselle

Nous l'ajoutons dans la variable de paie CK14 « Application à compter de 10/2019 » où il remplace la valeur « 10 » (pour mois 10 octobre).

Variable : CK14 Application à compter de 10/2019

Prédéfini
CEGID

Code
CK14

Libellé
Application à compter de 10/2019

Thème
Réduction bas salaires

Nature
Test

Test
Bloc Note

Si

Eléments nationaux
1944

Elargissement réduct
=

Valeur (coef, taux, quant
1

AND
Variables de paie
0080
Mois de paie en cour
>=
Eléments nationaux
1964
Mois déclenchement

FIN

Alors

Valeur (coef, taux, quant
1

1

FIN

Sinon

Valeur (coef, taux, quant
0

0

FIN

Par ailleurs, nous créons les variables de paie suivantes :

CM44 « Application à compter de 10/2019 AC »

Variable : CM44 Application à compter de 10/2019 AC

Prédéfini
CEGID

Code
CM44

Libellé
Application à compter de 10/2019 AC

Thème
Calcul de la paie

Nature
Test

Test
Bloc Note

Si

Eléments nationaux
1944

Elargissement réduct
=

Valeur (coef, taux, quant
1

AND
Variables de paie
0080
Mois de paie en cour
>=
Eléments nationaux
1964
Mois déclenchement

AND
Eléments nationaux
1964
Mois déclenchement
=
Valeur (coef, taux, quant
10

FIN

Alors

Valeur (coef, taux, quant
1

1

FIN

Sinon

Valeur (coef, taux, quant
0

0

FIN

Cette variable de paie remplace la variable de paie CK14 en critère d'application des cotisations suivantes :

Cotisation	Libellé
9760	Réduction Pôle Emploi
9762	Réduction Pôle Emploi annuelle
97V0	Réduction Pôle Emploi
97V2	Réduction Pôle Emploi annuelle

Nous créons la variable de paie CM46 « Application à compter de 01/2020 AC »

Variable : CM46 Application à compter de 01/2020 AC

Prédéfini
CEGID

Code
CM46

Libellé
Application à compter de 01/2020 AC

Thème
Calcul de la paie

Nature
Test

Test
Bloc Note

Si
Variables de paie
CM44 ...
Application à compter de
=
1
Valeur (coef, taux, quant
0

AND
Eléments nationaux
1964 ...
Mois déclenchement
=
1
Valeur (coef, taux, quant
0

FIN

Alors
Valeur (coef, taux, quant
1
1
FIN

Sinon
Valeur (coef, taux, quant
0
0
FIN

Cette variable de paie permet d'intégrer dans le taux des cotisations URSSAF la part correspondante aux contributions Pôle Emploi.

Pour cela, nous modifions les variables de paie CK26 « Coefficient réduction générale » et CK50 « Coefficient Part URSSAF » de la manière suivante :

Variable : CK26 Coefficient réduction générale

Prédéfini : CEGID

Code : CK26

Libellé : Coefficient réduction générale Nature : Calcul

Thème : Réductions RTT

Type de base	Base	Opérateur
Taux patronal	9700 ...	Taux coefficient URSSAF +
Taux patronal	9702 ...	Taux coefficient Chômage +
Taux patronal	9708 ...	Taux coefficient Retraite +
Taux patronal	9706 ...	Taux coefficient Retraite ARRCO 2 +
Taux patronal	9704 ...	Taux coefficient Chômage *
Variables de paie	CM46 ...	Application à compter de 01/2020 AC FIN

Variable : CK50 Coefficient Part URSSAF

Prédéfini : CEGID

Code : CK50

Libellé : Coefficient Part URSSAF Nature : Calcul

Thème : Réductions RTT

Type de base	Base	Opérateur
Taux patronal	9700 ...	Taux coefficient URSSAF +
Taux patronal	9702 ...	Taux coefficient Chômage +
Taux patronal	9704 ...	Taux coefficient Chômage *
Variables de paie	CM46 ...	Application à compter de 01/2020 AC FIN

Ainsi, vous n'aurez pas besoin de modifier vos profils de réduction générale en janvier 2020.

Décembre 2019

Du	01/12/2019	...	au	31/12/2019	...	☐ Trentième forcé	31	/	31	☐ Bases forcées	☐ Tranches forcées	☐ Acquis modifiés
Edité du	01/12/2019	...	au	31/12/2019	...							
Salaires Bases de cotisation Cotisations Retenues Primes Non Imposables Commentaires Diagnostic												
Code	Libellé	Base	Tx. Sal.	Montant Sal.	Tx. Pat.	Montant Pat.						
7422	Contrib. équilibre technique T1+T2											
74A0	Contrib. équilibre général T1	1 521,22	0,86	13,08	1,29	19,62						
74A2	Contrib. équilibre général T2		1,08		1,62							
74N0	Retraite comp. unitaire T1	1 521,22	2,03	30,88	3,05	46,40						
74N2	Retraite comp. unitaire répat. 2 T1	1 521,22	1,39	21,14	1,40	21,30						
74N4	Retraite comp. unitaire conv. T1	1 521,22	0,51	7,76	0,51	7,76						
74N6	Retraite comp. unitaire T2		8,64		12,95							
7400	Retraite comp. unitaire conv. T2											
8000	Retraite ARRCO T1											
8090	Retraite ARRCO T2											
9000	CSG déductible	1 494,60	6,80	101,63								
9002	CSG non déductible	1 494,60	2,40	35,87								
9004	CRDS	1 494,60	0,50	7,47								
9090	CSG déductible revenu remplacem.		3,80									
9130	Régul CSG déductible		6,80									
9132	Régul CSG non déductible		2,40									
9134	Régul CRDS		0,50									
9256	Contribution au dialogue social	1 521,22			0,016	0,24						
9700	Taux coefficient URSSAF				0,2208							
9704	Taux coefficient Chômage				0,0405							
9708	Taux coefficient Retraite				0,0601							
9740	Réduction patronale mensuelle	1 521,22			-28,09	-427,31						
9742	Réduction patronale 2019 annuelle	25 521,22			-6,63	-1 692,06						
9750	Réduction générale URSSAF	1 521,22				-335,88						
9752	Réduction générale URSSAF											
9754	Réduction patronale annuelle	25 521,22				-1 330,04						
9756	Régul. réduction générale URSSAF					0,03						
9758	Régul. réduction générale URSSAF											
9760	Réduction générale Pôle Emploi					-61,61						
9762	Réduction Pôle Emploi annuelle	4 521,22			-0,96	-43,40						
9764	Régularisation Réduc. Pôle Emploi					41,01						
9770	Réduction générale retraite	1 521,22				-91,43						
9772	Réduction retraite annuelle	25 521,22				-362,02						
9774	Régularisation réduction retraite					0,02						
9776	DSN Réduction générale retraite											
9926	CSG taux supplémentaire 2018	1 494,60	1,70	25,41								
99P0	Impôt revenu prélevé à la source	1 212,87	0,00	0,00								

Janvier 2020

Du	01/01/2020	...	au	31/01/2020	...	☐ Trentième forcé	31	/	31		☐ Acquis modifiés
Edité du	01/01/2020	...	au	31/01/2020	...	☐ Bases forcées			☐ Tranches forcées		
Salaires	Bases de cotisation	Cotisations	Retenues	Primes Non Imposables	Commentaires	Diagnostic					
Code	Libellé		Base	Tx. Sal.	Montant Sal.	Tx. Pat.	Montant Pat.				
7422	Contrib. équilibre technique T1+T2										
7440	Contrib. équilibre général T1		1 521,22	0,86	13,08	1,29	19,62				
7442	Contrib. équilibre général T2			1,08		1,62					
74N0	Retraite comp. unitaire T1		1 521,22	2,03	30,88	3,05	46,40				
74N2	Retraite comp. unitaire répat. 2 T1		1 521,22	1,39	21,14	1,40	21,30				
74N4	Retraite comp. unitaire conv. T1		1 521,22	0,51	7,76	0,51	7,76				
74N6	Retraite comp. unitaire T2			8,64		12,95					
74D0	Retraite comp. unitaire conv. T2										
8000	Retraite ARRCO T1										
8090	Retraite ARRCO T2										
9000	CSG déductible		1 494,60	6,80	101,63						
9002	CSG non déductible		1 494,60	2,40	35,87						
9004	CRDS		1 494,60	0,50	7,47						
9090	CSG déductible revenu remplacem.			3,80							
9130	Régul CSG déductible			6,80							
9132	Régul CSG non déductible			2,40							
9134	Régul CRDS			0,50							
9256	Contribution au dialogue social		1 521,22			0,016	0,24				
9700	Taux coefficient URSSAF					0,2208					
9704	Taux coefficient Chômage					0,0405					
9708	Taux coefficient Retraite					0,0601					
9740	Réduction patronale mensuelle		1 521,22			-32,14	-488,92				
9742	Réduction patronale 2019 annuelle		1 521,22			-32,14	-488,92				
9750	Réduction générale URSSAF		1 521,22				-397,49				
9752	Réduction générale URSSAF										
9754	Réduction patronale annuelle		1 521,22				-397,49				
9756	Régul. réduction générale URSSAF										
9758	Régul. réduction générale URSSAF										
9760	Réduction générale Pôle Emploi										
9762	Réduction Pôle Emploi annuelle										
9764	Régularisation Réduc. Pôle Emploi										
9770	Réduction générale retraite		1 521,22				-91,43				
9772	Réduction retraite annuelle		1 521,22				-91,43				
9774	Régularisation réduction retraite										
9776	DSN Réduction générale retraite										

14.9. Nouveautés : profils retenue à la source jour, hebdomadaire et mensuel

Nous vous apportons 2 profils de type cas particuliers / Divers vous permettant de gérer la retenue à la source de manière journalière, hebdomadaire ou mensuelle.

14.9.1. Profils

810 « Retenue à la source Mens Hebdo Jour »

Code : 810 Retenue à la source Mens Hebdo Jour			Prédéfini Cegid : CEGID	
Type du Profil : Cas Particuliers		Thème du Profil : Divers		
Liste des Rubriques Associées				
Nature	Code	Libellé	Imprimable	Prédéfini
Rémunération	5900	Retenue source Mens 1=oui		CEGID
Rémunération	5902	Retenue source Hebdo		CEGID
Rémunération	5904	Retenue source Journalière		CEGID
Rémunération	8112	Retenue impôts source Mens.	✓	CEGID
Rémunération	8114	Retenue impôts source Hebdo	✓	CEGID
Rémunération	8116	Retenue impôts source jour	✓	CEGID
Nombre de rubrique : 6 Profil : 810 Retenue à la source Mens Hebdo Jour				

Nombre de rubrique : 6 Profil : 810 Retenue à la source Mens Hebdo Jour

Identité - Salarié : 0000000064

Identité
Etat Civil
Emploi
Affectation
Profil
Autres Profils
Contrat
DADS / Fiscal
Zones libres
Prélèvement à la source

Activité
Idem Etablissement
<Toutes>

Profil rémunération
Idem Etablissement
CEG 272 Salaire mensuel

Profil ou modèle bulletin
Idem Etablissement
CEG 001 Non cadre mensuel

Périodicité plafond
Idem Etablissement
CEG 012 Plafond mensuel

Temps partiel
<<Aucun>>
Salaire temps complet correspondant
0,00

Cas particuliers

Thèmes

Artiste
Coiffure
Divers
Exonération

Profil cas particulier

CEG 810 Retenue à la source Mens Hebdo Jour

904 « Ret.source Mens Hebdo Jour 12 et 20 »

Code : 904		Ret.source Mens Hebdo Jour 12 et 20		Prédéfini Cegid : CEGID	
Type du Profil : Cas Particuliers		Thème du Profil : Divers			
Liste des Rubriques Associées					
Nature	Code	Libellé		Imprimable	Prédéfini
Rémunération	5900	Retenue source Mens 1=oui			CEGID
Rémunération	5902	Retenue source Hebdo			CEGID
Rémunération	5904	Retenue source Journalière			CEGID
Rémunération	8130	Retenue impôts source Mens. 12%		✓	CEGID
Rémunération	8132	Retenue impôts source Mens. 20%		✓	CEGID
Rémunération	8134	Retenue impôts source hebdo 12%		✓	CEGID
Rémunération	8136	Retenue impôts source hebdo 20%		✓	CEGID
Rémunération	8138	Retenue impôts source jour 12%		✓	CEGID
Rémunération	8140	Retenue impôts source jour 20%		✓	CEGID

Nombre de rubrique : 9 Profil : 904 Ret.source Mens Hebdo Jour 12 et 2

Identité	Etat Civil	Emploi	Affectation	Profils	Autres Profils	Contrat	DADS / Fiscal	Zones libres	Prélèvement à la source
Activité	Idem Etablissement		<Toutes>						
Profil rémunération	Idem Etablissement		CEG 272 Salaire mensuel						
Profil ou modèle bulletin	Idem Etablissement		CEG 001 Non cadre mensuel						
Périodicité plafond	Idem Etablissement		CEG 012 Plafond mensuel						
Temps partiel	<<Aucun>>		Salaire temps complet correspondant					0,00	
Cas particuliers									
Thèmes				Profil cas particulier					
Artiste									
Coiffure									
Divers				CEG 904 Ret.source Mens Hebdo Jour 12 et 20					
Exonération									

14.9.2. Principe de fonctionnement

Pour le bon fonctionnement, il convient d'indiquer via une des rémunérations 59XX, si vous souhaitez un calcul en jour, en semaine ou en mois.

Exemple :

- En mois :

Salaires	Bases de cotisation	Cotisations	Retenues	Primes Non Imposables	Commentaires	Diagnostic					
Code	Libellé						Base	Taux	Coefficient	Montant	
0002	Salaire mensuel						151,67			2 000,00	
3208	Nb de jours calendaires à saisir										
3224	Prorata Plafond calculé						1,00				
5900	Retenue source Mens 1=oui									1,00	
5902	Retenue source Hebdomadaire										
5904	Retenue source Journalière										

Résultat avec le profil 810

Salaires	Bases de cotisation	Cotisations	Retenues	Primes Non Imposables	Commentaires	Diagnostic					
Code	Libellé						Base	Taux	Coefficient	Montant	
8112	Retenue impôts source mensuelle									40	
8114	Retenue impôts source hebdomadaire										
8116	Retenue impôts source journalière										

Résultat avec le profil 904

Salaires	Bases de cotisation	Cotisations	Retenues	Primes Non Imposables	Commentaires	Diagnostic					
Code	Libellé						Base	Taux	Coefficient	Montant	
8130	Retenue impôts source Mens. 12%						392,42	0,12		40	
8132	Retenue impôts source Mens. 20%							0,20			
8134	Retenue impôts source hebdo 12%										
8136	Retenue impôts source hebdo 20%										
8138	Retenue impôts source jour. 12%										
8140	Retenue impôts source jour. 20%										

- En semaine,

Salaires	Bases de cotisation	Cotisations	Retenues	Primes Non Imposables	Commentaires	Diagnostic
Code	Libellé	Base	Taux	Coefficient	Montant	
0002	Salairé mensuel	151.67			2 000.00	
37Y8	Nb de jours calendaires à saisir					
37Z4	Prorata Plafond calculé	1.06				
5900	Retenue source Mens 1=oui					
5902	Retenue source Hebdomadaire				3.00	
5904	Retenue source Journalière					

Résultat avec le profil 810

Salaires	Bases de cotisation	Cotisations	Retenues	Primes Non Imposables	Commentaires	Diagnostic
Code	Libellé	Base	Taux	Coefficient	Montant	
8112	Retenue impôts source mensuelle					
8114	Retenue impôts source hebdomadaire				86	
8116	Retenue impôts source journalière					

Résultat avec le profil 904

Salaires	Bases de cotisation	Cotisations	Retenues	Primes Non Imposables	Commentaires	Diagnostic
Code	Libellé	Base	Taux	Coefficient	Montant	
8130	Retenue impôts source Mens. 12%					
8132	Retenue impôts source Mens. 20%					
8134	Retenue impôts source hebdo 12%	714.42	0.12		86	
8136	Retenue impôts source hebdo 20%		0.20			
8138	Retenue impôts source jour. 12%					
8140	Retenue impôts source jour. 20%					

- En jour,

Salaires	Bases de cotisation	Cotisations	Retenues	Primes Non Imposables	Commentaires	Diagnostic
Code	Libellé	Base	Taux	Coefficient	Montant	
0002	Salairé mensuel	151.67			2 000.00	
37Y8	Nb de jours calendaires à saisir					
37Z4	Prorata Plafond calculé	1.06				
5900	Retenue source Mens 1=oui					
5902	Retenue source Hebdomadaire					
5904	Retenue source Journalière				6.00	

Résultat avec le profil 810

Salaires	Bases de cotisation	Cotisations	Retenues	Primes Non Imposables	Commentaires	Diagnostic
Code	Libellé	Base	Taux	Coefficient	Montant	
8112	Retenue impôts source mensuelle					
8114	Retenue impôts source hebdomadaire				213	
8116	Retenue impôts source journalière					

Résultat avec le profil 904

Salaires	Bases de cotisation	Cotisations	Retenues	Primes Non Imposables	Commentaires	Diagnostic
Code	Libellé	Base	Taux	Coefficient	Montant	
8130	Retenue impôts source Mens. 12%					
8132	Retenue impôts source Mens. 20%					
8134	Retenue impôts source hebdo 12%					
8136	Retenue impôts source hebdo 20%					
8138	Retenue impôts source jour. 12%	540.06	0.12		65	
8140	Retenue impôts source jour. 20%	741.42	0.20		148	